

Nouvelle Série

N° 50

# BULLETIN

TRIMESTRIEL

des Séances

DE

## L'ACADÉMIE DE NIMES

Année 1971

ACADÉMIE DE NIMES

16, Rue Dorée

NIMES

1971

Abonnement annuel 10 F.

Le N° 2,50 F.



*BUREAU DE L'ACADEMIE  
POUR L'ANNEE 1971*

*Président d'honneur : M. Richardot, Préfet du Gard.*

*Président : M. le Docteur Jean Paradis.*

*Vice-Président : M. le Professeur Jean Brunel.*

*Secrétaire Perpétuel : M. Pierre Hugues.*

*Trésorier : M. André Bernardy.*

*Bibliothécaire : M<sup>e</sup> Jean Roger.*

*Archiviste : M. le Docteur Edouard Drouot.*

*Bibliothécaire-Archiviste adjoint : M. André Nadal.*

---

Tous les envois de fonds doivent être faits au  
compte-courant postal désigné ci-dessous :

Montpellier 136-63  
Académie de Nîmes  
16, rue Dorée  
30 - NIMES



# Sommaire

## FAITS ACADEMIQUES

	Pages
M. le Docteur Jean Paradis élu Président . . . .	6
M. le Professeur Jean Brunel élu Vice-Président	6
Une rue de Nimes portera le nom de Mathieu Lacroix . . . . .	7
Le fauteuil Douël déclaré vacant . . . . .	7
Composition de la Commission des Finances	7
M. Richardot, Préfet du Gard, Président d'hon- neur de l'Académie, assiste à la séance du 23 janvier 1971 . . . . .	10
Installation du nouveau président et du nou- veau vice-président . . . . .	10
M. Leprince-Ringuet et M. Thierry Maulnier, l'un et l'autre de l'Académie Française, sont élus membres non résidents . . . . .	13
La séance publique annuelle . . . . .	16
Concours 1970 . . . . .	18
Approbation des comptes de l'année 1970 et du projet de budget pour 1971 . . . . .	22
Les séances publiques ne seront plus annoncées par affiches . . . . .	22
Lettre de remerciements de M. Georges Martin élu membre résident . . . . .	42
Lettre de remerciements de M. Louis Leprince- Ringuet, de l'Académie Française, élu mem- bre non résident . . . . .	42



Lettre de Mlle Lina Malbos qui souhaite qu'une rue de Nimes porte le nom de Jean Paulhan	43
Travaux au rez-de-chaussée de l'Hôtel de l'Académie .. .. .	44
Décoration arbustive de la Cour d'honneur de l'Hôtel de l'Académie .. .. .	45
M. le Professeur Dupont représentera l'Académie au Congrès de la Fédération historique du Languedoc-Roussillon .. .. .	46
Lettre à M. le Maire de Nimes en faveur de l'attribution du nom de Jean Paulhan à une rue de la ville .. .. .	46
Présentation de la reliure des lettres écrites à Madame Adrien Dumas (Dono Andriano) par Frédéric Mistral, le Sâr Péladan, Mariéton, Joseph Roumanille, etc. de 1881 à 1910 .. .. .	46

### COMMUNICATIONS

Général Cothias : Un cévenol d'adoption : Marchand l'Africain .. .. .	7
Jacques Le Berger Carrière : Claude et Pierre-Louis de Carrière; deux gentilshommes lettrés au XVIII <sup>e</sup> siècle .. .. .	13
Pasteur Brunel : Compte rendu de : <i>Demain, du sang noir...</i> par Aimé Vielzeuf .. .. .	18
Félix Villeneuve : Une prospective biologique : l'homme de demain .. .. .	19
Sœur Chantal Beauquier : Les évêques de Nimes et l'abbaye Saint-Sauveur de la Font ..	22
M <sup>e</sup> Edgar Tailhades : Astrologues et devins inspireurs et amis de Catherine de Médecis .. .. .	44
Ivan Gausson : Mgr Etienne Joseph Pavée de Villevieille, évêque de Bayonne .. .. .	46



## HOMMAGES

Charles Juge-Chapsal - Flâneries d'un Arverne en Italie — I. Rome - Impressions et souve- nirs - Clermont-Ferrand - 1970 .. . . .	7
Camilles Lignières - Images hispaniques - Uzès - 1970 .. . . .	43
Victor Lassalle - L'influence antique dans l'art roman provençal - Paris - 1970 .. . . .	43
Anthologie de l'Académie des poètes classiques Paris - 1969 .. . . .	46
Les Etudes poétiques - 2 <sup>me</sup> trimestre 1969 .. .	46



# Sommaire

## FAITS ACADEMIQUES

	Pages
Mariage de M. Patrick Panet . . . . .	54
M. Robert Lafont prépare une communication sur le nimois Aubanel . . . . .	54
La jardinière de la Cour d'honneur . . . . .	54
Réfection d'un plancher dans l'hôtel de l'Académie . . . . .	54
Lettre de M. Ferdinand Boyer, correspondant, à propos de ses recherches sur les embellisse- ments de Nîmes sous Napoléon I <sup>er</sup> . . . . .	55
Lettre de M <sup>lle</sup> Lina Malbos qui souhaite que le C.E.S Révolution porte le nom de Jean Paulhan . . . . .	55
M. Victor Lassalle est élu membre résidant en Lettre de M. Leprince-Ringuet . . . . .	55
remplacement de M. Jean Douël . . . . .	56
L'Académie est invitée à diverses cérémonies..	58
Lettre de remerciements de M, Victor Lassalle, élu membre résidant . . . . .	58
M. Leprince-Ringuet, élu membre non résidant, prendra séance le 13 mai 1971 . . . . .	58
Lettre de M. Lauro Colliard, de l'Université de Padoue, à propos de Pierre d'Elbène . . . . .	59
Lettre de M. Claude Rivals, de Fenouillet, sur le Moulin à vent et le Meunier dans la société traditionnelle française . . . . .	60
Echanges avec la Société Préhistorique de l'Ar- dèche . . . . .	60
M. et M <sup>me</sup> Pierre Hugues offrent à l'Académie un portrait de M. André Chamson, par Louis Bouat . . . . .	60
Réception de M. Leprince-Ringuet, de l'Acadé- mie Française . . . . .	62



M <sup>e</sup> Fosse a représenté l'Académie à l'inauguration de la Maison du Notariat et du Droit	74
Le Président a représenté l'Académie à la réception dans la Légion d'Honneur de M. Georges Martin . . . . .	74
Lettre de M <sup>me</sup> Pélécha à propos des lettres de Frédéric Mistral à Dono Andriano . . . . .	74
Réunion de la Commission des Mémoires . . .	75
Visite de l'hôtel de Balincourt . . . . .	78
Lettre de M. Leprince-Ringuet . . . . .	83
Lettre de M. Ferdinand Boyer . . . . .	84
Lettre de remerciement de l'abbé Pauc, élu membre correspondant . . . . .	84
Lettre de remerciements de M. Jourdan, Maire de Nîmes, à propos de notre dernier Bulletin	84
Démission de M. Guy Tendret, correspondant . .	84
L'Académie et le Centenaire de la fondation de la Société d'Etudes des Sciences Naturelles de Nîmes . . . . .	84
M. Henri Chabrol, membre non résidant, a obtenu le prix International de poésie dit de la Rose d'Or . . . . .	86

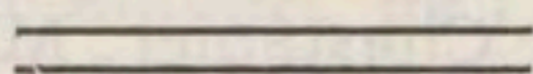
#### COMMUNICATIONS

Pasteur Brunel : La fatalité, le hasard, la liberté dans la destinée humaine et le cours des évènements . . . . .	56
Jean Sablou : Saint-Louis et le problème de la fondation d'Aigues-Mortes . . . . .	60
Pasteur Lhermet : Les débuts de la Révolution à Nîmes . . . . .	75
Colonel de Balincourt : l'hôtel de Balincourt..	78
Professeur Hervé Harant : Notes et anecdotes sur l'histoire de l'alimentation . . . . .	85



## HOMMAGES

Maurice Aliger - Monnaies gauloises de l'oppidum de Nages - Rennes - 1968 .. . . . .	75
Maurice Aliger - A propos des menhirs d'Aubais et de Congénies - Paris - 1970 .. . . . .	75
Gaston Combarnous - Un double itinéraire gallo-romain de St-Thibéry à Lodève - Béziers 1970 .. . . . .	75
Gaston Combarnous - Quelques menhirs inédits de l'Hérault - Paris - 1971 .. . . . .	75
Duc de Castries - Madame Récamier - Paris - 1971 .. . . . .	75
Etienne Saurel - Histoire de l'équitation - Paris 1971 .. . . . .	75













Nouvelle Série

N° 50

# BULLETIN

TRIMESTRIEL

des Séances

DE

## L'ACADÉMIE DE NIMES

1<sup>er</sup> Trimestre 1971

ACADÉMIE DE NIMES

16, Rue Dorée

NIMES

1971

Abonnement annuel 10 F.

Le N° 2,50 F.



## SEANCE DU 8 JANVIER 1971

La séance est ouverte à 17 heures par M. le Bâtonnier Edgar Tailhades, Président.

Sont présents : M. le Professeur Dupont, M. le Pasteur Lauriol, M. Henri Seston, M. l'Inspecteur Lignièrès, M. le Docteur Paradis, M. le Colonel de Balincourt, M. de Régis, M. André Nadal, M. André Bernardy, M<sup>e</sup> Roger, M. le Pasteur Lhermet, M. le Docteur Drouot, M. Lucien Frainaud, M. le Président Panet, M<sup>e</sup> Léon Fosse, M. le Professeur Auméras, M. Jacques Larmat, M. Félix Villeneuve et M. le Procureur Général du Colombier, membres résidants, M. le Général Cothias, M<sup>lle</sup> Metge et M<sup>lle</sup> Fermaud, membres correspondants, et M. Pierre Hugues, Secrétaire Perpétuel.

Sont excusés : M. le Professeur Brunel, M. Davé, M. Jean Thérond, M. le Pasteur Brunel, Mgr Homs, M. Joachim Durand.

Le Président présente ses vœux de bonne année aux membres de l'Académie et donne la parole au Secrétaire Perpétuel pour la lecture du procès-verbal de la précédente séance. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle l'élection du Président et du Vice-Président qui exerceront leurs fonctions pendant l'année 1971. M. le Docteur Jean Paradis est élu Président ; M. le Professeur Jean Brunel est élu Vice-Président. Conformément aux statuts, le nouveau Président et le nouveau Vice-Président seront installés au cours de la prochaine séance, le 22 janvier.



Le Secrétaire Perpétuel fait diverses communications, et l'Académie prend plusieurs décisions :

— M. Charles Juge-Chapsal a fait hommage à la Compagnie de son dernier ouvrage : *Flâneries d'un Arverne en Italie — I. Rome - Impressions et souvenirs*. Extrait de l'Auvergne littéraire - N° 206-207 - 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> trimestres 1970. M<sup>e</sup> Roger en rendra compte.

— La séance publique annuelle se tiendra le dimanche 31 janvier, à 17 heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville.

— La Commission des Finances se réunira prochainement. Les membres en sont : MM. Fosse, Frainaud, Lignièrès et Roger.

— Le fauteuil de membre résidant précédemment occupé par feu M. Douël est déclaré vacant. Au cours de la prochaine séance, l'Académie décidera s'il y a lieu d'élire un nouveau titulaire. Dans l'affirmative, elle fixera le délai de réception des candidatures.

— La Municipalité a donné une réponse favorable à notre vœu concernant l'attribution du nom de Mathieu Lacroix à une rue de la ville. La rue non dénommée qui va de la Place aux Herbes à la Place du Chapitre portera le nom de ce poète ouvrier.

M. le Général Cothias, membre correspondant est salué par le Président qui retrace brièvement sa glorieuse carrière d'officier : deux fois blessé, douze fois cité, fait Chevalier de la Légion d'honneur sur le champ de bataille du Garigliano, et récemment promu Grand Officier de la Légion d'honneur.

M. le Général Cothias lit alors une étude intitulée : *Un cévenol d'adoption : Marchand l'Africain* dont voici le résumé :

Quand, de Saint-Hippolyte-du-Fort, on remonte la vallée du Vidourle, ou quand, de Sumène, on se dirige vers Lassalle, parvenu au col de La Fage, on distingue une vieille tour au milieu d'un petit village. C'est la tour de Saint-Roman-de-Codières, parfois appelée « Tour Marchand », parce que l'habita Marchand « L'Africain ».

Le capitaine Marchand, qui avait fait brillam-



ment ses premières armes au Sénégal (1888-1892), puis avait exploré le territoire de la Côte d'Ivoire (1892-1894), venait à point pour accomplir un grand dessein français : le prolongement de notre présence sur l'axe Dakar-Djibouti.

Partant du Gabon en juillet 1896, doté seulement d'une petite troupe et d'une maigre flotte, et cependant chargé de quelque quatre cents tonnes d'impedimenta, il parvient, malgré des obstacles de tous ordres présentés par les hommes ou les éléments, au prix d'efforts héroïques, à remonter les cours du Congo, de l'Oubangui, du M'Boumou, puis à transporter son convoi de la brousse du bassin du Congo dans celui du Nil, enfin à traverser la « Mer des Gazelles », au Soudan égyptien, inexplorée, infestée d'une faune aquatique redoutable. Et, le 10 juillet 1898, il plante nos couleurs à Fachoda, au bord du Nil. Hélas ! l'Angleterre qui avait déjà marqué sa réprobation à l'idée de cette éventualité, s'oppose solennellement à une telle implantation. Et la France, qui est aux prises avec des difficultés intérieures et constate que l'Allemagne pousse au conflit, n'insiste pas. La mission Congo-Nil amène nos couleurs la mort dans l'âme, et retraite par l'Abyssinie et Djibouti, cependant qu'en France où l'on a été trop de fois humilié depuis 1870, et où l'on est encore déçu par cette retraite, on se prépare à accueillir en triomphateur le courageux commandant Marchand, qui a sauvé l'honneur.

Passés ces événements, Marchand est affecté en Chine (1900-1902), puis en métropole. Mais là, dans le climat de l'époque, il se sent mal à l'aise. Il démissionne en 1904.

Marié en 1910, il vient chaque année à Saint-Roman-de-Codières, où la famille de son épouse possède des terres. Fait bientôt citoyen d'honneur de Sumène, il en devient, en 1913, le conseiller général. L'administrateur laissera toujours percer l'ardent patriote.

Le 2 août 1914, il rejoint spontanément les armées. Et l'on verra le colonel, puis le général Marchand, sur tous les hauts lieux de la Première Guerre mondiale.

Revenu dans les Cévennes, en 1919, il est réélu



conseiller général, mais en 1925, ne sollicitera pas un troisième mandat. Les six blessures qu'il a reçues pendant ses campagnes, le fatiguent de plus en plus. Il ne pourrait plus servir efficacement.

Plusieurs décades nous séparent maintenant de Marchand. Elles ne peuvent nous faire oublier ses grands moments, notamment sa pénétration au Centre-Afrique, exploit à nul autre pareil.

Il est intéressant de les entendre rappeler, comme il est curieux, aussi, d'entendre évoquer le conseiller général de Sumène. Il convenait toutefois de replacer toutes ces circonstances dans le contexte de leur époque. C'est à quoi s'est attaché le général Cothias qui s'est efforcé également de dégager constamment le personnage de Marchand, homme de fer au port altier, aux yeux de feu, souvent impérieux et impétueux, toujours généreux, qui n'avait de souci que d'offrir à la France le succès de belles actions. Parce que la patrie était la religion de sa vie.

Après le débat habituel au cours duquel M. le Professeur Dupont apporte son témoignage d'ancien soldat de la Division Marchand, le Président lève la séance à 18 heures 30.



*SEANCE DU 23 JANVIER 1971*

La séance est ouverte à 17 heures par M. le Bâtonnier Tailhades, Président sortant.

Sont présents : M. le Pasteur Lauriol, M. Henri Seston, M. le Docteur Paradis, M. le Colonel de Balincourt, M. le Bâtonnier Tailhades, M. André Nadal, M<sup>e</sup> Roger, M. Abauzit, M. Claude Escholier, M. le Pasteur Lhermet, M. le Docteur Drouot, M. le Président Panet, M<sup>e</sup> Fosse, M. le Professeur Auméras, M. Joachim Durand, M. Félix Villeneuve, M. le Procureur Général du Colombier, membres résidants ; M. le Général Cothias, M<sup>me</sup> Déchery, M<sup>me</sup> Martin-Guis, M<sup>lie</sup> Metge, M. Vielzeuf, membres correspondants, et M. Pierre Hugues, Secrétaire Perpétuel.

Sont excusés : M. le Professeur Brunel, M. Davé, M. le Pasteur Brunel, Mgr Homs, M. Bernardy, M. Thérond, M. Larmat, M. Frainaud, M. le Professeur Dupont, M. l'Inspecteur Lignières.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M<sup>e</sup> Tailhades salue M. Richardot, Préfet du Gard, Président d'honneur statutaire, qui, pour la première fois, assiste à une séance de l'Académie et lui souhaite la bienvenue.

Il évoque les liens qui attachent Monsieur Richardot à la région méditerranéenne, et fait l'éloge des qualités qu'il n'a cessé de manifester dans l'exercice d'une fonction, difficile entre toutes, qui réclame outre la compétence et le savoir, l'esprit de mesure et d'humanité.

Il termine en disant à Monsieur le Préfet du Gard



combien l'Académie sera honorée et heureuse chaque fois qu'il lui sera permis, malgré les exigences de sa charge, de se rendre en une assemblée qui a su déjà apprécier le charme de sa personnalité et de sa culture.

M. le Préfet Richardot répond à M<sup>e</sup> Tailhades.

Il le remercie de la cordialité de son accueil. Il sait la place éminente que l'Académie occupe depuis bientôt trois siècles, dans la vie nimoise. Il apprécie pleinement le privilège que le représentant du Gouvernement d'être Président d'honneur de cette vénérable et toujours active compagnie ; et il sera heureux de participer personnellement à ses travaux.

Il appartenait à Monsieur le Bâtonnier Edgar Tailhades, Président sortant, d'installer M. le Docteur Paradis, élu Président de l'Académie à la précédente séance.

Il prononça, à cette occasion, un discours où la sincérité des sentiments se mêlait à la qualité des idées. Il rappela au Docteur Paradis les souvenirs anciens et toujours frais de leurs études communes au Lycée de garçons de Nîmes où tous deux avaient eu les mêmes enthousiasmes, les mêmes espérances et les mêmes amis.

La carrière du nouveau Président, à la fois brillante et harmonieuse, fut ensuite définie. Médecin-chef des hôpitaux, Président de l'Ordre des médecins, Membre du Bureau National de l'Ordre, les activités du Docteur Paradis ont toutes connu la réussite. A l'heure douloureuse où la France subissait la loi brutale de l'envahisseur, il sut avec courage, sans crainte des dangers mortels qu'il pouvait courir, remplir son devoir de patriote. La Libération venue, il fut chargé des missions les plus délicates. Il les accomplit avec un sens parfait de la justice et de la générosité. Que dire de la curiosité de son esprit ? Ses recherches présentes, la préparation d'une thèse de Doctorat-ès-Lettres, dont on dit par avance qu'elle sera un ouvrage de haute qualité, sont le témoignage non seulement de sa puissance de travail, mais aussi des richesses de son intelligence.



Le Bâtonnier Edgar Tailhades assure ses confrères que son successeur maintiendra avec éclat le renom de l'Académie.

M. le Docteur Paradis prend la présidence et prononce l'allocution que voici :

Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Président,  
Mes chers Confrères,

Je m'adresserai d'abord à vous, Monsieur le Préfet, pour vous renouveler nos souhaits de bienvenue et vous dire le plaisir que j'ai à faire coïncider mes nouvelles fonctions avec votre réception comme Président d'honneur de notre Académie.

Dans nos relations toutes officielles vous avez toujours su apporter une telle chaleur humaine, une générosité de cœur si évidente, que le sens de vos hautes fonctions en était tout transfiguré.

Je souhaite bien vivement que vous nous fassiez l'honneur, dans les limites où vos lourdes charges vous le permettront, de venir fréquemment assister à nos séances.

Mon cher Ami, tu viens de nous donner l'exemple des errements que l'affectivité peut engendrer et de l'aveuglement provoqué par une longue amitié.

Mes études ne furent pas brillantes, et le biographe que je n'aurai jamais, ne trouverait dans le palmarès des années Vingt, aucun prix d'excellence attribué à un élève qui porte mon nom.

Il devenait donc indispensable que je me rattrape. Je serais plutôt un redoublant, obligé de suivre des cours du soir, du soir de la vie bien entendu.

Ce serait même une sorte de recyclage puisque d'une technique précise, je m'oriente par curiosité vers les sciences humaines qui, comme chacun sait, s'emploient à déshumaniser l'homme.

Il y a deux choses qui lient les hommes à jamais : l'école et le danger. Ces vénérables bancs du lycée Daudet sauront seuls combien de culottes nous usâmes ensemble : ce critère précis de la fréquentation des classes.

Quant au danger : nous le connûmes aussi ensemble pendant la guerre où l'oppression unissait les hommes.



Je vois là les deux raisons qui motivèrent ta partialité à mon égard.

Et maintenant, mes chers Collègues, je dois vous faire un aveu. Je vous soupçonne d'avoir voulu expérimenter le principe de Peters et de me faire toucher mon degré d'incompétence. Il y a un an, à cette même minute, quand nous installions Maître Tailhades au fauteuil présidentiel, il nous dit que c'était un honneur redoutable. Ce mot me passa inaperçu jusqu'à l'heure où l'on m'apprit que je devais subir les mêmes épreuves.

Ce mot alors hanta mes nuits, troubla mes jours. Combien de fois plus redoutable était de succéder à l'un des maîtres du barreau !

L'éloquence d'un chirurgien est à la pointe de son bistouri. La langue est souvent chez lui la pire des choses, et comment se mesurer à celui qui fit du verbe sa profession.

C'est devant cette redoutable impossibilité que je vous demande, Messieurs, en vous remerciant très sincèrement de votre confiance, de m'accorder toute votre indulgence.

Il donne ensuite la parole au Secrétaire Perpétuel pour la lecture du procès-verbal de la dernière séance. Ce procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle l'élection de membres non résidants. Toutes les conditions statutaires étant remplies, sont élus à l'unanimité des votants : M. Leprince-Ringuet et M. Thierry Maulnier, tous deux membres de l'Académie Française. M. Thierry Maulnier est élu en surnombre, de sorte que la prochaine vacance qui se produira dans la classe des non résidants ne donnera pas lieu à remplacement.

M. Jacques Le Berger Carrière, de Bruxelles, membre correspondant, n'ayant pu venir de Belgique pour présenter lui-même son étude sur *Claude et Pierre-Louis de Carrière ; deux gentilshommes lettrés au 18<sup>me</sup> siècle*, la lecture de cette communication est faite par M. Pierre Hugues.

Grâce à de riches archives familiales, M. Jacques Le Berger Carrière a retracé l'histoire de ses lointains



parents, Claude de Carrière, qui fut Président de l'Académie de Nîmes en 1752, et Pierre-Louis de Carrière, son fils.

Issu d'une famille de capitouls de Toulouse dont un descendant s'était établi à Masmolène près d'Uzès, vers 1630, Claude de Carrière, né à Masmolène en 1715, mort à Saint-Quentin-la-Poterie en 1793, était le fils de Joseph de Carrière et de Françoise d'Entraiques du Lin. Il fit ses études chez les Jésuites à Lyon, puis à l'Université de Montpellier. Reçu comme avocat au Parlement de Toulouse en 1737, il exerça de 1742 à 1753 les fonctions d'avocat du roi au présidial de Nîmes. C'est alors qu'il fut élu, en 1752, membre puis Président de l'Académie de Nîmes. En 1748, il avait épousé Louise Donnadiou (de Lassalle), sœur de l'abbé Donnadiou, chapelain de la Dauphine, à l'influence duquel il dû d'être nommé, en 1756, Greffier des Etats de Languedoc. Lorsque son fils lui succéda en 1777, il se retira à Saint-Quentin-la-Poterie où il mourut en 1793.

Pierre-Louis de Carrière (1751-1815), fils de Claude de Carrière et de Louise Donnadiou, naquit à Saint-Quentin-la-Poterie. Il fut élève du Collège d'Harcourt et de l'Université de Paris, et après avoir été reçu avocat au Parlement de Paris en 1769, il fut Greffier des Etats de Languedoc de la démission de son père en 1777 jusqu'à leur séparation en 1789. Il mourut en 1815 à St-Quentin-la-Poterie après avoir été Président du Conseil Général du Gard. En 1784, il avait épousé à Montpellier Marie-Marthe de Bénézet, fille d'un très riche Trésorier de France.

M. Jacques Le Berger Carrière présente la photographie du portrait de Claude de Carrière par Sicard et celle d'un tableau représentant la maison de Saint-Quentin-la-Poterie dans laquelle Claude et son fils passèrent la plus grande partie de leur vie.

Pour l'auteur, Claude et Pierre-Louis Carrière sont des représentants typiques de cette noblesse languedocienne du 18<sup>e</sup> siècle, noblesse lettrée et raffinée, férue de philosophie au siècle des lumières, qui, tout en vivant avec simplicité du revenu de ses terres dans ses bastides familiales, consacra une par-



tie de son existence au service de l'Etat dans des fonctions judiciaires ou administratives.

Claude de Carrière lisait les auteurs latins dans le texte, était abonné au Mercure de France ; ses auteurs préférés étaient Voltaire, d'Alembert, Diderot, Fontenelle, Son fils, qu'il traitait avec fierté de philosophe, consacra la fin de sa vie à des recherches historiques et rassembla des notes pour un ouvrage sur les Officiers des Etats de Languedoc que publiera son petit-fils.

L'un et l'autre eurent « cet amour des lettres qui fait les plus chères délices de l'intelligence, qui délasse l'homme public des fatigues de ses emplois, qui ranime ses forces abattues par un long travail, qui est l'ornement de sa jeunesse, sa force dans un âge mûr, sa consolation dans la vieillesse ».

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 heures 45.



SEANCE PUBLIQUE DU 31 JANVIER 1971

L'Académie a tenu sa séance publique annuelle le dimanche 31 janvier 1971 de 17 heures à 19 heures dans les salons de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Richardot, Préfet du Gard, Président d'honneur, représenté par le Directeur de son Cabinet, M. Dalex, Sous-Préfet.

Etaient présents : M. le Docteur Paradis, M. le Bâtonnier Tailhades, M. André Nadal, M. le Professeur Jean Brunel, M. André Bernardy, M. Lucien Frainaud, M. le Conseiller Abauzit, M. le Procureur Général R. du Colombier, M. le Colonel de Balincourt, M. Henri Seston, M. le Président Panet, M. Jean Sablou, M. le Pasteur Lauriol, M. Jean Théron, M. Jacques Larmat, M. Félix Villeneuve, Maître Fosse, M. le Docteur Drouot, M. le Professeur Dupont, M. Joachim Durand, M. Claude Escholier, membres résidents ; M. Boyer, M<sup>lle</sup> Metge, M. Liger, M<sup>me</sup> Déchery, M<sup>me</sup> Martin-Guis, M<sup>lle</sup> Alice Fermaud, M. Vielzeuf, membres correspondants et M. Pierre Hugues, Secrétaire Perpétuel.

Etaient excusés : M. l'Inspecteur Lignières, M. Davé, M. le Pasteur Brunel, Mgr Homs, M. le Pasteur Lhermet, M. Chastanier, M. le Professeur Auméras.

Ont pris la parole :

M. le Docteur Paradis, Président : Défense et illustration de l'Académie de Nîmes.

M. le Bâtonnier Tailhades, Président sortant : Compte rendu des travaux de l'année 1970.

M. André Bernardy : Armand Coussens connu et inconnu.



M. Lucien Frainaud : De Virgile à Olivier de Serres.

Le texte de ces allocutions sera publié in extenso dans le recueil des Mémoires de l'Académie.

Malgré le mauvais temps, la séance s'est déroulée devant une très nombreuse assistance. Parmi les personnalités officielles présentes on remarquait : M. le Premier Président Bayer, M. l'Avocat Général Dumas, M. Tondut, Député du Gard, M. Jourdan, Maire de Nîmes, M. Jullian, adjoint aux Affaires Culturelles, M. le Chanoine Marchand, Vicaire Général représentant Mgr l'Evêque, etc...



## SEANCE DU 5 FEVRIER 1971

La séance est ouverte à 17 heures par M. le Docteur Paradis, Président, qui présente les condoléances de l'Académie à M. Seston qui vient d'avoir le malheur de perdre sa sœur.

Sont présents : M. le Professeur Dupont, M. le Pasteur Lauriol, M. Henri Seston, M. l'Inspecteur Lignières, M. le Colonel de Balincourt, M. H. de Régis, M. Jean Théron, M. Jean Sablou, M. André Nadal, M. André Bernardy, M<sup>e</sup> Jean Roger, M. Abauzit, M. Escholier, M. le Pasteur Lhermet, M. Frainaud, M. le Président Panet, M. Chastanier, M<sup>e</sup> Fosse, M. le Professeur Auméras, M. Joachim Durand, M. Félix Ville-neuve.

Sont excusés : M. Davé, M. le Pasteur Brunel, Mgr Homs, M. le Docteur Drouot, M. Larmat.

Le procès-verbal de la précédente séance ordinaire est lu et adopté, ainsi que celui de la séance publique du 31 janvier.

Le Secrétaire Perpétuel fait connaître que la Commission des Finances s'est réunie; elle présentera au cours de la séance du 19 février son rapport sur le compte rendu financier pour l'année 1970 et sur le projet de budget pour l'année 1971.

Il signale que le Prix annuel n'a pu être attribué, aucun candidat ne s'étant présenté au concours ouvert à cet effet en 1970.

Lecture est ensuite faite d'une communication consacrée par M. le Pasteur Brunel à l'ouvrage de M. Aimé Vielzeuf : *Demain, du sang noir*.



Le titre du livre, publié par notre confrère M. Aimé Vielzeuf aux éditions de Henri Peladan d'Uzès, est emprunté au chant universellement connu des Partisans « *Demain, du sang noir* ». C'est le cinquième ouvrage, que M. Vielzeuf consacre à la résistance dans le Gard. L'auteur ne fait ni une synthèse, ni une histoire de ce mouvement, il relate plutôt quelques faits anecdotiques sur l'action du maquis, sur les difficultés éprouvées, par le fait de cette action, par deux colonnes allemandes, se dirigeant vers la vallée du Rhône, pour fuir vers leurs pays d'origine. M. Vielzeuf nous trace aussi le portrait de la plupart des chefs du maquis du Gard, et de ceux qui se sont particulièrement illustrés, sans oublier les obscurs, les sans grades, il relate les efforts pour regrouper les groupes divers de révoltés et en premier lieu ceux du Commandant Audibert, nom d'emprunt du fils du Sénateur Bruguière : personnalité des plus attachantes par sa clairvoyance et son énergie. En fermant ce livre, qui intéresse tous ceux, qui se rappellent ces divers événements et qui ont connu et connaissent la plupart de leurs acteurs, on admire la patience, la minutie de M. Vielzeuf, qui a su réunir de nombreux documents, des témoignages des plus divers aussi bien parlés qu'écrits. Quelle somme de travail ne lui a-t-il pas fallu pour rassembler et contrôler tous ces faits !

M. Félix Villeneuve présente ensuite une étude intitulée : *Une prospective biologique : l'homme de demain* dont voici le résumé :

Est-il possible de prévoir l'avenir de l'espèce humaine ? Une science nouvelle, celle de l'anticipation ou prospective scientifique est une projection prudente, dans le futur, des découvertes scientifiques d'aujourd'hui : elle est basée sur un inventaire raisonné des possibilités évolutives de notre espèce.

Avenir riche de promesses amenant le « meilleur des mondes » ou disparition possible de l'espèce humaine ?

La paléontologie a permis de suivre l'évolution de l'homme ; la réussite de cette évolution et ses progrès techniques successifs proviennent d'un perfectionne-



ment de plus en plus poussé de sa structure cérébrale.

Les connaissances scientifiques acquises en biologie, médecine, sociologie, permettent de dresser un bilan de chances ou de menaces, quant à l'avenir de l'espèce humaine.

Les progrès de la médecine, de la chirurgie, de l'hygiène sociale permettront sans doute à l'homme de demain une longévité plus grande qu'actuellement ; cependant des maladies nouvelles dues à la pollution, à la tension psychique résultant de la vie moderne, à l'emploi de substances chimiques amenant des malformations embryonnaires, sont des dangers menaçants.

Les progrès de la biologie expérimentale et les résultats obtenus chez les animaux sur la reproduction, les changements de sexe, le développement embryonnaire avec multiplication des jumeaux, pourront permettre de modifier la nature même de l'homme de demain.

Des expériences en cours laissent entrevoir la possibilité d'agir sur les mécanismes des transmissions héréditaires et par suite de faire disparaître les tares, augmenter la résistance, la longévité et même l'intelligence et la beauté.

L'utilisation du froid pour conserver des organes, des tissus, des cellules reproductrices et même des individus, la méthode des greffes d'organes ouvrent des perspectives intéressantes et surprenantes.

Mais de sérieuses menaces sont constituées par l'explosion démographique et le problème de la faim. A la fin du siècle, plus de six milliards d'hommes, cent milliards à la fin du siècle suivant... Déjà un milliard et demi d'affamés ; ce nombre pose de façon urgente le problème de la faim et s'il n'est pas déjà trop tard, les diverses mesures à envisager pour le résoudre : limitation des naissances, augmentation de la ration alimentaire en protéine dans les pays en voie de développement et, d'autre part, accroissement du rendement de la production de substances alimentaires.



De la résolution de ce problème et de la façon dont l'homme utilisera ce magnifique instrument qu'est la science dépendra le destin de l'homme de demain.

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 heures 30.



SEANCE DU 19 FEVRIER 1971

La séance est ouverte à 17 heures par M. le Professeur André Dupont, ancien Président, remplaçant M. le Docteur Paradis, Président, excusé.

Sont présents : M. le Pasteur Lauriol, M. l'Inspecteur Lignières, M. Jean Théron, M. Bernardy, M. Abauzit, M. Escholier, M. le Docteur Drouot, M. Frainaud, M. le Président Panet, M. Chastanier, M<sup>e</sup> Fosse, M. Joachim Durand, M. le Procureur Général du Colombier, membres résidants ; M. Vielzeuf, membre correspondant ; M. Pierre Hugues, Secrétaire Perpétuel.

Sont excusés : M. Seston, M. le Colonel de Balincourt, M. Tailhades, M. Davé, M. Sablou, M. le Pasteur Brunel, M. Nadal, Mgr Homs, M<sup>e</sup> Roger, M. le Professeur Auméras.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sur rapport de M. Frainaud, membre de la Commission des Finances, l'état des recettes et dépenses de l'année écoulée et le projet de budget pour l'année 1971 présentés par M. Bernardy, Trésorier, sont approuvés.

Il est décidé que les convocations aux séances continueront à être envoyées conformément à l'article 43 du règlement. Par contre, la séance publique annuelle ne sera plus annoncée par affiches.



La parole est donnée à M. le Docteur Drouot qui donne lecture d'une communication de Sœur Chantal Beauquier, membre correspondant, intitulée *Les Evêques de Nîmes et l'Abbaye Saint-Sauveur de la Font.*

Voici le texte de cette communication.

Les documents, assez nombreux, concernant l'Abbaye des Bénédictines de Saint-Sauveur de la Font, bien qu'ils ne se rapportent trop souvent qu'à de minimes questions d'administration temporelle, peuvent cependant donner quelques aperçus sur ce que furent, au long de plusieurs siècles, les relations des moniales avec les évêques de Nîmes.

La fondation de ce premier monastère féminin de la ville, vers l'an 990, est attribuée à l'évêque Frotaire I par l'historien Ménard en accord avec la *Gallia Christiana* et Dom Vaissette (1).

La charte de fondation n'a pas été conservée.

L'acte le plus ancien mentionnant l'Abbaye se trouve aux Archives de la Haute Loire (2). C'est une charte contenant l'accord passé le 6 janvier 1099 entre Raimond, Evêque de Nîmes, et Pons, Abbé de la Chaise-Dieu. Ce document place sous le gouvernement de l'Abbé de la Chaise-Dieu l'antique Abbaye de St-Baudile, qui n'avait pu encore vraiment se relever de sa ruine par les Sarrasins, et le monastère de moniales de Saint-Sauveur, sans les soustraire cependant à l'autorité épiscopale.

Saint-Baudile demeura prieuré dépendant de la Chaise-Dieu, mais l'Abbaye Saint-Sauveur ne tarda pas à se retrouver sous la seule obédience de l'Evêque.

Ménard rapporte qu'en 1141 Aldebert, de la maison d'Uzès, élu évêque de Nîmes, fut sacré par le Pape Innocent II à Rome, où il se trouvait. Le Pape lui donna le monastère de Cendras et celui de la Fontai-

---

(1) Ménard. — Histoire de la ville de Nîmes. T. I.  
*Gallia Christiana*. T. VI p. 507.

Histoire générale du Languedoc. T. III p. 208.

(2) Archives de la Haute Loire. H. 179.



ne de Nîmes. La concession de ces deux monastères fut confirmée à l'évêque Aldebert par le Pape Eugène III et le Roi Louis le Jeune. De plus, en 1156, le Pape Adrien IV, à la prière de l'évêque Aldebert, donna une bulle énumérant les possessions de l'église cathédrale de Nîmes partagées entre les chanoines et l'évêque. Il fut dit dans cette bulle que l'évêque « possédait dans l'enceinte des murs de Nîmes le monastère Saint-Sauveur de la Fontaine, ce qui doit s'entendre du droit de le faire régir sous son autorité » (3). Ces derniers mots peuvent évoquer un pouvoir ; surtout spirituel, plus familier à notre mentalité moderne que les termes de « possession » rappelant les fâcheuses habitudes du temps où les monastères étaient considérés bien moins comme les « écoles du service du Seigneur » voulues par Saint-Benoît (4) que comme des « biens d'Eglise » excitant trop de convoitises.

La fondation de Saint-Sauveur par l'évêque Frotaire I rendait en quelque sorte légitime le droit de possession revendiqué par son successeur, mais le domaine de l'abbaye, très modeste, ne pouvait procurer à l'évêque de bien abondantes ressources matérielles.

Le don le plus précieux reçu du fondateur était le beau monument romain, dit temple de Diane, qui servait d'église aux moniales. La Gallia Christiana dit de Frotaire : « aedificavit monasterium Sancti Salvatoris », et il semble bien vraisemblable que la fortune personnelle dont devait disposer ce fils du Vicomte de Nîmes lui ait permis de faire construire pour les religieuses qu'il voulut réunir sous la Règle de Saint-Benoît des bâtiments conventuels conformes à la tradition monastique. Il leur donna aussi un moulin, et un peu de terrain sur les rives de la Fontaine.

Quand l'abbaye fut définitivement rendue à l'évêque de Nîmes par la bulle d'Adrien IV, Aldebert paraît s'être intéressé de très près à l'administration des biens des moniales. Sa présence est mentionnée sur quatre chartes passées au monastère.

---

(3) Ménard. — Histoire de la ville de Nîmes. T. I.

(4) Prologue de la Règle de St Benoît.



La première, de juillet 1156, relate l'achat fait par l'Abbesse Odile et les autres religieuses d'une buanderie que tenait d'elles un certain Guillaume Gaufredi qui se réservait le droit de faire, sa vie durant, quinze lessives chaque année (5).

La deuxième charte, de mai 1162, porte après le nom de l'abbesse Odile ceux de la Prieure, Aibiline, et de neuf religieuses (6). L'une d'elles, « Maria de Poscheriis », était certainement parente de l'évêque Aldebert, de la maison d'Uzès comme lui, et c'est peut-être une des raisons qui expliquent la sollicitude qu'il manifestait à l'égard de l'Abbaye.

La troisième charte (7), non datée, est citée par Ménard qui la suppose passée « vers l'an 1165 » et dit : « La vente fut acceptée par l'Abbesse Odile qui gouvernait alors ce monastère. Il s'y trouva plusieurs personnes de marque... la Vicomtesse Guillemette y fut présente aussi, de même que l'évêque Aldebert. Ce prélat en fit sceller la charte de son sceau à la prière de Bernard d'Arènes et de l'Abbesse Odile » (8).

Dans la quatrième charte de 1170, il s'agit d'une donation faite par Pierre Bernard de Capdueil dont la fille Agnès venait d'être reçue au monastère. L'évêque Aldebert, qui était présent, à l'acte, approuva « sans préjudice de sa mouvance et d'une albergue de quatre chevaliers » (10).

Cette dernière phrase remet dans l'ambiance féodale et rappelle la « présence au monde » dont les formes varient selon les époques mais qui demeure nécessaire dans la ligne même de l'Incarnation du Seigneur et de son Eglise.

Après Aldebert d'Uzès, un autre évêque de Ni-

(5) Archives du Gard H. 699.

(6) Archives du Gard H. 699.

(7) Archives du Gard H. 699.

(8) Ménard. — Histoire de la ville de Nîmes. T. I.

(A propos de ce sceau, la Gallia note que l'Evêque y était représenté « veste monastica indutus » (Gallia Christiana. T. VI. p. 509).

(9) Archives du Gard H. 699.

(10) Ménard. Histoire de la ville de Nîmes. T. I.



mes, Guillaume II, eut à s'occuper, en 1199, des Bénédictines de Saint-Sauveur.

La circonstance était moins heureuse que les précédentes puisqu'il fallait mettre fin à une contestation entre l'Abbesse Guiraude et Frotard, Prévôt de l'Eglise de Nîmes, au sujet du canal du moulin et des dîmes du jardin du monastère (11).

Pour arbitrer le différend, l'évêque ne vint pas lui-même à l'abbaye. Il n'y avait sans doute pas de parente à visiter, et comme la clôture des religieuses était plus souple au Moyen Age qu'après le Concile de Trente, il convoqua tout simplement l'Abbesse Guiraude qui vint, accompagnée de six sœurs de la communauté, dans le « grand palais » du Seigneur Evêque « in majori palatio Dni Episcopi » où la transaction fut passée en présence et du consentement des chanoines et des moniales.

En 1230, un autre évêque de Nîmes, dans le même « grand palais » siégeait comme arbitre entre les Bénédictines de Saint-Sauveur et le Chapitre des chanoines (12).

Ces derniers se jugeaient lésés du fait que certains fidèles désignaient l'église des moniales comme lieu de leur sépulture et faisaient en faveur de l'Abbaye des legs, peut-être plus importants et plus nombreux qu'aux époques précédentes. La sentence de l'évêque reconnaît le droit des fidèles à être ensevelis dans l'église de St-Sauveur, mais accorde à l'église de Nîmes « pro canonica portione » le tiers des dons faits au monastère à cette occasion. Je n'ai pu lire sur la charte que l'initiale A du nom du Seigneur Evêque. Assez bienveillant, sans doute, envers les moniales, il ne reconnut pas aux chanoines le droit de réclamer le tiers de ce qui avait été donné dans le passé au monastère à l'occasion de funérailles ou par testament.

En 1237, la charte d'arrentement de la terre de Saint-Paul, à Beaucaire, domaine majeur de l'Abbaye,

---

(11) Archives du Gard H. 699.

(12) Archives du Gard G. 430.



fut passée dans une salle du palais épiscopal, en présence de l'évêque qui la confirma de son autorité (13). Parmi les témoins de l'acte se trouvait l'évêque d'Uzès, qui devait entretenir de bonnes relations avec l'Abbaye.

Il n'en fut pas de même, en 1275, pour son successeur Bertrand Armand. Ménard, d'après la Gallia, parle d'« un différend qui partageait cet évêque d'Uzès et Sœur Ozilie, Abbessse de Saint-Sauveur de la Fontaine de Nimes » (14) et qui fut réglé par la décision de l'évêque de Nimes agissant comme délégué du Pape. Le nom de cet évêque, Raimond Amauri, est à rapprocher de celui d'une précédente Abbessse de Saint-Sauveur, Marie Amauri, inscrit sur la chartre d'arrentement de 1237 avec les noms des autres moniales, tandis que les évêques de Nimes et d'Uzès n'étaient cette fois-là désignés que par leur titre épiscopal.

Un autre cas de parenté entre évêque de Nimes et moniale de Saint-Sauveur est cité par Ménard qui écrit : « En 1280, Bertrand de Languissel fut élu évêque de Nimes où il était né d'une famille distinguée, son père était jurisconsulte, deux de ses frères, comme lui dans les ordres, devinrent l'un, Bernard, Archevêque d'Arles puis Cardinal et évêque de Porto, l'autre, André, évêque d'Avignon. Françoise de Languissel, petite nièce de ces prélats, fut religieuse à Saint-Sauveur de la Fontaine » (15).

Au XIV<sup>e</sup> siècle, la ville de Nimes se trouvait très proche du Siège Pontifical, fixé à Avignon.

Pour les Bénédictines de Saint-Sauveur, l'élection, en 1342, du Cardinal Pierre Roger, Clément VI, profès de la Chaise-Dieu, était comme un honneur et une joie de famille, d'autant plus qu'ayant été Prieur Commendataire de Saint-Baudile (16) le nouveau Pa-

---

(13) Archives du Gard H. 666.

(14) Ménard. — Histoire de la ville de Nimes. T. I. Gallia T. VI p. 630.

(15) Ménard. — Histoire de la ville de Nimes. T. I.

(16) Ménard. — Histoire de la ville de Nimes. T. II.



pe avait pu avoir l'occasion de venir à Nîmes et de rendre visite aux moniales.

L'une d'elles, Dragonette d'Ancezune, reçut de lui, daté du 31 octobre 1347, un indult, qu'elle avait sans doute sollicité, lui accordant la faculté d'obtenir d'un confesseur de son choix la concession d'une indulgence plénière, une fois, à l'article de la mort (17).

Elle était cependant sans doute en bonne santé quelques années plus tard, car un « Catalogue des Abbesses », manuscrit, s'arrêtant à 1734, note que « depuis le 25 septembre 1351 jusques au 3 février de l'an 1352 en comptant de l'Incarnation Dragonette d'Ancezune et Gillette Vedel étaient Vicaires du monastère, établies par Jean, évêque de Nîmes » (18).

Déjà le même « catalogue » rapportait qu'après l'abbatit de Bérangère d'Aramon et avant l'entrée en charge d'Armande de Cabrières, en 1344 Marie Guirarde était vicaire du monastère. Il est quasi certain que cette moniale avait été désignée par l'évêque, bien que le texte ne l'indique pas, et il est aussi à penser que ce fut encore l'évêque Jean, ou son successeur, qui, après l'abbatit d'Alasacie Imberte, établit à nouveau comme Vicaire du monastère, en 1357, Dragonette d'Ancezune, cette fois associée à Audiberte d'Aramon qui devait devenir Abbessse en 1360.

Cet abbatiat dura plus d'une vingtaine d'années, les dernières devant être assombries par la mauvaise santé d'Audiberte d'Aramon.

Trop malade pour pouvoir sortir elle-même, elle dut se faire représenter par deux religieuses, en mai 1377, pour la conclusion d'un accord souscrit à l'Hôtel de Ville entre les Consuls, le Chapitre et l'Abbaye, au sujet d'un projet de canal de la Fontaine. Une fois l'acte passé devant le Juge Mage de la sénéchaussée « les mêmes parties » dit Ménard (19), « se rendirent à l'évêché et déclarèrent qu'elles souscrivaient à cet

---

(17) Sommaire des lettres pontificales concernant le Gard émanant des Papes d'Avignon.

(18) Archives du Gard I E. 943.

(19) Ménard. — Histoire de la ville de Nîmes. T. II et Archives du Gard. H. 670.



accord en présence d'Etienne Laune, licencié en Décret, Official et Vicaire Général de l'évêque de Nîmes qui y interposa de même son autorité et en ordonna l'exécution. Outre cela, cet accord fut ratifié le lendemain par la Communauté entière de l'Abbaye de Saint-Sauveur, capitulairement assemblée dans la chambre de l'Abbesse (malade) en présence de Benoît de Montredon, chanoine et sacristain de la Cathédrale, qui était aussi Vicaire Général de l'Evêque et dont, en cette dernière qualité, l'autorisation était nécessaire ».

A défaut de l'évêque de Nîmes, sans doute absent, deux vicaires généraux pouvaient très bien suffire tant qu'il ne s'agissait que du règlement de questions matérielles. Mais quand, en 1380, Audiberte d'Aramon, brisée par la vieillesse, et les infirmités, voulut résigner sa charge, elle dut s'adresser au Pape Clément VII, dont les nimois d'alors n'avaient pas mis en doute la légitimité. Ce Pontife accéda à une requête justifiée (20), peut-être déjà présentée à l'évêque dont le texte ne fait pas mention.

Bérangère de Genestoux succéda à Audiberte d'Aramon. Elle fut sans doute, et les autres moniales avec elle, très péniblement surprise et affectée d'un fait ainsi relaté par Ménard : « Bernard V, évêque de Nîmes, gouvernait son église avec beaucoup de sagesse. Ami de la règle et des canons, il était attentif à arrêter tous les abus qui pouvaient leur donner quelque atteinte. Ce trait de sa vie nous le prouve : Ayant fait sa visite au mois d'août de cette année 1388 dans le monastère des religieuses de Saint-Sauveur de la Fontaine de Nîmes, il trouva qu'on y avait introduit l'usage odieux, regardé dans les anciens temps comme une vraie simonie, d'exiger une dot des filles qui se présentaient pour y embrasser la vie religieuse. Irrité contre cet abus, il rendit une ordonnance le 16 de ce mois, par laquelle il défendit aux religieuses de rien prendre à l'avenir pour ce sujet, sous

---

(20) Sommaire les Lettres Pontificales, concernant le Gard, émanant des Papes d'Avignon.



peine d'excommunication encourue par le seul fait » (21).

Cet évêque zélé savait-il que son lointain prédécesseur, Aldebert d'Uzès, avait approuvé en 1170 la donation faite à l'Abbaye par Pierre Bernard de Capdueil à l'occasion de l'entrée de sa fille au monastère ? A ce moment-là, il est vrai, on ne prévoyait pas le canon 64 du quatrième Concile de Latran qui, en 1215, condamna comme simoniaque l'habitude de recevoir des offrandes à la réception des novices.

Les Bénédictines de Saint-Sauveur n'avaient sans doute pas pensé désobéir à l'Eglise en continuant à recevoir des dons à l'occasion de l'entrée d'une sœur. Une charte de 1304, ne faisant d'ailleurs aucune mention de l'évêque, témoigne de la donation faite par Bernard de Calvisson dont la fille venait d'être reçue au monastère (22). Les termes de l'acte marquent tant d'insistance à assurer de la spontanéité du geste du donateur et de la pauvreté de l'Abbaye qu'il est possible de voir là une certaine manière de ne pas désobéir formellement au Concile qui, condamnant l'habitude d'exiger une dot à l'entrée des novices, n'avait pas pu vouloir empêcher pour autant les familles de faire librement des dons aux maisons religieuses qui avaient reçu leurs enfants.

On ne peut savoir dans quelle mesure le sévère rappel à l'ordre adressé aux Bénédictines par l'évêque de Nîmes Bernard V inquiéta leur conscience. La discipline de l'Eglise, qui varie nécessairement au cours des siècles, rendit licite, par la suite, et même, plus tard, obligatoire, l'usage de la dot pour les religieuses.

Pour le XV<sup>e</sup> siècle, je n'ai trouvé mémoire que de deux occasions de contact entre l'Abbaye Saint-Sauveur et l'évêque de Nîmes : et même, dans le premier cas, ne s'agissait-il que de l'official de l'évêque qui, en 1467, avait défendu aux consuls de plaider contre

---

(21) Ménard. — Histoire de la ville de Nîmes. T. III.

(22) Archives du Gard. G. 1553.



l'Abbesse, Catherine Aube, ailleurs que devant lui (23).

En 1478, après la mort de Catherine Aube, l'évêque de Nîmes, Robert de Villequier, présida à l'élection de la nouvelle Abbesse, Catherine de Pinet (24).

Il s'agissait encore d'une élection d'Abbesse, le premier avril 1512 lorsque le Conseil de Ville délibérait : « touchant l'Abbesse des Nonnains, a été d'opinion que Messieurs les consuls deffendent que l'Abbesse nouvellement esleue ne soit point confermée par Monsieur le Vicaire de Monseigneur de Nismes mais soit déjectée de l'office d'Abbesse, actendu qu'elle n'est fame honneste. Et si ledit Vicaire la voulait confermer que, a notorio abusu, en soit appelé en Parlement à Thoulouse, et retient que soit poursuivie la cause d'appel en Parlement » (25).

Ménard, qui cite ce texte en disant : « il paraît que cette élection avait causé un grand scandale », ne donne ni le nom de l'élue jugée indigne, ni une précision sur le résultat de la démarche des Consuls. Les dates inscrites sur le « catalogue des Abbesses » permettent de supposer qu'elle avait abouti.

En effet, après la note : « Marguerite Trencharde depuis le 17 novembre 1500 jusqu'au 30 octobre 1510 », on lit : « Blanche d'Aubinhac depuis le 17 novembre 1512 jusques au 12 janvier 1520 de l'Incarnation ». L'intervalle de deux ans entre les deux abbatiats et les sept mois séparant l'entrée en charge de Blanche d'Aubinhac de la protestation du Conseil de Ville donnent à penser que l'élection contestée ne fut, en fait, pas confirmée par l'autorité épiscopale.

L'Evêque de Nîmes était alors le Cardinal Guillaume Briçonnet, plus souvent présent à la cour royale que dans les évêchés et abbayes dont la faveur du souverain le faisait titulaire. C'est pourquoi le Conseil de Ville ne redoutait que de la part du Vicaire de

---

(23) Ménard. — Histoire de la ville de Nîmes. T. III.

(24) Ménard. — Histoire de la ville de Nîmes. T. III.

(25) Archives du Gard. L.L. 3, fol. 89.



l'évêque la confirmation de l'élection d'une abbesse jugée indésirable.

Pour l'abbatiate suivant, en 1521, il n'était plus question d'élection en vertu du Concordat de 1516. Il n'appartenait plus qu'au Roi de nommer les abbesses, et nul ne pouvait se permettre de critiquer ouvertement ses choix.

Des jugements sévères ne tardèrent pas cependant à être portés contre les Bénédictines de Saint-Sauveur : un procès devant l'officialité de Nîmes, en 1525, en témoigne (27).

Il semble, à la lecture du long texte latin qui le relate, que le principal grief élevé contre les moniales était le fait qu'elles n'étaient pas cloîtrées, (elles ne l'avaient jamais été), et ne suivaient pas en tous points les prescriptions de la Décrétale « periculoso » promulguée par Boniface VIII en 1298.

Leur défenseur rappelait que la loi portée par ce Pape n'avait pas été acceptée dans le royaume de France, et il présentait les « Statuts » établis jadis par l'Evêque de Nîmes pour les Sœurs, selon lesquels elles pouvaient légitimement continuer à régler leur vie religieuse.

On ne peut savoir quel Evêque de Nîmes avait donné aux moniales une loi écrite, précisant la Règle de Saint-Benoît ; cependant l'existence de ce texte, malheureusement disparu, prouve que l'Abbaye avait sans doute toujours été l'objet de la sollicitude spirituelle et paternelle des Evêques succédant, au long des siècles, à Frotaire I son fondateur.

Mais le Cardinal Briçonnet, titulaire de l'évêché de Nîmes de 1496 à 1515, et son neveu Michel, qui lui succéda, et vivait surtout au Vigan, ne pouvaient guère se trouver souvent à Saint-Sauveur pour y donner quelque conférence spirituelle, et les personnalités nîmoises qui déclenchèrent le procès devant l'officialité devaient se considérer comme en droit d'exercer sur la conduite des religieuses une surveillance dont

---

(26) Ménard. — Histoire de la ville de Nîmes. T. IV.

(27) Archives du Gard. G. 945 f. 28 à 30.



l'évêque absent ne s'acquittait pas. Ces notables désiraient d'ailleurs vivement avoir leur évêque au milieu d'eux ; une députation du Conseil de Ville était venue trouver Michel Briçonnet au Vigan pour le supplier de résider « comme père au milieu de ses enfants » (28) et ils auraient été heureux si l'ordonnance du Parlement de Toulouse au sujet de la réforme à apporter à l'Abbaye Saint-Sauveur avait pu être l'occasion de faire revenir l'évêque dans la ville ou bien d'autres questions, encore plus graves, réclamaient sa sollicitude pastorale.

Le Prélat ne fut sans doute pas tenté de venir exercer sur place le contrôle minutieux des moindres détails de la vie des moniales dont on aurait voulu le charger. Il se contenta de rendre une ordonnance, dont les termes n'ont pas été conservés, et qui ne dut pas changer grand'chose à la situation puisqu'en 1531 le Conseil de Ville se plaignait « de la faveur que les religieuses trouvaient auprès du Commissaire » chargé de la réforme de l'Abbaye et envisageaient un nouvel appel au Parlement de Toulouse (29).

De 1554 à 1561, un troisième Briçonnet, Claude, neveu de Michel, était Evêque de Nîmes, et ne paraît pas avoir été meilleur pasteur que ses oncle et grand'oncle.

Aucun document ne témoigne de ce que furent ses relations avec les Bénédictines de Saint-Sauveur. La réforme de l'Abbaye ne lui paraissait sans doute pas très nécessaire ; il semble bien, d'ailleurs, que le Conseil de Ville avait renoncé à faire intervenir à nouveau le Parlement de Toulouse.

L'Abbesse Guillemette de Rispe, entrée en charge le 30 novembre 1526, présentait en 1539, pour satisfaire au mandement du Roi, un dénombrement des biens du monastère qui comptait alors : « douze religieuses qui servent Dieu journellement » (30).

---

(28) C. Cantaloube : « La Réforme protestante vue d'un village cévenol » p. 34.

(29) Ménard. — Histoire de la ville de Nîmes. T. IV.

(30) Archives du Gard. H. 706.



Elles le faisaient sans doute toujours selon les « statuts » donnés par l'évêque de jadis ; mais elles auraient eu besoin, en ce siècle de fermentation intellectuelle et religieuse, de recevoir de leur évêque présent une direction éclairée. L'absence de ce secours explique que certaines des sœurs, peut-être des plus ferventes, aient désiré participer à la Cène des Réformés, sans cependant renoncer à leur vie monastique, ce que le Consistoire ne voulut pas admettre (31).

Cependant, un grand vent de réforme violente soufflait à Nîmes.

L'Evêque, Bernard d'Elbène, après le sac de la cathédrale en décembre 1561, avait du se réfugier à Arles. Les Bénédictines de Saint-Sauveur, chassées de leur monastère qui devait être entièrement détruit en 1563 « furent errantes pendant quelque temps, s'étant retirées au commencement au lieu de Lédanon, qui est un prieuré uni à l'Abbaye, et ensuite en Avignon, à Arles, à Tarascon, et enfin dans la ville de Beaucaire où elles s'établirent par provision en l'année 1608, par la permission de Monseigneur l'Archevêque d'Arles qui était pour lors, qui leur permit d'y acheter une maison » (32).

Si leur nouvelle résidence plaçait les Bénédictines de Saint-Sauveur sous l'autorité de l'Archevêque d'Arles, l'Abbaye n'en demeurait pas moins dépendante de l'Evêque de Nîmes en ce qui concernait ses biens situés dans la ville ou le diocèse.

Un acte dressé en décembre 1610 par le notaire Galleron, de Beaucaire, déclare que « sera faicte procuration à personne confidante pour devant le Seigneur Révérendissime Evesque de Nismes poursuivre et demander la permission de faire ladite inféaudation » (33).

---

(31) Archives de l'Hôpital général de Nîmes. Registre contenant les délibérations du Consistoire — à présent à la Bibliothèque Nationale. Une copie en est conservée à la Maison Presbytérale de Nîmes.

(32) Archives du Gard. H. 697.

(33) Archives du Gard. H. 698.



C'était enfin de pouvoir achever de payer leur maison de Beaucaire que les Bénédictines se trouvaient contraintes à diminuer leur patrimoine, et leur appauvrissement explique la situation du Prieuré de Lédenon lors de la visite qu'y faisait, le 17 avril 1611, Monseigneur Pierre de Valernod « par la grâce de Dieu et du Saint Siège Apostolique Evesque de Nismes » (34).

Il répondait à la demande des habitants qui réclamaient un vicaire secondaire, un prédicateur « d'Avant et Caresme », et se plaignaient de « Dame Marguerite de Murot, Abbessse du dévôt monastère de la Font, Prieuresse dudit prieuré de Lédenon, qui depuis trois ans en ça se serait distraite de notre diocèse et retirée à la ville de Beaucaire, diocèse d'Arles, sans avoir pourvu au service, ornements de l'Eglise, réparations d'icelle et autres nécessités... » (34).

L'ordonnance de l'Evêque, après sa visite soigneuse des lieux, fit droit à la requête des « consuls et habitants » et décida que l'Abbessse serait tenue de payer tous les frais qui lui incombaient en vue d'une digne restauration du culte divin.

En 1613, la même Abbessse demandait l'accord de l'évêque de Nimes pour la nomination, comme vicaire de Lédenon, de Nicolas Garcin « prêtre et religieux de l'ordre des Jacobins sous la règle de Saint-Dominique, au couvent de Saint-Maximin en Provence » (35). Le précédent vicaire avait résigné son bénéfice en faveur de ce religieux entre les mains du Souverain Pontife qui, après avoir reçu le serment fait sur les Evangiles qu'il n'y avait aucune simonie, avait accordé sa permission ; ce qui ne dispensait pas l'Abbessse de l'obligation de demander à l'Evêque de Nimes de conférer les pouvoirs au nouveau vicaire de Lédenon.

La présence des Bénédictines de Saint-Sauveur à Beaucaire, autorisée en 1608 par l'Archevêque d'Arles Mgr Gaspar du Laurans, devait être contestée par l'un de ses successeurs.

---

(34) Archives du Gard. H. 689.

(35) Archives du Gard. H. 695.



Ce Prélat, Jean X Jaubert de Barra Emeric, zélé pour la clôture, jugée alors condition la plus essentielle à la régularité de la vie religieuse féminine, était mécontent de ne pas la voir strictement observée par les moniales de Saint-Sauveur dans leur trop petite maison de « réfugiées » à Beaucaire. Il voulut les faire sortir de son diocèse et les renvoyer dans celui de Nîmes.

Les deux lettres qu'il adressa à ce sujet à Mgr de Cohon sont intéressantes à citer (36).

La première, du 14 janvier 1638, dit :

Monseigneur,

Il faut que je vous avoue ingenuement le déplaisir que j'ay de voir traîner, si longtemps l'exécution de nostre ordonnance touchant vos religieuses qui sont à Beaucaire ; parce qu'elles sont tousjours en mauvais estat sans craindre les censures de l'Eglise, néanmoins puisque vous desirez que j'en sursoye l'exécution pour quelques temps, je vous obéiray avec supplication tres humble que je vous fais de vous souvenir de vostre parole, car vostre conscience et la mienne y sont grandement engagées. Je supplieray Dieu qu'il vous ramène bientost et en bonne santé vous remerciant de tout mon cœur de la peine qu'aves prise de me dire adieu à vostre départ ; vous recevrez un peu tard ma response à cause que vostre lettre ne m'a esté rendue que tout présentement. Et si en vostre absence je puis rendre du service à vostre personne ou à vostre diocèse je le tiendray à grand honneur puisque je suis véritablement

Monseigneur

Vostre tres humble serviteur et confrère.

Jean, Archevêque d'Arles

La deuxième lettre est du 16 octobre 1639, écrite de Soloignac par l'Archevêque, et disant :

---

(36) Archives du Gard. H. 685.



Monseigneur,

Un des plus grands maux que m'ayt causé ma longue maladie est de n'avoir eu l'honneur de vous voir devant mon despart d'Arles, mais puisque je n'ay pu avoir cette bonne fortune j'ay chargé le Sieur Drilholle, Archidiacre de Bazas et mon Vicaire Général de vous aller baiser très humblement les mains de ma part et prendre l'ordre de vous pour faire sortir vos religieuses de Beaucaire en la meilleure façon que se pourra et en vous y servant autant qu'il me sera possible. Je vous supplie donc Monseigneur de ne différer plus l'exécution de cette bonne œuvre qui est la dernière de celles que j'avais entreprise en mon diocèse le dit sieur Archidiacre vous dira comme je fais conduire en Arles de bonnes religieuses de Saint-Benoît pour la réforme du monastère de Saint-Césaire. Faictes moy l'honneur de me continuer tousiours vos bonnes graces et me croire pour jamais

Monseigneur

Vostre tres humble serviteur et confrère.

Jean, Archevêque d'Arles

Les réponses de Mgr de Cohon à ces lettres, à la fois si courtoises et si fermes, n'ont pas été conservées. Il semble, d'après certains documents, que si l'Evêque de Nimes n'a pas tenu la promesse faite à l'Archevêque d'Arles, et si, vis à vis des Bénédictines, son comportement a pu paraître discutable, on doit cependant reconnaître la sincérité de son désir du Bien.

Ce fut, à peu près sûrement, en réponse au désir de l'Archevêque d'Arles qu'il se fit donner par l'Abbesse et les religieuses une procuration afin de pouvoir entreprendre les démarches nécessaires pour les faire rentrer en possession des pièces de terre de l'Abbaye inféodées en 1610 par Madame de Murot (37).

Il n'est pas étonnant que la famille protestante qui avait profité des malheurs du temps pour faire, aux dépens des Bénédictines, une opération très

---

(37) Archives du Gard. H. 698.



avantageuse, n'ait pas accepté sans difficulté de consentir à une restitution que l'Evêque ne pouvait exiger trop brutalement, d'autant que les questions de remboursements demandaient à être examinées et discutées.

Ce n'est que le 21 février 1639 que Mgr de Cohon aboutit à acquérir « au nom et comme se faisant fort des Dames Abbessse et religieuses de Saint-Sauveur » (38) ces pièces de terre : il était donc normal qu'il ait dû, l'année précédente, demander un délai à l'Archevêque d'Arles.

Celui-ci, en octobre 1639, savait sans doute l'acquisition faite et acceptait assez mal que les Bénédictines soient encore à Beaucaire. Mgr de Cohon avait peut-être appris, entre temps, qu'elles n'avaient aucun désir de revenir à Nîmes. Leur pauvreté les rendait incapables de lui rembourser le prix qu'il avait versé, de ses deniers, pour le rachat de leur terrain et ne leur permettait pas de songer à rebâtir leur monastère. D'autre part, l'opinion si peu avantageuse à leur égard de l'Archevêque d'Arles ne pouvait guère donner grande envie à l'Evêque de Nîmes de les réintroduire dans son diocèse et on comprend facilement que, une fois son confrère éloigné, il n'ait pas insisté pour faire revenir les Bénédictines à Nîmes où les Ursulines, qu'il y avait lui-même appelées, étaient certainement, n'ayant pas souffert des violences des Réformés, plus à même de concourir à la restauration spirituelle du diocèse qu'il poursuivait avec tant de ferveur et de succès.

Il fut une fois de plus obligé de rappeler à l'Abbesse de Saint-Sauveur ses devoirs envers le Prieuré de Lèdenon, ainsi qu'en témoigne le procès-verbal de sa visite du lieu en 1659 (39).

Vers 1670, une Abbessse à la forte personnalité, Madame Armande de Galien de Védène de Gadagne, voulant rétablir le monastère au lieu de sa fondation, soutint pour cela un long procès, qu'elle finit d'ailleurs par gagner.

---

(38) Archives du Gard. H. 698.

(39) Archives du Gard. H. 689.



Au cours de cette action en justice contre les héritiers de Mgr de Cohon, elle devait forcément parler de l'Evêque défunt. Ignorant, sans nul doute, sa correspondance avec l'Archevêque d'Arles, elle interprétait sa conduite sans bienveillance et dans une note manuscrite présentait ainsi les faits : « Le feu Seigneur de Cohon, evesque de Nismes, voulant s'approprier ledit lieu fit accroire à ladite Abbessse qu'il voulait en traiter pour elle avec les possesseurs »... et, plus loin, « ledit Sieur Evesque prenant plaisir à jouir dudit lieu n'a jamais voulu le remettre à lad Abbessse qui n'osait lui former procès le voyant son supérieur et d'ailleurs si difficile et si impérieux qu'il n'aurait sceu souffrir la liberté d'une telle demande, outre que lad dame espérait qu'après qu'il aurait fait bastir led lieu il en ferait un jour présent à l'église par le grand zèle qu'il témoignait à rétablir le culte divin dans la ville. Mais led Sieur de Cohon evesque ayant permutté led évêché il vendit malheureusement led lieu au Seigneur Douvrier son successeur aud évêché lequel n'eut pas moins de passion que lui à le posséder pendant quelque temps jusques à ce que ses debtes l'obligèrent de le vendre... » (40).

Elle disait ailleurs que l'Abbessse « n'a demeuré dans le silence depuis l'année 1639 qu'à cause du respect qu'elle a eu pour lesdits sieurs évêques qui possédaient lesdites pièces, espérant qu'un jour ils en feraient le délaissement à l'Abbaye, sans rien demander des réparations, et qu'ils en voudraient estre pour une seconde fois les fondateurs » (41).

L'Abbessse pouvait écrire ces lignes en toute bonne foi, car elle devait ignorer que sa devancière, Marguerite de Rodulphe de Saint-Paulet avait, le 15 décembre 1636, après délibération avec son chapitre, déclaré devant le Notaire de l'Archevêque d'Arles « tant à son nom que de toutes les autres qu'elle ne peut satisfaire aux désirs et intentions de mondit Seigneur

---

(40) Archives du Gard. H. 697.

(41) Archives du Gard. H. 711.



Archevêque sur et touchant la translation de son monastère dans la ville de Nimes... toutes les religieuses qui sont à présent dans led monastère (à la réserve d'une) sont professes dans la ville de Beaucaire... leur désir est de vivre et mourir soubz la discipline régulière dans led lieu de leur profession soubz et à la faveur de ses raisons, joinct encore la grande pauvreté dud monastère et que le peu de revenu qu'il a provient du territoire dudit Beaucaire » (42).

Ce texte prouve bien que Mgr de Cohon, qui connaissait sans doute leurs sentiments, agissait sagement en laissant les Bénédictines de Saint-Sauveur à Beaucaire. Elles y demeurèrent même après le gain du procès si longtemps poursuivi par Madame de Védène qui n'avait probablement pas réussi à faire partager à sa communauté son désir d'un rétablissement à Nimes dont il ne fut plus question après son abbatiat.

Les occasions de contacts avec les évêques de Nimes se limitaient sans doute, dès lors, à quelques obligations financières.

Sur l' « Estat remis à Monseigneur l'Archevêque d'Arles », vers 1670, « par l'ordre de Sa Majesté », se trouve noté, parmi les charges de l'Abbaye, « la pension épiscopale payée à Monsieur l'Evesque de Nimes : quinze livres » (43).

Cette modique somme représentait peut-être la cense sur le moulin de la Fontaine que s'était expressément réservée, en 1266, Raimond, Evêque de Nimes, lorsque « voulant se libérer de deux et magnifiques festins qu'il était tenu de faire le jour de la Nativité de Notre Seigneur et le Jeudi Saint à tous les chanoines de Nimes et leurs serviteurs » il abandonna quantité de droits en divers lieux (44).

En 1705, l' « Estat des charges de l'Abbaye et monastère Saint-Sauveur », plus précis, donne : « pour la décime et capitation au diocèse de Nimes, cent cinquante livres, et vingt cinq livres pour la quarte épiscopale » (45).

(42) Archives du Gard. H. 685.

(43) Archives du Gard. H. 711.

(44) Archives du Gard. H. 702.

(45) Archives du Gard. H. 711.



Le moulin de la Fontaine, qui intéressait tant l'Evêque Raimond en 1266, donna à son successeur de 1739 l'occasion de rendre visite aux Bénédictines.

On commençait à cette époque les grands travaux d'aménagement du Jardin de la Fontaine, et, pour les réaliser, il fallait pouvoir faire disparaître le moulin de l'Abbaye et disposer de son terrain.

Ménard écrit à ce propos : « L'Evêque de Nimes, qui avait toujours cette entreprise à cœur, revenant de Tarascon où il était allé faire un voyage, en parla à l'Abbesse à son passage à Beaucaire et lui proposa de vendre ce moulin à la ville » (46).

Il est bien probable qu'après avoir heureusement traité de cette question matérielle, l'Evêque put avoir avec l'Abbesse et les moniales, derrière la grille imposée par les Archevêques d'Arles, un entretien plus spirituel. Bien que fixée hors du diocèse, la Communauté, qui tenait à garder son titre de Saint-Sauveur de la Font, ne pouvait se désintéresser de la vie de l'Eglise de Nimes, et le Prélat dut confier aux prières des religieuses ses préoccupations de pasteur, les exhortant elles-mêmes à une fidélité toujours plus parfaite à leur vocation de louange et d'intercession.

En l'absence de documents postérieurs, on ne peut qu'arrêter l'étude des relations entre les Evêques de Nimes et l'Abbaye Saint-Sauveur sur cette évocation d'une visite dont l'objet avait été le vieux moulin donné jadis par Frotaire I quand il établit le premier monastère féminin de la ville sur les rives de la Fontaine.

Il est bon de penser que, dans la lumière du Ciel, évêque et moniales du passé intercèdent pour la vieille cité, et tout spécialement pour son Evêque actuel, qui habite dans le domaine de l'Abbaye, et pour toutes les religieuses qui continuent à donner le témoignage de la consécration totale au Seigneur, sous la conduite attentive du premier pasteur du diocèse.

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 heures 30.

---

(46) Ménard. — Histoire de la ville de Nimes. T. VI.



## SEANCE DU 5 MARS 1971

La séance est ouverte à 17 heures par M. le Docteur Jean Paradis, Président.

Sont présents : M. le Pasteur Lauriol, M. Henri Seston, M. l'Inspecteur Lignières, M. le Colonel de Balincourt, M. le Bâtonnier Tailhades, M. Jean Théron, M. le Pasteur Brunel, M. André Nadal, M. André Bernardy, M<sup>e</sup> Roger, M. Abauzit, M. Escholier, M. le Pasteur Lhermet, M. le Docteur Drouot, M. le Professeur Auméras, M. le Président Panet, M. Chastanier, M<sup>e</sup> Fosse, M. Joachim Durand, M. Félix Villeneuve, membres résidants ; M<sup>lle</sup> Metge, membre correspondant ; M. Pierre Hugues, Secrétaire Perpétuel.

Sont excusés : M. le Professeur Dupont, M. Davé, M. Jean Sablou, Mgr Homs.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Secrétaire Perpétuel fait diverses communications. Il lit la lettre de remerciements de M. Georges Martin récemment élu membre résidant pour occuper le fauteuil rendu vacant par le décès du très regretté Bâtonnier Fabre. M. Georges Martin regrette que son état de santé ne lui ait pas encore permis de faire les visites d'usage.

L'Académie a également reçu une lettre de remerciements de M. Louis Leprince-Ringuet, de l'Académie Française, récemment élu membre non résidant. En voici le texte :



Paris, le 17 février 1971.

Monsieur le Secrétaire Perpétuel,  
et cher Confrère,

J'ai été extrêmement heureux et honoré de recevoir votre lettre du 6 février. Je suis très fier d'appartenir maintenant à l'Académie de Nîmes, chef-lieu de mon département d'origine. Monsieur le Bâtonnier Edgar Tailhades m'avait, en effet, téléphoné et j'en avais été très touché, mais j'attendais votre confirmation pour vous dire tout le plaisir que me faisait cette élection.

Je pense que je viendrai à Nîmes ou dans la région assez souvent car l'un de mes gendres, Charles de la Roncière, est Professeur d'histoire à l'Université d'Aix-en-Provence où j'ai aussi les enfants de mon fils Dominique. Je compte venir dans la région d'Aix vers la fin du mois de mai. Je serai heureux de vous rendre visite à cette occasion. Peut-être avez-vous un calendrier des dates de réunion de l'Académie de Nîmes. Je m'efforcerai de faire coïncider l'un de mes voyages avec l'une d'elles.

Veillez, Monsieur le Secrétaire Perpétuel et cher Confrère, remercier de ma part les membres de l'Académie et son Président et croire à l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Louis Leprince-Ringuet

Le Secrétaire Perpétuel communique encore à la Compagnie une lettre de M<sup>lle</sup> Lina Malbos, 21, rue du Grand-Couvent à Nîmes, lui demandant de proposer à M. le Maire d'attribuer le nom de Jean Paulhan, de l'Académie Française, à une rue de la ville. Bonne note est prise du souhait de M<sup>lle</sup> Lina Malbos. Une démarche sera faite auprès de M. le Maire de Nîmes.

L'Académie a reçu en hommage :

Camille Lignières - Images Hispaniques - Uzès - 1970. M. le Bâtonnier Tailhades rendra compte de cet ouvrage.

Victor Lassalle - L'influence antique dans l'art roman provençal - Paris - 1970. M. le Professeur Dupont rendra compte de cette thèse de doctorat du 3<sup>me</sup> Cycle, imprimée par les soins du Centre National de la Recherche Scientifique.



Le Secrétaire Perpétuel met l'Académie au courant des travaux de réfection du plancher d'une pièce du rez-de-chaussée de l'Hôtel de l'Académie.

Il termine en priant le groupe des Indépendants de présenter le plus tôt possible un candidat à la succession du très regretté Jean Douël.

M. le Bâtonnier Tailhades lit alors une communication intitulée : *Astrologues et devins, inspireurs et amis de Catherine de Médicis.*

Il évoque le climat de l'époque où la superstition était souveraine, l'intérêt qu'attachait la Reine de France, imprégnée des influences florentines, à tout ce qui était commerce avec les puissances de l'au-delà. Il rappelle les prophéties de Siméoni, de Nostradamus, de Luc Gauric qui avaient notamment prévu la mort tragique du roi Henri II, tué lors du tournoi qui l'opposa au Comte de Montgoméry. Il dit les habitudes de Catherine de Médicis qui ne se séparait jamais des talismans les plus étranges et de la déférence qu'elle manifestait, elle si hautaine, à tous ceux qui auscultaient l'avenir. Il conta enfin l'épreuve du miroir qui révéla la mort des trois fils de Catherine, François II, Charles IX et Henri III, ainsi que l'avènement du Roi de Navarre qui régnera sous le nom d'Henri IV. M<sup>e</sup> Tailhades termina sa communication par une analyse de la personnalité de Catherine de Médicis, dont la fin fut mélancolique mais qui, durant sa vie, eut comme objectifs essentiels l'unité du pays et la défense opiniâtre des Valois.

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 heures 30.





## SEANCE DU 19 MARS 1971

La séance est ouverte à 17 heures par M. le Docteur Jean Paradis, Président.

Sont présents : M. le Professeur Dupont, M. le Pasteur Lauriol, M. Seston, M. l'Inspecteur Lignièrès, M. le Colonel de Balincourt, M. le Bâtonnier Tailhades, M. Henri de Régis, M. Jean Thérond, M. Jean Sablou, M. le Pasteur Brunel, M. André Nadal, M. André Bernardy, M<sup>e</sup> Roger, M. Escholier, M. le Pasteur Lhermet, M. le Président Panet, M<sup>e</sup> Léon Fosse, M. le Professeur Auméras, M. Larmat, M. Joachim Durand, M. le Procureur Général du Colombier, membres résidents ; M. Gaston Chauvet, membre non résident ; M<sup>lle</sup> Fermaud et M<sup>me</sup> Déchery, membres correspondants, et M. Pierre Hugues, Secrétaire Perpétuel.

Sont excusés : M. Davé, Mgr Homs, M. le Docteur Drouot, M. Abauzit.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Président fait connaître qu'il a représenté l'Académie à la séance solennelle de la Cour d'Appel au cours de laquelle M. de Monsabert a été installé dans les fonctions de Premier Président.

Le Secrétaire Perpétuel donne diverses informations :

— La réfection du plancher de l'appartement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de l'Académie est terminée.

— Un Horticulteur-Pépiniériste installera pro-



chainement des arbustes dans la jardinière de la Cour d'Honneur.

— M. le Professeur Dupont, Président de la Fédération Historique du Languedoc-Roussillon représentera l'Académie au Congrès de cette Fédération à Privas les 22 et 23 mai prochains.

— Le 95<sup>e</sup> Congrès des Sociétés Savantes se tiendra à Toulouse les 13 et 17 avril prochains.

— Une lettre a été adressée à M. le Maire de Nîmes pour lui exprimer notre souhait de voir une rue de Nîmes porter le nom de Jean Paulhan.

— L'Académie a reçu en hommage :

Anthologie de l'Académie des poètes classiques - Paris - 1969.

Les Etudes poétiques - Avril, mai, juin 1969.

Enfin le Secrétaire Perpétuel présente à ses confrères la reliure réalisée par M<sup>me</sup> Arlette Martel, de Montpellier, élève de M<sup>me</sup> Pierre Hugues, pour conserver les lettres écrites de 1881 à 1910 à M<sup>me</sup> Adrien Dumas (Dono Andriano) par Frédéric Mistral, (77 lettres, cartes ou billets), M<sup>me</sup> Frédéric Mistral (3), Joseph Roumanille (1), le Sar Péladan (14), Marieton (6), Victor Robert (1), Emile Trollier (1) ainsi que plusieurs pièces d'un moindre intérêt. Ces précieux autographes ont été offerts à l'Académie en juin 1967 par M<sup>lle</sup> Alice Dumas (Flourdalis) grâce à la bienveillante entremise de M. le Pasteur Brunel. La reliure est une reliure en chagrin grenat à bandes de format in 4<sup>o</sup> raisin (format album), avec charnières en cuir, papier fait à la main, titre et plats décorés à l'or fin ; l'étui est bordé de cuir et doublé de velours. A l'intérieur 84 caches en rhodoïd bordés de peau contiennent les autographes.

Le Président donne alors la parole à M. Ivan Gausсен, membre non résidant, après l'avoir félicité de la naissance de son petit-fils David Gausсен.

La communication de M. Ivan Gausсен est consacrée à *Mgr Etienne Joseph de Pavée de Villevieille, évêque de Bayonne.*

Ce prélat était le frère cadet du Marquis Philippe Charles de Pavée dont la vie particulièrement curieu-



se et mouvementée, a déjà été évoquée par M. Gaus-  
sen devant ses confrères de l'Académie. Rappelons  
brièvement que le Marquis de Villevieille, Capitaine  
du Régiment du Roi, avait été l'ami et le disciple de  
Voltaire, qu'il était un familier de Ferney, qu'il fut de  
ceux qui poussèrent le Philosophe à revenir à Paris  
en février 1778, qu'il le conduisit chez le grand sculp-  
teur Houdon, auquel nous devons la célèbre statue de  
Voltaire vieilli, dont une réplique se trouve au Musée  
de Montpellier et qu'il fut le témoin de sa mort en  
mai 1778, enfin qu'après la Révolution, on le retrouva  
à Paris dans la fastueuse Maison du montpelliérain  
Régis Cambacérès, Archichancelier de l'Empire, qui  
le fit un des Bibliothécaires de Sainte-Geneviève à Pa-  
ris, où il mourut en 1825 chargé d'années.

La carrière ecclésiastique de son frère Etienne Jo-  
seph fut certainement moins mouvementée, encore  
que la Révolution l'ait incontestablement abrégée.  
Mais elle n'en reste pas moins très intéressante car  
elle a permis à M. Gausen de raconter comment on  
devenait évêque au XVIII<sup>me</sup> siècle.

Il était d'usage, en effet, dans les familles nobles  
que, si l'aîné faisait carrière dans l'Armée, le second  
fut d'Eglise. C'était le sort destiné à Etienne Joseph  
qui de ce fait, dut venir à Paris où, d'ailleurs il fut fort  
affectueusement conseillé par son oncle l'abbé de  
Villevieille, bien en place dans la Sorbonne. Car, ou-  
tre un certain nombre de quartiers de noblesse dont  
le candidat devait faire état, toute une procédure né-  
cessitant à la fois du travail, de la discipline, une cer-  
taine mondanité et surtout beaucoup d'intrigues,  
étaient les facteurs indispensables à une réussite rapi-  
de.

Il fallait aussi des ressources financières qui,  
lorsque le candidat en était par trop démuné, aug-  
mentait les difficultés.

La sagacité de l'oncle et aussi les qualités du ne-  
veu, facilitèrent cette tâche puisque Etienne Joseph,  
né en 1739, devenu en 1766 septième Vicaire général  
du diocèse d'Albi dont le titulaire, le Cardinal de Ber-  
nis, était ambassadeur à Rome, obtint l'évêché de  
Bayonne en 1784 : il avait alors 44 ans.

Dès lors sa vie aurait été sans histoire si la Révo-



lution de 1789 n'était venue d'abord troubler la quiétude des Princes de l'Eglise et si le vote de la Constitution civile du Clergé approuvée par Louis XVI, n'était venue ensuite, au début de l'an 1790, poser à Etienne Joseph une grave question de conscience.

Il refusa, à l'inverse de Talleyrand, évêque d'Autun, de son ami Savine, évêque de Viviers, Jarrente, évêque d'Orléans et du Cardinal Loménie de Brienne, de s'incliner. Après une polémique d'ailleurs fort habile avec les autorités révolutionnaires de Bayonne, Etienne Joseph dut se réfugier en Espagne où il mourut oublié en 1792, au Monastère d'Oliva, couvent des Bernardins.

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 heures 30.

Entre temps, il avait été décidé que, en raison des fêtes de Pâques, la prochaine séance aurait lieu seulement le 23 avril.



---

Le gérant de la Publication :  
PIERRE HUGUES

---

*IMPRIMERIE CHASTANIER, S.A.*  
*NIMES — 18, RUE BIGOT — NIMES*



# BULLETIN

TRIMESTRIEL

des Séances

DE

## L'ACADÉMIE DE NIMES

---

---

---

---

---

**2<sup>me</sup> Trimestre 1971**

---

---

---

---

---

ACADÉMIE DE NIMES

16, Rue Dorée

NIMES

1971

Abonnement annuel 10 F.

Le N° 2,50 F.



## SEANCE DU 23 AVRIL 1971

La séance est ouverte à 17 heures par M. Camille Lignières, ancien président, remplaçant M. le Docteur Paradis, président, excusé.

Sont présents : M. le Professeur Dupont, M. le Pasteur Lauriol, M. Henri Seston, M. l'Inspecteur Lignières, M. le Colonel de Balincourt, M. Jean Théron, M. Jean Sablou, M. le Pasteur Brunel, M. André Nadal, M. André Bernardy, M<sup>e</sup> Roger, M. Abauzit, M. le Pasteur Lhermet, M. le Docteur Drouot, M. Frainaud, M. le Président Panet, M. Chastanier, M<sup>e</sup> Fosse, M. le Professeur Auméras, M. Joachim Durand, M. Larmat, M. Villeneuve, M. le Procureur Général du Colombier, membres résidants, M. Henri Chabrol et M. Gaston Chauvet, membres non résidants, M<sup>elle</sup> Alice Fernaud, membre correspondant, et M. Pierre Hugues, Secrétaire Perpétuel.

Sont excusés : M. le Docteur Paradis, M. Davé, Mgr Homs, M. Escholier.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Secrétaire Perpétuel présente les félicitations de la Compagnie à M. le Président Panet dont le fils Patrice vient d'épouser M<sup>elle</sup> Nicole Mazeyrie.

Il fait ensuite diverses communications :

— M. Robert Lafont prépare une communication sur Aubanel, académicien nimois et écrivain de la langue d'Oc du début du siècle dernier.

— M. Hours, horticulteur, a garni d'arbustes la jardinière, récemment installée sur la terrasse du premier étage de la Cour d'honneur ;

— Les travaux de réfection du plancher d'une pièce du rez-de-chaussée sont terminés ;

— Deux demandes de renseignements ont été re-



çues de M. Ferdinand Boyer, membre correspondant, qui prépare pour la Revue de l'Institut Napoléon une étude sur les embellissements de Nîmes sous Napoléon d'après les rapports faits au Conseil des Bâtiments Civils qui se trouvent aux Archives Nationales et qui ne sont communiqués que depuis quelques années. Il désirait savoir quels boulevards d'aujourd'hui portaient vers 1810 les noms de vieux Cours (actuellement boulevard Gambetta de la place de la Bouquerie à la rue des Lombards) et le Petit Cours (aujourd'hui Boulevard Gambetta de la rue des Lombards au Boulevard Amiral Courbet).

— M<sup>lle</sup> Lina Malbos nous a écrit pour nous suggérer de proposer à la Municipalité de baptiser Jean Paulhan le C.E.S. Révolution. M. l'Inspecteur Lignières fait remarquer que les propositions de dénomination d'un C.E.S. doivent être présentées par le Conseil d'Administration de cet établissement.

— M. Leprince-Ringuet, de l'Académie Française membre non résidant, nous a adressé la lettre suivante :

Académie Française  
3, quai de Conti, VI<sup>e</sup>

Paris, le 25 mars 1971

Monsieur Pierre Hugues  
Secrétaire Perpétuel  
Académie de Nîmes  
1, rue Villeperdrix  
30 - Nîmes

Monsieur le Secrétaire Perpétuel,

J'ai été très heureux de recevoir votre lettre et vous remercie de m'indiquer les dates de vos réunions. Je dois me rendre dans le Midi entre le 12 et le 15 mai mais je ne pense pas pouvoir être à Nîmes ni le 7 ni le 21. J'espère qu'il me sera possible de participer ultérieurement à une des réunions de l'Académie de Nîmes mais probablement pas avant l'hiver prochain. Je vous remercie à l'avance de bien vouloir m'informer des dates de vos séances.

Croyez, Monsieur le Secrétaire Perpétuel, que ce sera pour moi un grand honneur d'être reçu par l'Académie de Nîmes et veuillez recevoir mes sentiments confraternels.

Louis Leprince-Ringuet



Il est décidé d'écrire à M. Leprince-Ringuet que l'Académie lui propose de tenir à son intention une séance le 13 Mai.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résidant pour occuper le fauteuil laissé vacant par le décès du très regretté Jean Douël. Toutes les conditions statutaires étant remplies, M. Victor Lasalle, Conservateur des Musées d'Art et d'Histoire de la Ville, membre correspondant, est élu à l'unanimité des membres résidants présents.

Le Président donne alors la parole à M. le Pasteur Brunel qui lit une communication intitulée *la fatalité, le hasard, la liberté dans la destinée humaine et le cours des événements*.

Voici le résumé de cette communication :

On rejette volontiers sur la fatalité, le destin, la Providence la cause et la responsabilité des événements, surtout lorsqu'ils paraissent inexplicables.

Parler du hasard, n'est-ce pas avouer son ignorance ? Un éminent savant, le Professeur Monod, Prix Nobel, a pu baser sur lui l'apparition de la vie ; son explication est loin de satisfaire tous les penseurs, philosophes et métaphysiciens qui continuent, malgré les découvertes de la biologie génétique, à s'interroger sur le pourquoi et le comment de la vie.

Les événements et la condition humaine dérivent-ils du pouvoir d'une puissance supérieure, d'un *fatum* qui dominerait les êtres et les choses ? dériveraient-ils du vouloir d'un Dieu tout puissant ?

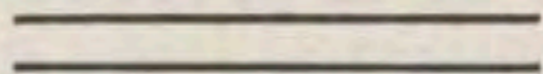
Le Pasteur Brunel ne croit pas à l'influence des astres comme bien de nos contemporains. Il ne croit pas davantage à la prédestination absolue. Certes la Science nous indique que tous les faits, aussi bien ceux qui intéressent la nature que la créature humaine, sont soumis à des lois, à des lois fixes qui ne sont pas de l'invention des hommes. Mais au delà de ces phénomènes déterminés il y a l'être dans son essence, il y a le domaine de la conscience, de l'âme, de l'esprit, qui échappe à tout déterminisme.

Tirillé par les forces inférieures de l'instinct, de l'hérédité, du milieu social et par les forces supérieu-



res des impératifs de conscience, des intuitions, de l'attraction de l'idéal, en un mot de l'Esprit, l'homme demeure néanmoins libre de ses options. A tous les appels, il peut, dans une certaine mesure dire oui ou non. De là, la certitude de sa responsabilité, de sa culpabilité et aussi de sa dignité et de sa valeur. Libre, il a le pouvoir, sans doute limité mais bien réel, d'infléchir dans un sens ou dans un autre l'histoire du Monde et son histoire personnelle. Il deveint, à l'image de Dieu, créateur de séries nouvelles, créateur de vie. Il peut aussi, hélas ! accumuler des ruines et d'être pourvoyeur de mort. L'espérance demeure pourtant qu'avec son aide, la justice, la vérité et la paix règneront un jour...

Après un débat auquel prennent tout particulièrement part MM. Drouot, Chabrol, Larmat et Thérond, la séance est levée à 18 heures 30.





SEANCE DU 7 MAI 1971

La séance est ouverte à 17 heures par M. le Professeur Jean Brunel, Vice-président, remplaçant M. le Docteur Jean Paradis, président, empêché.

Sont présents : M. le Professeur Dupont, M. le Pasteur Lauriol, M. Seston, M. l'Inspecteur Lignières, M. le Colonel de Balincourt, M. de Régis, M. Jean Théron, M. Sablou, M. le Pasteur Brunel, M. André Nadal, M<sup>e</sup> Jean Roger, M. Abauzit, M. Escholier, M. le Docteur Drouot, M. Frainaud, M. le Président Panet, M. Chastanier, M<sup>e</sup> Fosse, M. le Professeur Auméras, M. Joachim Durand, M. Félix Villeneuve, M. le Procureur Général du Colombier, membres résidants ; M. Gaston Chauvet, membre non résidant ; M. le Général Cothias, M<sup>me</sup> Déchery, M<sup>lle</sup> Fernaud, M. Vielzeuf, membres correspondants ; M. Pierre Hugues, Secrétaire Perpétuel.

Sont excusés : M. Davé, Mgr Homs, M. Bernardy.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Secrétaire Perpétuel fait diverses communications :

— En la personne de son Président, l'Académie est invitée aux fêtes commémoratives de la victoire de 1945, le 8 mai, ainsi qu'à la cérémonie en l'honneur de Jeanne d'Arc le 9 mai et à l'inauguration de la maison du Notariat et du Droit le 14 mai.

— M. Victor Lassalle, Conservateur des Musées d'Art et d'Histoire de la Ville de Nîmes, récemment élu au fauteuil de membre résidant laissé vacant par le décès du regretté Jean Douël, nous a adressé ses remerciements.

— M. le Professeur Leprince-Ringuet, de l'Acadé-



mie Française, récemment élu membre non résidant, prendra séance le 13 mai.

— M. le Professeur Lauro Colliard, Professeur à l'Université de Padoue, nous demande des renseignements sur l'abbé Pierre d'Elbène, frère de lait de Charles IX, aumônier et conseiller de Catherine de Médicis, de Henri III et de Henri IV et ses relations avec la duchesse d'Uzès. M. Gaston Chauvet est chargé de lui répondre ;

— M. le Docteur Drouot propose que nos publications soient échangées avec la Société Préhistorique de l'ardéchois Ollier de Marichard qui fut membre de nous enverrons à cette Société une photocopie d'un manuscrit sur le *mammoth en Ardèche* qui est l'œuvre de l'ardéchois Oelier de Marichard qui fut membre de l'Académie de Nîmes dans le courant du siècle dernier ;

— Enfin au nom de M<sup>me</sup> Hugues et en son nom le Secrétaire Perpétuel fait don à l'Académie d'un portrait de M. André Chamson, de l'Académie Française, membre non résidant de l'Académie de Nîmes ; le portrait est un pastel, exécuté, vers 1924, par le peintre nimois Louis Bouat. Il porte l'inscription : « Au romancier cévenol André Chamson - Louis Bouat ».

L'ordre du jour appelle ensuite une communication de M. Jean Sablou sur *Saint Louis et le problème de la fondation d'Aigues-Mortes*.

En voici le résumé :

L'année 1970 a été marquée par un certain nombre de manifestations, organisées sous l'égide du Ministère des Affaires culturelles, et destinées à commémorer le 7<sup>e</sup> centenaire de la mort de Saint Louis. Telle l'exposition sur « le siècle de Saint Louis » qui fut présentée au Palais de Justice de Paris, et divers colloques d'historiens ayant pour thème : Saint Louis et son temps ; ce furent le colloque de Royaumont dans les locaux même de l'abbaye que Louis IX fonda en 1228 ; le colloque de Rocamadour, lieu de pèlerinage qu'avait visité Saint Louis ; le colloque du Mont Saint-Michel...

Aigues-Mortes se devait de participer à ce mou-



vement. Une exposition, préparée par les Archives du Gard, y a été installée dans la salle des gardes de la Tour de Constance ; elle a contribué, avec les autres manifestations organisées dans le cadre du Festival, à marquer la participation d'Aigues-Mortes à la célébration de « l'année Saint Louis ».

C'est à cette occasion et à la lumière des documents examinés pour la préparation de l'Exposition, qu'il a paru utile de reprendre l'examen de la question : Qu'est-ce qui a déterminé le roi Louis IX à décider l'aménagement d'un port sur la Méditerranée et la fondation de la ville d'Aigues-Mortes ? On admet couramment que la royauté française, qui avait acquis depuis 1229 le Languedoc oriental, a été mue par le désir de faire participer cette région au mouvement commercial qui s'était ranimé dans la Méditerranée à la faveur des Croisades.

Il ne semble pas cependant que Louis IX ait eu, à proprement parler, une politique économique. Les principes directeurs de son action à l'intérieur du royaume ont été inspirés par la volonté d'affirmer son autorité en réduisant les révoltes des féodaux, en contrôlant l'action des agents royaux et en s'efforçant de faire régner la justice. Bien mieux : lorsque, après la fondation d'Aigues-Mortes, les marchands de Montpellier dont le commerce était alors très prospère, viennent le prier de ne pas accorder de privilèges commerciaux aux étrangers qui pourraient venir s'établir à Aigues-Mortes, Louis IX leur donne tous apaisements à ce sujet. C'est seulement en 1277, sous le règne de son fils Philippe III le Hardi, que l'on verra se dessiner une action très nette destinée à favoriser le commerce de Nîmes et d'Aigues-Mortes.

Resterait l'explication traditionnelle : Aigues-Mortes fondée par Louis IX avec l'intention de créer un port pour partir en Croisade. Il est indéniable que la préoccupation de la croisade a été le mobile directeur de la politique extérieure de Saint-Louis. Tous les historiens sont d'accord sur ce point. Cependant était-il bien nécessaire de bâtir un port pour partir en croisade ? Nombreuses étaient les expéditions maritimes pour la Terre Sainte qui, depuis Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion, s'étaient embarquées dans tel



ou tel port de la Méditerranée ou de l'Adriatique : Marseille, Gênes, Venise, Messine, Brindisi... Rien en principe n'aurait dû empêcher Saint Louis d'envisager de prendre la même voie.

Or, si l'on peut retrouver dès 1240 ou 1241 les premières manifestations de la volonté royale de créer un port à Aigues-Mortes, il se trouve que c'est au cours des années 1237 à 1241 que la vieille lutte du Sacerdoce et de l'Empire, animée cette fois par le pape Grégoire IX et l'empereur Frédéric II, atteint un rare degré d'extension et de violence. Devant ce conflit, si le roi de France cherche visiblement à demeurer neutre, il s'y trouve parfois malgré lui impliqué, comme en 1241 lorsqu'il est obligé de réclamer avec insistance à l'Empereur la libération des évêques français que celui-ci avait capturés en mer et emprisonnés...

Or tous les ports d'où une flotte aurait pu s'embarquer pour la Croisade étaient en terre d'Empire. Ainsi devenait-il nécessaire que le roi de France, - s'il voulait éviter d'être à la merci d'une intervention hostile de l'Empereur pour le cas où il déciderait de partir en Croisade, - dispose de son propre port d'embarquement, hors d'atteinte de l'autorité impériale. Tel est le motif qui paraît avoir inspiré la décision de Louis IX, et c'est ainsi que son geste a été interprété dans les milieux politiques contemporains, si nous en croyons le témoignage d'un chroniqueur bien informé, Matthieu de Paris. Cela expliquerait aussi pourquoi le roi de France a préféré créer un port nouveau plutôt que d'aménager celui de Saint-Gilles, qui avait été cependant très actif au XII<sup>e</sup> siècle, ce port ayant l'inconvénient d'être trop vulnérable puisqu'il était situé sur la frontière même du royaume et de l'Empire.

Il reste à constater que le site d'Aigues-Mortes était particulièrement bien choisi, tant pour l'aménagement d'un port répondant aux conditions de la navigation au XIII<sup>e</sup> siècle, que pour la construction d'une ville, grâce à la possibilité des communications par voie d'eau avec l'arrière-pays par les canaux qui la reliaient au Rhône et par le Vidourle.

Après un débat auquel prennent part notamment MM. Brunel, Dupont, du Colombier, Villeneuve, Hugues et Nadal, la séance est levée à 18 heures 45.



SEANCE DU 13 MAI 1971

La séance est ouverte à 15 heures 30 par M. le Docteur Jean Paradis, président.

Sont présents : M. le Pasteur Lauriol, M. le Professeur Brunel, M. Seston, M. l'Inspecteur Lignièrès, M. le Colonel de Balincourt, M. le Bâtonnier Tailhades, M. Henri de Régis, M. Jean Thérond, M. Sablou, M. le Pasteur Brunel, M. André Nadal, M<sup>e</sup> Roger, M. Abauzit, M. Escholier, M. le Pasteur Lhermet, M. le Docteur Drouot, M. Frainaud, M. le Président Panet, M<sup>e</sup> Fosse, M. Joachim Durand, M. Larmat, M. Villeneuve et M. le Procureur Général du Colombier, membres résidants ; M. Modeste, M. Gaston Chauvet, membres non résidants ; M. Paul Troy, M. Vielzeuf, M. le Général Cothias, M<sup>lle</sup> Fermaud et M<sup>me</sup> Déchery, membres correspondants ; M. Pierre Hugues, Secrétaire Perpétuel.

Sont excusés : M. Richardot, Préfet du Gard, Président d'honneur, M. le Professeur Dupont, M. Davé, Mgr Homs, M. André Bernardy, M. le Professeur Auméras, membres résidants ; M. le Professeur Harant, membre non résidant.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la réception de M. le Professeur Leprince-Ringuet, de l'Académie Française, récemment élu membre non résidant.

M. le Docteur Paradis lui souhaite la bienvenue en ces termes :

Monsieur,

L'on n'entre pas dans une Société, sans légitimement désirer connaître son passé, sa destination, ses membres.

Je vais satisfaire à ce désir en vous présentant



notre auguste douairière. Ce titre ne doit pas vous surprendre car notre vénérable compagnie possède un héritage et des titres de noblesse qui remontent à trois siècles.

C'est en l'an de grâce 1682 dans des lettres patentes signées à Versailles que le roi voulut bien reconnaître l'Académie de Nîmes, existante depuis bon nombre d'années, et conférer aux académiciens « les honneurs privilèges, facultés, franchises et libertés dont jouissent ceux de l'Académie Française ».

La considération qui notre ainée nous portait, (1) allait si loin, qu'une tradition orale flatte agréablement notre vanité, en accréditant que, lors de nos visites sous la coupole, les académiciens nimois étaient accueillis et accompagnés à leur place par deux valets flambeaux, Les bonnes coutumes se perdent et ceux de nous, qui ont fait visite au Quai Conti, ont été reçus avec beaucoup de courtoisie, mais un bien moindre cérémonial.

La mission confiée aux membres de l'Académie était « l'étude de l'Antiquité, pour l'intelligence de ce qu'il y a de plus rare et de plus obscur ». Avec vous, Monsieur, c'est le futur qui entre à l'Académie. Mais nous ne faillirons pas à notre tâche, car vous y introduisez aussi, ce qu'il y a de plus rare et de plus obscur : la physique nucléaire.

Après celle de Paris, notre Académie est donc la plus ancienne de France, celles de Lyon, Montpellier et Marseille ayant été respectivement reconnues en 1700, 1706 et 1726.

A ses débuts, cette académie royale, était surtout littéraire, on y commentait Monsieur Racine, Saint Evremond et La Rochefoucauld. L'on y traduisait les bons auteurs grecs et latins.

---

(1) - Extrait des registres de l'Académie Française du 2 octobre 1692.

Monsieur l'Evêque de Nîmes a proposé de mettre l'Académie de Nîmes, dont il est le protecteur, dans l'alliance de la Compagnie, comme est celle d'Arles. On a reçu la proposition comme l'on devoit, venant d'un confrère dont elle reçoit tant d'honneur, et il a été ordonné que les députés de cette compagnie, venant dans la nôtre, seront assis au bout de la table, et qu'ils seront reçus à l'entrée de la première salle où l'Académie s'assemble, et conduits par ceux de Messieurs qui aura commis le Directeur.

Signé : de Turreil, Directeur



Mais en 1685, coup de tonnerre qui disperse les académiciens, La révocation de l'Edit de Nantes, oblige ceux que l'on taxe de Huguenots à s'exiler. Bientôt après, elle cessa de se réunir.

En 1752, les passions religieuses s'étant apaisées, elle fut reconstituée par le marquis d'Aubais. Elle compta parmi ses membres, le Pasteur Rabaut-Saint-Etienne, futur conventionnel, Léon Ménard, auteur de la célèbre histoire de Nîmes, dont M. le Procureur Général du Colombier, nous fit une magistrale biographie, et Jean-François Séguier qui fit don de ses riches collections et de son hôtel à l'Académie.

A la veille de la Révolution, la réputation de l'Académie était telle, que Boissy d'Anglas et Florian y siégeaient. Chaptal, Montgolfier et Malesherbes en étaient membres associés.

A la fin du 18<sup>e</sup> siècle l'activité de l'Académie était très grande. Elle étudiait autant que les lettres, la philosophie, l'archéologie, les sciences. Elle propose la création d'une bibliothèque, d'une école des beaux-arts et d'un musée où l'on enseignerait les mathématiques, la physique et la chimie, Mais d'un trait de plume la Convention supprima tous ces espoirs en ordonnant la dissolution des sociétés savantes.

Après huit ans d'interruption, Consulat les rétablit. L'Académie porta le nom à la mode de « Lycée du Gard », et Chaptal ministre de l'Intérieur déclarait : « L'Académie de Nîmes est l'une des plus anciennes de l'Europe et sa reconstitution importe à l'Etat ».

Son rayonnement devint rapidement si grand que, Napoléon Bonaparte, Cambarécès et Lebrun, Lucien Bonaparte, Talleyrand, Berthollet, Laplace tinrent à l'honneur de s'y faire admettre comme membre associés. Il en fut ainsi en Allemagne du poètes Wieland et de Goethe lui-même.

Après la Révolution et sous l'Empire, l'Académie étendit ses travaux au plan social. Elle étudie les nouvelles méthodes de l'Agriculture et de l'Industrie et des projets de Caisse de Prévoyance. On y discute sérieusement de la liberté de la presse.

Plus tard, elle reçoit François Guizot, jeune poète de 21 ans, Au moment où le Félibrige enflammait la Provence et le Languedoc d'un renouveau chimérique mais fervent, l'Académie se souvint de la mission qui



lui avait été confiée : « L'honneur de joindre la pureté du langage français à la connaissance de l'ancienne histoire et de parler le langage de la cour de même que leur ancêtres parlaient le langage de Rome ». Cette mission ne lui interdisait pas d'adhérer à la grandeur de ce mouvement régionaliste et de reconnaître la gloire de Mistral qu'elle nomma membre honoraire, en même temps qu'elle admettait dans ses rangs, le fabuliste Bigot, chantre de la langue d'Oc. Alphonse Daudet fit parti de notre Académie, mais notre grande sœur ne l'accueillit point. Le mathématicien nimois Gaston Darboux, de l'Académie des sciences, fut membre associé, Camille Jullian et Pasteur furent membres honoraires.

Au début de notre siècle, Gaston Boissier, de l'Académie Française, le commandant Espérendieu, de l'Institut, furent les gloires de notre Compagnie.

Parmi les contemporains, Jean Paulhan et André Chamson, sans parler de Marc Bernard, Prix Goncourt, ont siégé ou siègent parmi nous.

Je terminerai en signalant que soixante sociétés savantes échangent leur mémoires avec ceux que publie l'Académie, qu'elle distribue des bourses d'encouragement et des prix littéraires, qu'elle était présente au Centenaire du Collège de France, au Tricentenaire de l'Académie Française et au 250<sup>e</sup> anniversaire de l'Académie de Montpellier.

Voilà la longue vie de notre assemblée et maintenant que vous nous connaissez mieux, permettez-moi en vous recevant de vous présenter à elle.

C'est donc à soixante membres que je vous confronte, mais comme disait Victor Hugo : « Cent Maravédís valent-ils une piastre ? ».

L'Académie de Nîmes est fière d'accueillir Monsieur Louis Leprince-Ringuet et je peux dire sans fausse modestie que c'est bien lui qui nous honore en acceptant ce fauteuil.

Le metteur en scène Cris Marker, nous montrant un beau panorama des toits de Paris, remarquait : « C'est le lieu du monde où la densité de la substance grise est la plus grande au centimètre carré ». Mais nous savons, nous, que la substance grise parisienne est souvent provinciale. Ainsi l'Académie de Nîmes a



la joie et l'honneur de recevoir un des plus savants physiciens nucléaires du monde, et cela justement parce que M. Louis Leprince-Ringuet, que nous remercions d'être aujourd'hui parmi nous, est né à Alès comme un simple cévenol.

Si l'on doutait de la génétique ou du conditionnement familial, votre vie, Monsieur, suffirait à nous convaincre. Votre père, ancien polytechnicien, directeur de l'Ecole supérieure des Mines, avait dans sa lignée des fondeurs de bronze et des sculpteurs ; il vous apprenait à aimer la montagne et les voyages.

Votre mère, qui faisait de belles aquarelles, descendait de savants humanistes, elle poussait son fils vers l'Ecole Polytechnique et se faisait terrible, disait-elle, pour l'obliger à travailler.

Cette ascendance scientifique et artistique porta ses fruits et, de bonne heure, vous fûtes comblé de tous les dons au point que votre père, avoue vous trouver meilleur en peinture qu'en mathématiques, et que vous-même, vous hésitez à vingt ans entre l'algèbre et l'esthétique. Pourtant, au collège Stanislas, vous installez seul un petit laboratoire de chimie, bientôt interrompu par les études plus sérieuses de Louis-le-Grand. Vous quittez ce lycée pour entrer à l'Ecole Polytechnique, d'où vous êtes désigné pour le corps des ingénieurs des P.T.T.

Vous acceptez d'autant plus volontiers, que vos fonctions vous appellent en haute mer, pour la surveillance des câbles sous-marins et que vous avez toujours adoré la grande nature : mer ou montagne. Mais vous avez d'autres aspirations, et vous savez que votre avenir n'est pas dans ces carrières technico-administratives.

C'est alors, après cinq ans de navigation que l'heure décisive arrive. On serait tenté de dire par hasard, si je n'étais certain que les fortes personnalités forcent le destin.

J'ai lu quelque part qu'un de vos parents vous ayant donné rendez-vous au laboratoire de Maurice de Broglie, vous auriez été saisi d'une frénésie de recherches, à la vue et dans l'atmosphère des instruments.

Je doute de ce coup de foudre. Je vois plutôt le



jeune ingénieur brûlé par la passion de la science, de la recherche et de la découverte, imaginant, puis obtenant enfin cette rencontre avec le grand savant admiré.

Maurice de Broglie vous a reçu avec courtoisie et bienveillance comme à son habitude, mais quand il vit briller la flamme de votre regard, votre enthousiasme d'être dans un de ces sanctuaires dont vous rêviez depuis tant d'années, il comprit sûrement qu'il n'avait pas à faire à une vocation de hasard, mais à une totale aspiration qui pourrait enfin se réaliser.

La chance peut-être, comme vous l'a dit son frère Louis, dans son discours de réception à l'Académie Française, est qu'à cet instant il cherchait des collaborateurs efficaces. La conjoncture était favorable. La physique nucléaire, science neuve à cette époque, demandait outre des mathématiciens, des ingénieurs qui pouvaient imaginer et construire au besoin les instruments nouveaux d'une technique en gestation.

Vous étiez exactement l'homme qu'il fallait. Ingénieur, peintre et sportif, précis et imaginatif, faisant marcher de pair, main et cerveau, ces deux pôles de l'humanité.

Vous voilà donc à 28 ans, malgré le déplaisir du directeur des P.T.T. qui regrettait de perdre un brillant ingénieur, pourvu d'une bourse de mille francs par mois, travaillant avec enthousiasme dans le laboratoire du duc Maurice de Broglie, dont vous allez rester pendant dix ans, l'élève, le disciple et le continuateur d'une science neuve à cette époque : la physique nucléaire.

Avec le merveilleux instrument mis à votre disposition, vous allez donner la mesure de votre esprit créateur, allié à une puissance de travail peu commune.

En 1936, vous soutenez votre thèse en Sorbonne avec Joliot-Curie, comme membre du Jury. La même année à 35 ans, vous êtes désigné comme professeur de physique à l'École Polytechnique.

A partir de ce moment-là avec le laboratoire de physique nucléaire et de rayons cosmiques que vous créez de toutes pièces rue Descartes, vous devenez vous-même, chef d'une équipe de jeunes chercheurs qui vont travailler sous votre impulsion.

En 1949, vous entrez à l'Institut, en 1951 à la Di-



rection du Haut Commissariat à l'Energie Atomique, en 1956, vous êtes vice-président du Centre Européen de la Recherche Nucléaire, le C.E.R.N., dont vous parlez dans la dernière édition « Des Atomes et des Hommes », vous en devenez Président en 1964.

Après la disparition de Frédéric Joliot, en 1959, vous l'aviez remplacé au Collège de France.

Vous assumez donc, deux enseignements et la direction de deux importants laboratoires.

La sèche énumération que l'on vient d'entendre, se passe de tout commentaire.

J'ai même oublié votre admission à l'Académie Française, qui est pour vous savant, un honneur et un luxe, mais n'ajoute rien à vos charges scientifiques. Ces dernières qui rempliraient la vie de plusieurs chercheurs très doués, confondent l'esprit et l'on se demande avec inquiétude où sont les loisirs qui vous permettent de mener à bien une carrière parallèle, je veux dire celle de peintre et de peintre de grand talent.

Et si je parle de votre peinture avec cet enthousiasme et cette certitude, croyez bien que ce n'est pas par ouï-dire, mais bien parce que j'ai vu vos expositions et que j'ai été frappé de la sensibilité et du sens pictural d'un scientifique. L'un n'exclue pas l'autre, bien sûr, mais il est très rare de trouver les deux dons réunis à ce niveau.

La sensibilité et la logique, le sens plastique et l'esprit de géométrie, les valeurs tactiles de Bérenson et les haute mathématiques, ont si peu d'impacts communs et demandent une forme de psychisme si différente, qu'on ne les trouve que peu fréquemment réunis. Il resterait la perspective chère à Carpaccio, mais elle a souvent peu à voir avec un tableau moderne, encore qu'on la retrouve à la perfection dans certaines de vos toiles et par là, l'on songe au scientifique.

Je me souviens d'une très belle exposition à Sauve, où dès l'entrée, l'on était saisi par ce désir de réussite dans l'expression. Vous y réussissez aussi bien par le pinceau que par la plume. J'ai été intensément frappé par la profondeur de la pensée créatrice : signaux, gares, profils d'usines, aéroports, voies ferrées qui s'entrecroisent, toutes ces toiles sur fond sombre ou de



couleurs froides, et nous savons que vous aimez peindre des nocturnes, provoquent l'angoisse que vous ressentez instinctivement devant ce progrès qui dépasse l'homme.

Ne dites vous pas clairement vous-même, en parlant du chercheur, « qu'il se demande s'il participe à un effort bienfaisant ou malfaisant ». Tout cela se ressent dans votre peinture. Bien entendu, votre nature optimiste, bienveillante et ouverte prend souvent le pas sur l'angoisse des profondeurs et j'ai le souvenir de toiles sereines aux couleurs gaies, mais de l'ensemble de vos expositions, il se dégage tout de même une inquiétude qui contraste avec votre abord habituel.

Car enfin, maintenant des millions de Français vous connaissent et peuvent croire avoir vécu dans l'intimité de votre pensée. La télévision vous a fait entrer avec cette simplicité qui est la vôtre, dans tous les foyers.

Ce que l'on a le plus admiré dans vos propos, c'est, malgré l'hésitation apparente, cette rigueur sourcilleuse, cette certitude qui assure vos mots, la démarche d'une pensée pleine de logique et de sagesse, ce qui ne va pas toujours ensemble et cet accueil de la voix et du regard qui n'exige pas une approbation servile, mais souhaite la compréhension.

Votre œuvre écrite est très abondante et de qualité. Je ne parlerai pas bien entendu des innombrables notes, articles, communications, et rapports parus dans des revues spécialisées qui sont le fruit de vos travaux et où l'on découvre les progrès de cette physique nucléaire dont l'histoire suit pas à pas vos propres recherches. Je suis trop ignorant pour en donner un résumé intelligible.

Je citerai seulement deux ouvrages parus chez Hermann : « Les Transmutations artificielles » et « les Rayons Cosmiques », mais Monsieur Leprince-Ringuet professeur et savant, ne pense pas qu'à sa recherche, qu'à sa science, qu'à ses élèves privilégiés. Il voudrait que beaucoup puissent approcher de ses travaux et en bénéficier. Aussi écrit-il les livres que l'on appellerait de vulgarisation, si l'on n'attachait pas à ce mot un sens dévalué et cette consonnance mineure qu'il avait au début du siècle. Nous dirons volontiers



qu'il s'agit de diffusion de la pensée scientifique.

Vous voulez faire comprendre et aimer au plus grand nombre, cette science qui vous tient tant à cœur. La joie de la découverte, vous voulez la faire partager. Ainsi, vous nous donnez successivement « Les Rayons Cosmiques, les Mesons », puis dans des collections que vous dirigez et dans des ouvrages collectifs, vous vous chargez de la partie des sciences que vous connaissez bien, dont vous avez ouvert la voie et dont pour certaines d'entr'elles, on peut dire qu'elles sont vos propres enfants, car vous les avez créés de toutes pièces.

Ces ouvrages, déjà entre toutes les mains, ont pour titre : « Les Inventeurs célèbres », « Les Grandes Découvertes du 20<sup>ème</sup> siècle », « La Science contemporaine ». Mais le livre qui restera et qui, si vous étiez seulement écrivain suffirait à votre gloire « Des Atomes et des Hommes » en est déjà à sa troisième édition.

Véritable profession de foi, bilan d'une vie de recherches et de réflexion, ce livre nous introduit à la fois, dans les techniques de laboratoire, dans les coulisses d'une grande organisation scientifique et dans les démarches du savant qui sont joies immenses, mais aussi doutes et angoisses. Surtout en notre temps, où la science est ce Janus qui voudrait apporter le bonheur, mais qui peut entraîner, si nous n'y prenons garde, ruine et désolation.

Le monde de l'avenir appartient aux savants et plus du tout aux penseurs isolés et aux politiques. La politique vue dans l'optique des cent dernières années, a fait son temps. Science et technique gouverneront à sa place le monde de la matière et voudront diriger celui de l'esprit.

Il faut que la réflexion des chercheurs humanise les résultats de la science. Ils ne seront ni bons, ni mauvais, c'est l'utilisation que l'homme en fera, qui sera bénéfique pour le monde ou désastreuse.

Mais dans ce jeu de poker que l'humanité jouera avec le destin, les chercheurs peuvent infléchir le destin dans le sens du devenir humain.

Heureusement pour l'homme, il y a encore des savants comme vous, qui dans la fièvre de la découverte



pensent à ses conséquences possibles. Nous remettons notre sort entre leurs mains.

Je conseille à tous ceux qui sont curieux du futur, qui savent que la vraie culture, n'est plus aujourd'hui dans les seules humanités gréco-latines, ni dans le culte des habitudes mentales, de lire ce livre. Mais je sais que c'est déjà, chose faite.

Je ne résiste pas pourtant, au plaisir d'en citer quelques lignes dont la vision est prophétique :

« Les langages scientifiques... la façon d'aborder les problèmes, d'essayer de les cerner, de les résoudre, de discuter les résultats, tout cela constitue un ensemble parfaitement univoque, à l'échelle non plus d'un pays, mais de la planète.

„ Ainsi la science développe avec une amplitude croissante, tout un ensemble de données à caractère universel et, comme elle intervient de façon très puissante dans la pensée, le mécanisme cérébral des hommes, il est certain que le scientifique participe à une entreprise de planétisation. On comprend que les frontières n'aient plus pour lui, le caractère sacré qu'elles présentaient pour ses ancêtres, on conçoit qu'il existe une véritable fraternité d'hommes qui s'associent à un mouvement commun, dont l'un des résultats est un abaissement des barrières entre les divers groupes ethniques.

... Les ondes électromagnétiques, les fusées, les bombes, les produits biologiques, se soucient peu des frontières, traversent sans y penser, une ligne continue d'éventuels défenseurs. Si la télévision reste encore propre à chaque pays, c'est seulement pour peu de temps : les satellites veillent à la répandre à travers les continents.

Nous voici par le fondamental et l'appliqué, conduit à repenser les notions de frontières et de patrie ».

Doué pour tout, votre père ne disait-il pas « si on l'avait laissé faire, il serait devenu artiste ! », vous avez comme tous les artistes d'immenses possibilités affectives qui se traduisent dans la vie, par un sens social aigu et agissant. Ce qui faisait dire à votre mère : « Il est apôtre par nature », car vous avez besoin de perfection et de justice. De 25 à 30 ans, vous faites



parti des équipes sociales fondées par Robert Garric, qui se réunissaient à Belleville. Composées d'intellectuels et d'ouvriers, on y discutait toutes sortes de sujets et surtout pour les déshérités de l'instruction, des rudiments de science et par exemple des principes de mécanique et de photographie aérienne.

Pourtant l'enseignement, n'était pas le seul but de ces équipes. Elles se voulaient surtout foyer pour les isolés et les désemparés de la grande ville. Lieu de rendez-vous et de réconfort, elles servaient réellement de famille à ceux qui n'en avaient pas.

Ainsi, le jeune savant que vous étiez, malgré son travail acharné, sa maigre bourse, toutes ses difficultés, dont la moindre n'était pas votre souci d'orientation, trouvait le temps de s'occuper des vrais déshérités, ceux qui n'avaient pu accéder à l'enseignement et qui avaient besoin d'être instruits et soutenus.

Mes Chers Confrères,

Nous venons d'accueillir à l'Académie de Nîmes, un homme complet, ce qui est très rare aujourd'hui et de tous temps. Pourrais-je le comparer à Pic de la Mirandole, de cette généreuse Renaissance Florentine et qui, disait-on avait tous les dons et toutes les sciences. Encore ne suis-je pas sûr que Pic de la Mirandole fut champion de tennis comme M. Leprince-Ringuet. Je connais des écrivains et des savants qui tiennent les gros plans de l'actualité, dont le cerveau est très délié et très subtil. Ils s'en servent pourtant comme un jongleur de ses mains, pour faire des tours de gobelets, des jeux raffinés de la pensée la plus ésotérique « Le jeu des perles de verre » mais qu'y gagne t-on ?

Soyons fiers d'appartenir à la même Compagnie que l'homme qui représente à mes yeux le sommet de l'hominisation dont Teilhard de Chardin a magnifiquement ébouché le processus.

Monsieur, je vous souhaite la bienvenue parmi nous. Nous serons heureux chaque fois que vous ferez l'honneur de siéger autour de cette table. Honteux de prendre quelques heures d'une vie si remplie, nous attendrons avec impatience vos retours saisonniers vers



les Cévennes, pour avoir la joie de vous recevoir et quelques fois, nous le souhaitons, de vous entendre.

La réponse de M. Leprince-Ringuet, qui fut improvisée, prit le ton familier de ses « quart d'heure » télévisés, élocution simple, mais argumentation non exempte d'une rigueur sourcilleuse. Beaucoup d'esprit certes, mais non moins de cœur. Au rappel de sa jeunesse évoquée par le Docteur Paradis, il s'interroge à haute voix : « Ma visite au duc de Broglie ne fut qu'un hasard qui décida de toute ma carrière. Ce qui me séduisit chez cet homme de science, c'est qu'il avait le charme d'un artiste, et aussi l'intuition, l'imagination créatrice. Ce fut pour moi une révélation. L'homme de science doit-il être un artiste ? Beaucoup le sont. Ceux qui n'ont que l'esprit de géométrie ne font pas de bons scientifiques. L'intuition poétique (au sens étymologique du mot) est nécessaire au chercheur. Mais, à mon sens, il manque au scientifique quelque chose de l'artiste. Ce qu'il découvre, un autre l'aurait découvert plus ou moins longtemps après. Si Einstein n'avait pas existé, quelqu'un aurait tout de même émis la théorie de la relativité. Alors que l'artiste fait une œuvre unique. Sans Bach, il n'y aurait jamais eu de Concerto Brandebourgeois ».

Pour terminer, M. Leprince-Ringuet accéda à une requête du Docteur Paradis. Il expliqua à son auditoire composé en majorité de « littéraires » ce qu'il faut entendre par « antimatière » ; explication d'autant plus ardue qu'elle devait se présenter sous l'angle de la vulgarisation. Mais l'on sait que le grand savant est maître dans cet art de communiquer avec les profanes. Sa démonstration fut éblouissante.

La séance fut alors levée et M. le Professeur Leprince-Ringuet reçut les félicitations des académiciens et de leurs invités.

A 13 heures, dans les salons de l'Hôtel Impérator, un déjeuner amical avait réuni, autour de M. Leprince-Ringuet le bureau et de nombreux membres de l'Académie.



## SEANCE DU 21 MAI 1971

La séance est ouverte à 17 heures par M. le Docteur Jean Paradis, Président.

Sont présents : M. le Pasteur Lauriol, M. Seston, M. Jean Théron, M. le Pasteur Brunel, M. André Nadal, M<sup>e</sup> Roger, M. Abauzit, M. Escholier, M. le Pasteur Lhermet, M. Frainaud, M. le Président Panet, M. Chastanier, M<sup>e</sup> Fosse, M. le Professeur Auméras, M. Joachim Durand, M. Larmat, M. Félix Villeneuve, M. le Procureur Général du Colombier, membres résidants ; M. Modeste, membre non résidant ; M. Aliger, M<sup>lle</sup> Fermaud, membres correspondants ; M. Pierre, Secrétaire Perpétuel.

Sont excusés : M. le Professeur Dupont, M. le Bâtonnier Tailhades, M. le Colonel de Balincourt, M. Davé, Mgr Homs, M. Bernardy, M. le Docteur Drouot.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Secrétaire Perpétuel fait connaître que, le 14 Mai, M<sup>e</sup> Fosse a représenté l'Académie à l'inauguration de la Maison du Notariat et du Droit. De même, le 17 Mai, le Président et de nombreux membres de la Compagnie ont assisté à la cérémonie au cours de laquelle M. André Chamson, de l'Académie Française, a remis les insignes de Chevalier de la Légion d'honneur à M. Georges Martin, Majoral du Félibrige, récemment élu membre résidant.

M<sup>me</sup> Pélécha, étudiante en Lettres Modernes, demande à consulter les lettres de Frédéric Mistral à Donno Andriano qui sont la propriété de l'Académie. Le re-



présentant des héritiers littéraires du poète, sera consulté sur nos droits en cette matière.

L'Académie a reçu en hommage : Maurice Aliger. Monnaies gauloises de l'oppidum de Nages. Tiré à part OGAM. - Rennes - Décembre 1968.

Maurice Aliger - Au sujet des menhirs d'Aubais et de Congénies (Gard) - Tiré à part - Revue archéologique de Narbonnaise - Tome III - Paris - 1970.

Gaston Combarnous - Un double itinéraire gallo-romain de St-Thibéry à Lodève par Lézénas et Clermont-l'Hérault d'après la table de Peutinger. Extrait des actes du XIII<sup>e</sup> congrès (Béziers 1970) de la Fédération Historique du Languedoc Méditerranéen et du Roussillon (Béziers et le Biterrois).

Gaston Combarnous - Quelques menhirs inédits de l'Hérault - Extrait du Bulletin de la Société Préhistorique Française, tome 68, 1971, C.R.S.M., fasc. 2.

Duc de Castries - Madame Récamier - Paris - Hachette - 1971.

Etienne Saurel - Histoire de l'équitation - Paris - Stock - 1971.

La Commission des Mémoires s'est réunie. M. le Professeur Dupont en a été nommé rapporteur. Le prochain volume de Mémoires sera consacré aux années 1968, 1969, et 1970.

M. le Pasteur Lhermet fait une communication intitulée : *Les débuts de la Révolution à Nîmes* dont voici le résumé :

Après avoir constaté en préambule que la déplorable situation financière de 1788 rendait inéluctable la convocation des Etats Généraux et que cette dernière répondait aux vœux de la majorité du pays. M. le Pasteur Lhermet a exposé, dans le détail, les événements qui se sont déroulés à Nîmes en liaison avec ce qui s'est passé sur le plan général en France.

Un hiver très rigoureux, une situation économique précaire, un besoin de liberté civique, politique et religieuse dominant, en arrière-fond, les divers travaux des assemblées successives qui se tiennent de janvier en mars 1789 et qui aboutissent à la rédaction des cahiers de revendications et à l'élection des députés des trois ordres chargés de représenter le diocèse à Versailles. Ce travail sérieux et complet nous permet de nous



rendre compte des besoins et des espoirs de nos concitoyens pleins d'enthousiasme.

Puis les événements parisiens avec la formation d'une Assemblée Nationale unique, la prise de la Bastille, l'abolition des privilèges, l'acceptation d'un ordre nouveau par le gouvernement royal ont un énorme retentissement dans notre cité. Les révolutionnaires s'engagent résolument dans l'action. On a cependant très vite l'impression qu'il existe une dissonance entre les partisans du régime traditionnel qui ne sont prêts qu'à faire des retouches ici et là pour surmonter une crise qu'ils croient momentanée et les partisans des réformes qui veulent rebâtir l'Etat de fond en comble sur d'autres bases sans abolir pour cela la royauté.

En Juillet 1789 un Conseil permanent prend la direction des affaires de la ville en attendant qu'un Conseil Municipal soit élu quelques mois plus tard. Les anciens corps constitués ne peuvent plus fonctionner ou en tous cas ne sont plus reconnus. La France est alors divisée en départements, districts, cantons et communes et le Gard devient non sans mal et force combinaisons une unité administrative.

Dès que le Conseil Municipal composé de royalistes conservateurs et présidé par le Baron de Marguerites est mis en place en Mars 1790 il se constitue, en face de lui, le Club des amis de la Constitution ayant à sa tête l'avocat Vigier Sarrazin. Le désaccord entre ces deux autorités rivales et la présence du régiment de Guyenne favorable aux temps nouveaux aboutissent aux trois journées sanglantes des 14, 15 et 16 Juin connues sous le nom de « Bagarre de Nîmes ».

La Fête de la Fédération se déroule ensuite le 14 Juillet 1790 avec un relief exceptionnel à l'Esplanade et au Jardin de la Fontaine.

A partir de cette époque, à Nîmes comme ailleurs, la Révolution n'était pas achevée mais elle était en marche d'une manière irréversible.

Le choc des opinions et des intérêts, des craintes et des espoirs s'était produit et une ère nouvelle venait de commencer préparant l'avènement futur de la démocratie.



M. le Docteur Paradis, M. le Pasteur Brunel, M. Nadal, M. du Colombier, M<sup>e</sup> Roger, M. Hugues, M. Frainaud, M. Modeste, prennent part au débat qui suit cette communication, puis la séance est levée à 18 heures 45.



SEANCE DU 4 JUIN 1971

La séance s'est tenue dans l'hôtel de Balincourt où, dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Académie s'était fréquemment réunie.

L'Académie, ayant à ça tête son Président M. le Docteur Paradis, a été reçue par M. le Colonel de Balincourt, membre résidant, actuel propriétaire de l'immeuble.

Etaient présents : M. le Professeur Dupont, M. le Pasteur Lauriol, M. le Professeur Brunel, M. Seston, M. l'Inspecteur Lignières, M. de Régis, M. Davé, M. Théron, M. le Pasteur Brunel, M. Nadal, M. le Pasteur Lhermet, M. le Docteur Drouot, M. Frainaud, M. le Chanoine Thibon, M. le Président Panet, M<sup>e</sup> Fosse, M. le Professeur Auméras, M. Joachim Durand, M. Larmat, M. le Procureur Général du Colombier, membres résidants ; M. Vielzeuf, membre correspondant, et M. Pierre Hugues, Secrétaire Perpétuel.

Etaient excusés : Mgr Homs, M. Bernardy, M. Chastanier.

M. le Colonel de Balincourt a présenté *l'Hôtel de Balincourt* dans les termes que voici :

La maison située à l'angle du boulevard Gambetta et de la rue des Lombards, sur le côté ouest de cette rue, au n<sup>o</sup> 29, a été achetée à Daniel de Guiran le 11 juillet 1680 par un de mes ascendants, Pierre Fauquier, riche bourgeois de Nîmes.

Elle s'est transmise par héritage depuis cette date.

L'existence d'une fenêtre gothique du 13<sup>e</sup> siècle, retrouvée lors de travaux superficiels effectués en 1883, établit que la maison actuelle a été précédée d'une de-



meure antérieure, qui n'était peut-être qu'un poste de police, chargé de la défense de la porte, donnant accès par le nord au Nîmes médiéval.

Il faut franchir plusieurs siècles pour passer du stade des hypothèses à celui des certitudes.

Nous avons en effet, le compoix (ou plan cadastral) de la ville de Nîmes pour l'année 1596 et nous connaissons les noms des propriétaires successifs depuis Jean de Mellet en 1595 jusqu'à Daniel de Guiran en 1680.

De 1680 à nos jours, soit par des documents, soit par des traditions familiales indubitables, nous pouvons faire revivre cette maison et ses habitants, à travers les péripéties de notre histoire locale et de l'histoire de France.

Dès l'achat de sa maison, Pierre Fauquier entreprit des travaux considérables, exécutés par un certain Rocheblanc sous la direction de l'architecte Gabriel Dardalhion. Ces travaux donnèrent à la façade de la rue des Lombards sa physionomie actuelle.

Notons au passage qu'en cette même année 1680, Pierre Fauquier maria son fils, Jean-Maurice à Marguerite de Guiraud.

Quelques années plus tard, l'enceinte nord des remparts du Moyen-Age fut rasée. On céda gratuitement aux propriétaires voisins des remparts des parcelles de terrain, à charge pour eux de construire sur ces parcelles des terrasses d'un modèle imposé. Aujourd'hui, seule de ces terrasses subsiste, sans modification aucune, celle de la maison qui nous intéresse.

De 1680 à 1685, tout paraissait sourire aux Fauquier. A partir de 1685, les choses prirent un tour bien différent.

En effet, les Fauquier étaient protestants. La Révocation de l'Edit de Nantes mit Jean-Maurice Fauquier dans l'obligation de s'exiler, laissant à Nîmes son père, sa femme et deux enfants en bas âge.

Il ne revint à Nîmes, après abjuration, qu'en mars 1702, y trouvant son père mort et ses affaires dans le plus grand désordre. Il les rétablit et mourut en 1732.

Sa fille, Marguerite, avait épousé en 1705, Jacques-Scipion Reinaud, avocat, d'une famille protestante originaire de Provence qui avait quitté Aix pour cher-



cher refuge en Languedoc. Il abjura en 1700 et mourut en 1715.

Du mariage de Marguerite Fauquier et de Jacques-Scipion Reinaud naquit Jean Maurice Reinaud qui fut dans notre ville un personnage considérable. Né en 1706, il mourut en 1792.

Après avoir pris tous ses grades à la Faculté de Montpellier, il fut, en 1725, reçu avocat au Présidial de Nîmes et pourvu l'année suivante d'une charge de conseiller. Il acquit ensuite la charge de Juge-mage au Présidial de Nîmes, c'est-à-dire de Président de ce tribunal. Il fut nommé, en 1771, Président du Conseil supérieur judiciaire qui fonctionna à Nîmes jusqu'en 1774, en remplacement du Parlement de Toulouse.

A la tête d'une grosse fortune, il constitua la bibliothèque qui existe partiellement encore et rassembla la collection de tableaux, dont la majeure partie est toujours en place depuis de deux siècles.

De son mariage avec Suzanne Puget, il eut six enfants, dont Jean-Jacques-Maurice Reinaud né à Nîmes 28 mars 1730.

Dans son histoire de Nîmes, Baragnon le dépeint comme un magistrat intègre et un savant distingué. Il parle aussi de sa coopération à presque tous les travaux de notre Académie, dont il fut, en 1752, un des plus zélés restaurateurs. Grand admirateur de Rousseau, il relisait chaque année ses ouvrages et partageait les illusions de son époque. Aussi fut-il l'un des premiers à saluer l'ère nouvelle de 1789.

Conseiller du Roi, riche, largement doté, il épousa, en 1760, Antoinette de Génas, Dame de Vauvert, la dernière héritière des Génas, barons de Vauvert.

Ceux-ci, d'une très ancienne famille du Viennois, avaient embrassé la Réforme et, comme les Reinaud, étaient venus chercher refuge à Nîmes. Comme les Reinaud, ils abjurèrent. Le contrat de mariage Reinaud-Génas stipulait que, toutes autorisations accordées, Jean-Jacques-Maurice relèverait le nom et le blason des Génas. A sa fortune s'ajoutait celle de sa femme qui était également fort importante. De ce mariage naquirent plusieurs enfants dont trois parvinrent à l'âge adulte : Auguste, Sophie et Henriette.



Le 9 thermidor, des cinq membres de cette famille, il n'en subsistait que deux : Antoinette de Génas, Dame de Vauvert était morte en 1779. Auguste et son père avaient été condamnés à mort pour fédéralisme et guillotisés sur l'Esplanade, Auguste, 28 ans, sans postérité, le 15 juillet 1794 et son père quatre jours plus tard.

Sophie, devenue Marquise de Cabrières avant 1789, traversa la Révolution sans trop d'encombres à Cabrières. Enfin Henriette, à l'âge de 19 ans, vécut rue des Lombards les mois où son père et son frère étaient détenus aux « Capucins » et les journées tragiques de la deuxième quinzaine de juillet 1794.

Notons que la condamnation entraînait la confiscation des biens, peine restée sans effet, par suite de la réaction thermidorienne.

Cette Henriette Reinaud de Génas, née en novembre 1774, donc au début du règne de Louis XVI, mourut rue des Lombards en 1867.

Elle épousa en 1797 le baron de Lisleroy, Du mariage naquit une fille qui épousa mon arrière-grand-père en 1824. Le Comte Edgard de Balincourt, un de ses fils, né en 1832, mort en mars 1914, fut à l'Académie, le confrère du regretté bâtonnier Bosc. La maison passa à un de ses neveux, qui, ayant perdu ses enfants, dont son fils, mon cousin germain tué en décembre 1914, me la légua en 1934.

En résumé, 29, rue des Lombards, on revit, avec les Fauquier, le drame de la Révocation de l'Edit de Nantes.

Marguerite Fauquier épousa Jacques-Scipion Reinaud. Avec les trois Reinaud, c'est l'ascension sociale de cette famille du Tiers-Etat.

Le troisième et dernier des Génas : c'est la consécration, mais c'est aussi la Révolution, la catastrophe, la ruine et l'échafaud. Une Génas épouse un Lisleroy, dont la fille épouse un Balincourt.

La guerre de 1914 apporte un deuil dans cette maison que les bombes du 27 mai manquent de détruire à quelques dizaines de mètres près.

En débouchant de la Rue des Lombards sur le Boulevard Gambetta, on peut donc vraiment revivre en pensée trois cents ans d'Histoire.



Après cet exposé, le maître de maison fit visiter à ses confrères les pièces de réception où se trouvent encore la plus grande partie des collections et des livres réunis par ses ancêtres.

Cette séance exceptionnelle fut ensuite levée par le Président Paradis qui remercia chaleureusement M. le Colonel de Balincourt d'avoir reçu l'Académie dans son hôtel familial, une des plus chargées d'Histoire parmi les vieilles demeures de la ville de Nîmes.



SEANCE 18 JUIN 1971

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. Jean Théron, ancien président, remplaçant M. le Docteur Paradis, président, excusé.

Sont présents : M. le Pasteur Lauriol, M. le Colonel de Balincourt, M. Seston, M. André Nadal, M. le Pasteur Lhermet, M. le Docteur Drouot, M. le Président Panet, M. Chastanier, M<sup>e</sup> Fosse, M. le Professeur Auméras, M. Jacques Larmat et M. Félix Villeneuve, membres résidants ; M. Henri Chabrol, membre non résidant ; M<sup>lle</sup> Fermaud et M<sup>lle</sup> Metge, membres correspondants ; et M. Pierre Hugues, Secrétaire Perpétuel.

Sont excusés : M. le Professeur Dupont, M. l'Inspecteur Lignières, M. le Docteur Paradis, M. le Pasteur Brunel, M. Bernardy, M<sup>e</sup> Roger, M. G. Abauzit, M. Escholier, M. Frainaud.

Les procès-verbaux des séances du 21 mai et du 8 juin sont lus et adoptés.

Le Secrétaire Perpétuel lit une lettre de M. Louis Leprince-Ringuet, de l'Académie Française, membre non résidant de l'Académie de Nîmes.

Voici le texte de cette lettre :

Paris, le 26 Mai 1971

Monsieur le Secrétaire Perpétuel et cher Confrère,

Je vous remercie beaucoup de votre lettre et des coupures de journaux qu'il m'est en effet très agréable de conserver en souvenir de la « mémorable » journée du 13 mai. Laissez-moi vous dire à vous, à notre



président le Docteur Paradis, et à nos confrères que j'ai été sous le charme de leur accueil et que le discours du Président m'a beaucoup touché. Il a parlé avec tant de finesse et de charme que j'ai hâte d'avoir le texte pour le montrer à ma famille et à mes amis. Merci encore de cet accueil si chaleureux.

Croyez, Monsieur le Secrétaire Perpétuel et cher Confrère, à mes sentiments de haute considération.

Louis Leprince-Ringuet

Le Secrétaire Perpétuel a également reçu diverses lettres :

— M. Ferdinand Boyer, membre correspondant, par suite d'engagement antérieur, ne pourra donner à l'Académie son étude sur les embellissements de Nîmes sous Napoléon ;

— M. l'abbé Pauc, correspondant de la Commission supérieure des Monuments Historiques, remercie de son élection en qualité de membre correspondant ;

— M. Jourdan, Maire de Nîmes, nous remercie de lui avoir fait l'envoi de notre dernier Bulletin.

— M. Guy Tendret, membre correspondant depuis 1959, offre sa démission pour raisons de santé. L'Académie enregistre cette démission avec regret, et, forme des vœux pour le rétablissement de la santé de ce sympathique confrère.

Le Président donne alors la parole à M. André Nadal qui propose à l'Académie d'accorder une aide de 1 000 F. à la Société d'Etude des Sciences Naturelles de Nîmes qui célébrera en octobre prochain le centième anniversaire de sa fondation, M. Jean Thérond et M. le Professeur Harant appuient cette proposition. Le Secrétaire Perpétuel tout en insistant sur les sentiments de respectueuse et d'affectueuse confraternité qu'il éprouve pour cette association maintenant devenue, après l'Académie de Nîmes, la doyenne des sociétés savantes de la ville, le Secrétaire Perpétuel répond que, en sa qualité d'ordonnateur des dépenses de la Compagnie et d'accord avec le Trésorier, M. Bernardy, il estime ne pouvoir donner une suite favorable à cette suggestion, et il lit la lettre qu'il a reçue à ce sujet du Trésorier :



Le solde en Caisse étant à ce jour de 3271 Frs ne permet aucune largesse. J'estime aussi, comme vous, que le rôle de l'Académie n'est pas de subventionner certains groupements ou Sociétés et cela quel qu'en soit leur but. Il y a là une question de *principe*, qu'à mon avis il ne faut pas transgresser. S'il n'en était pas ainsi, cela pourrait, dans l'avenir, ouvrir la porte aux pires abus.

Notre situation financière paraît, pour une période assez longue, sinon prospère, du moins suffisamment stable, mais nous ne devons pas être enclins à la compromettre par des fausses manœuvres, afin de ne pas retomber dans un avenir plus lointain dans l'état lamentable d'impécuniosité qui était celui de l'Académie il y a quelques années ».

D'ailleurs, ajoute le Secrétaire Perpétuel, la Société d'études des Sciences Naturelles de Nîmes n'a adressé à l'Académie aucune demande d'aide ou de subvention, si une telle demande lui parvenait, elle serait soumise à la Commission des Finances. M. Larmat déclare alors que la Société d'étude des Sciences Naturelles dont il est Secrétaire ne présentera aucune demande de cette nature.

La discussion étant close, il est passé à l'ordre du jour, et M. le Professeur Hervé Harant lit une communication intitulé : *Notes et Anecdotes sur l'Histoire de l'Alimentation (Miettes d'anciens festins)* dont voici le résumé :

Plusieurs façons d'envisager la question : histoire naturelle des aliments, évolution de la gastronomie, organisation, accessoires, déroulement des repas, histoire des cuisiniers et de la cuisine etc...

On examine d'abord la *géographie actuelle* des habitudes alimentaires : nécessité de l'abondance des graisses chez les peuplades nordiques, carences en protides en produits frais, en chlorures de sodium, uniformité de la nourriture chez certaines peuplades du Centre Africain et chez les Nomades. Rappel des importantes avitaminoses : scorbut, pellagre, béribéri.

Etapas protohistoriques de la cueillette et du ramassage, de la chasse et de la pêche ; puis, conservation en silo d'une récolte à l'autre, enfin domestication et agriculture.



La conservation en silo a eu d'ailleurs pour résultat, de faire connaître accidentellement les fermentations, celle de l'orge aboutissant d'une part à la cervoise et à un pain primitif.

Quand les Hébreux quittèrent l'Égypte, ils n'eurent pas, dit la légende, le temps de faire lever la pâte : le pain « azyne » est le souvenir de la délivrance ; aussi bien, la théophagie et la géophagie associent à l'alimentation une intention de sacralisation.

Richesse et raffinement de l'alimentation en Grèce.

A Rome, l'alimentation des humbles est surtout faite de grains de blé amidonnier ou d'épautres concassés. La population consomme du « pulmentum », l'ancêtre de la « pollenta » : la table des grands est très richement fournie. Au centre du forum existent de grandes halles fort achalandées, tandis que dans les ruelles on consomme des mets les plus divers dans les thermopolia (équivalents du Souk ou Snack bar). Les romains aiment les épices, ils sont friands de veau (le mot de vitellus a probablement donné Italie) ; on gava les oies avec des figues (hepar ficatum) : le mot hepar a donné hépatique, le mot ficatum donné foie).

Le premier vin que goûtèrent les Gaulois fut celui de la Province romaine, et cette boisson les transporta. A ses débuts, ils auraient bu au point de se tuer, si le vin n'avait été le plus cher des produits de luxe.

La vigne d'ailleurs, ne tarde pas à envahir la Gaule qui devient un concurrent de la capitale romaine, au point qu'entre le pouvoir et la province s'élèvent des discussions comparables à celles que nous voyons aujourd'hui à propos des vins d'Algérie et du vin français.

Les principaux crus apparaissent en Bourgogne, dans la Vallée du Rhône, en Languedoc et dans le Bordelais. On sait rendre certains vins blancs mousseux en les bouchant hermétiquement après les avoir sucrés au miel. On prépare les vins épicés, poissés, fumés, résinés qui sont des apéritifs. On distille dans la région de Saintes, une absinthe renommée le « premier pastis » !

Si les anciens étaient amateurs de plats « sucrés », ils n'obtenaient satisfaction qu'en utilisant le miel. En



effet, si le sucre avait été transporté par caravanes jusque dans la Grèce Antique, c'était une épice rare et chère ; les Arabes ayant déferlés sur l'Asie, importèrent le « roseau », c'est-à-dire la canne à sucre qui fut connue en Occident à l'occasion des croisades. C'était le « sel blanc » et l'on pensa d'abord que ce « sel indien » ne pouvait servir qu'à améliorer les viandes.

Notons au Moyen-Age, l'importance de la consommation du hareng qui a permis surtout par la pêche en mer du Nord (Danois et Anglais) de combattre bien des famines (chaque femelle de hareng pond jusqu'à 70.000 œufs par an et on a signalé des bancs de 150 km de long, représentant des centaines de millions de poissons).

C'est à Catherine de Médicis venue en France en 1535 pour épouser le dauphin Henri II que nous devons de riches préparations italiennes consommées dans des banquets somptueux.

Cependant, les modestes mangeurs de fèves s'habituaient à la consommation de la pomme de terre dont l'introduction bien connue vers le milieu du 16<sup>e</sup> siècle, n'eut pas un succès immédiat.

Le haricot vint lui aussi d'Amérique remplacer le dolique consommé par les anciens. Avant son introduction le mot était connu sous la forme de « haricot de mouton » c'est-à-dire ragoût dans lequel entrait un peu de tout (aliquod, n'importe quoi). Le dolique ancêtre du haricot avait eu comme nom grec Phosiolos, devenu Phaseolus en latin, écrit par Rabelais Fazeol qui a donné le nom de fayot.

C'est au 17<sup>e</sup> siècle que les gens huppés commencèrent à fréquenter les auberges et cabarets de Paris. Cependant, le café en 1666 était encore un médicament et un aphrodisiaque et ce n'est qu'en 1669 qu'un Ambassadeur de la « Sublime Porte » offrit du café à la Cour de France. Peu après, des boutiques tenues par des Arméniens servaient du café, tandis que des Levantins en vêtements folkloriques le vendaient à domicile.

Ce fut un gentilhomme italien, Procopio Dei Coltelli qui eut la pensée d'ouvrir en 1686 un « café » rue des Fossés St-Germain ; en plus du café on



servait crème de rose, pâtes d'orgeat, fruits confits, thé et hypocras (vin sucré de cannelle) plus tard, glaces et sorbets.

Ces cafés étaient fréquentés par des nouvellistes à gages chargés de confier à une clientèle mouvante, les potins de la capitale.

Le chocolat lui, vint d'Amérique avec les Espagnols, alors que le thé était venu d'Asie et le café d'Afrique.

Peu à peu, les cafés au sens actuel du mot, prirent une importance considérable qui en fit, au temps de la prétendue « belle époque », les centres de rendez-vous des snobs et des gens huppés. (Le café Anglais, le Café de Paris, le Café Tortoni). C'est là que les romantiques parcouraient la carte du Tendre, jusqu'au héros de Marcel Proust, Charles Swann éperdu, dont la fiévreuse enquête a fait parcourir Prévost, Tortoni, la Maison Dorée à la recherche d'Odette, en frôlant anxieusement tous les corps obscurs des passantes comme si, parmi les fantômes des morts dans le royaume sombre, il eut cherché Eurydice.

Un émouvant contraste nous fait constater qu'à côté de ces souvenirs de gaspillage que l'on a encore quelquefois à déplorer, se pose à l'angoisse du monde entier, le problème de la faim pour de nombreuses populations de la planète.

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 heures 30.

Avant de se séparer les Académiciens présentent leurs félicitations à leur Confrère, M. Henri Chabrol, membre non résidant, qui vient d'obtenir le Prix International de Poésie dit de la Rose d'Or. Le concours dont le sujet était un poème sur la rose, avait réuni plus de quatre mille concurrents français ou de pays d'expression française.

---

---

Le Gérant de la Publication :  
PIERRE HUGUES  
IMPRIMERIE CHASTANIER, S.A.  
NIMES — 18, RUE BIGOT — NIMES



Nouvelle Série

N° 52

# BULLETIN

TRIMESTRIEL

des Séances

DE

## L'ACADÉMIE DE NIMES

3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> Trimestres 1971

ACADÉMIE DE NIMES

16, Rue Dorée

NIMES

1972

Abonnement annuel 10 F.

Le N° 2,50 F.



## SEANCE DU 15 OCTOBRE 1971

La séance est ouverte à 17 heures par M. le Docteur Jean Paradis, président, en présence de M. Richardot, Préfet du Gard, président d'honneur statutaire.

Sont présents : M. le Pasteur Lauriol, M. Henri Seston, M. le Bâtonnier Tailhades, M. Henri de Régis, M. Jean Théron, M. le Pasteur Brunel, M. André Nadal, Mgr Homs, M. André Bernardy, M<sup>e</sup> Roger, M. Escholier, M. le Pasteur Lhermet, M. le Docteur Drouot, M. Frainaud, M. le Chanoine Thibon, M. le Président Panet, M<sup>e</sup> Fosse, M. le Professeur Auméras, M. Jacques Larmat, M. Félix Villeneuve, M. le Procureur Général du Colombier, membres résidants ; M. le Professeur Harant, M. Modeste, M. Henri Chabrol, membres non résidants ; M. Aliger, M<sup>lle</sup> Fermaud, M<sup>lle</sup> Metge, correspondants ; et M. Pierre Hugues, Secrétaire Perpétuel.

Sont excusés : M. le Professeur Dupont, M. l'Inspecteur Lignières, M. le Colonel de Balincourt, M. Sablou, M. Abauzit, M. Chastanier.

Le Président remercie M. le Préfet de sa présence et salue M. Richard, de l'Académie d'Agriculture, qui, de passage à Nîmes nous fait l'honneur d'assister à cette séance. Il félicite le Bâtonnier Tailhades, ancien président, qui vient d'être réélu sénateur du Gard, fait part du décès de M. Guy Tendret, ancien membre correspondant, et présente les condoléances de l'Académie à M. Claude Escholier qui a perdu son père l'écrivain Raymond Escholier, à M. le Professeur Auméras qui a perdu sa sœur M<sup>me</sup> Tarsaud, et à M. Félix Villeneuve qui a perdu son père.



Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président rend compte de la journée du 28 août où la Société l'Uzège que préside M. Robert Blanc, membre correspondant, a reçu à Uzès l'Académie de Nîmes. L'Académie était représentée à cette réception par le Président Paradis et MM. Bernardy, Drouot, de Balincourt et Nadal.

Il fait ensuite connaître que cinq académiciens qui sont aussi membres de la Société d'Etude des Sciences Naturelles de Nîmes, MM. Théron, Drouot, Larmat, Villeneuve et Harant, lui ont écrit pour solliciter de l'Académie une participation financière à la célébration du Centenaire de la fondation de cette Société.

Après discussion, sur la proposition du trésorier, avec l'accord du Secrétaire Perpétuel, et afin de manifester sa sympathie à la Société d'Etude des Sciences Naturelles tout en restant dans le cadre de ses règlements, l'Académie règle la question en décernant son prix annuel au Livre d'Or du Centenaire publié par cette Société. La somme allouée sera de 1 000 francs ; elle représente les arrérages du Prix 1971 et du Prix 1972.

Le Secrétaire Perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie deux plaquettes reçues en hommage :

André Nadal - Le Castellum, château d'eau antique de Nîmes - Nîmes - Chastanier - 1971 ;

Octave Hugues - Pierre Masse - Nîmes - Chastanier - 1971.

Il annonce que M. Ferdinand Boyer, agrégé d'Histoire, Docteur ès lettres, Professeur d'Histoire de l'Art à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, qui est membre correspondant de l'Académie depuis 1932, lui a envoyé une étude sur *les Arènes de Nîmes sous Napoléon* qui sera lue au cours d'une prochaine séance. Il indique également que, le 27 juillet, il a représenté l'Académie à Lussan à l'inauguration de l'Exposition d'Art Mural contemporain qui était présidée par M. Roger Chastanier.



Mgr Homs lit alors la première partie de son étude sur *Héloïse et Abélard*, dont voici le résumé :

Héloïse et Abélard, drame d'amour en deux actes.

Voici le premier acte. Héloïse en est l'héroïne.

Pierre Abélard, gloire du milieu parisien, au début du 12<sup>me</sup> siècle.

Ce Breton des environs de Nantes appartient à la petite noblesse dont la vie devient difficile en ces débuts de l'économie monétaire. Il abandonne le métier des armes à ses frères et se consacre à l'étude. Après un brillant périple scolaire dans les écoles de sa province natale, il vient à Paris. Sa confiance en soi le fait s'attaquer au plus illustre des maîtres parisiens, Guillaume de Champeaux. Il le provoque, le pousse dans ses retranchements. Guillaume le force à partir.

Il s'installe comme maître à Melun, puis à Corbeil. Le corps soudain est défaillant. Malade, il doit se retirer quelques années en Bretagne.

Rétabli, il va retrouver à Paris son vieil ennemi Guillaume de Champeaux. Vaincu, le vieux maître renonce à l'enseignement. Abélard s'installe en triomphateur sur la montagne Sainte Geneviève. Il souffre de n'avoir plus d'adversaire à sa taille et de voir placés au-dessus de lui les théologiens ? Qu'à cela ne tienne. Il deviendra théologien. Redevenu étudiant, il va à Laon, à l'école du plus célèbre théologien d'alors, Anselme. A son retour, il improvise un commentaire des prophéties d'Ezéchiel qui enthousiasme ses auditeurs. Il rentre à Paris pour le poursuivre.

C'est la gloire, qu'interrompt brutalement son aventure avec Héloïse en 1188. Nous en connaissons le détail par cette extraordinaire autobiographie qu'est *L'Histoire de mes malheurs*.

Héloïse, qui a à peine 18 ans, est logée dans le cloître Notre-Dame auprès de son oncle Fulbert, chanoine de Paris. Elle est jolie, et si cultivée que sa science est déjà célèbre dans toute la France. Fulbert confie sa nièce Héloïse à Abélard, flatté de lui donner un tel maître. Entre le maître et l'élève c'est le coup de foudre. Commerce intellectuel, commerce charnel bientôt. Héloïse est enceinte. Abélard profite d'une absence de Fulbert pour faire fuir sa maîtresse, déguisée en reli-



gieuse chez sa sœur en Bretagne. Héloïse y met au monde un fils, Pierre Astrobale.

Abélard, la mort dans l'âme, va offrir à Fulbert de réparer son acte en épousant Héloïse secrètement. Héloïse refuse le mariage, public ou secret.

Le mariage a lieu cependant dans le plus grand secret. Mais Fulbert clame sur tous les toits la nouvelle du mariage. Importuné, Abélard imagine un stratagème. Héloïse va faire une retraite au couvent d'Argenteuil où il lui fait revêtir l'habit de novice. Ce sera couper court aux racontars.

Fulbert se croit joué. Il imagine qu'Abélard s'est débarrassé d'Héloïse. Et c'est, de nuit, l'expédition punitive et la mutilation d'Abélard. Abélard châtré va cacher sa honte à l'Abbaye de Saint Denis.

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 heures 30.



SEANCE DU 29 OCTOBRE 1971

La séance est ouverte à 17 heures par M. le Docteur Jean Paradis, président.

Sont présents : M. le Pasteur Lauriol, M. le Bâtonnier Tailhades, M. de Régis, M. Thérond, M. Sablou, M. le Pasteur Brunel, M. Nadal, Mgr Homs, M. Escholier, M. le Pasteur Lhermet, M. le Docteur Drouot, M. Frainaud, M. le Chanoine Thibon, M. le Président Panet, M<sup>c</sup> Fosse, M. le Professeur Auméras, M. Joachim Durand, M. Villeneuve, membres résidants ; M. le Professeur Harant, M. Chauvet et M. Chabrol ; membres non résidants ; M. Aliger, M<sup>lle</sup> Fermaud, M<sup>lle</sup> Metge, M. Liger, correspondants ; et M. Pierre Hugues, Secrétaire Perpétuel.

Sont excusés : M. le Professeur Dupont, M. Seston, M. l'Inspecteur Lignièrès, M. le Colonel de Balincourt, M. Davé, M. Bernardy, M<sup>c</sup> Roger, M. Abauzit, M. Robert Lafont, M. Chastanier, M. le Procureur Général du Colombier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire Perpétuel fait connaître que M. André Nadal a fait don à l'Académie d'une photographie de grand format représentant M. le Professeur Leprince-Ringuet de l'Académie Française, faisant son entrée dans l'hôtel de l'Académie aux côtés de M. le Docteur Paradis. Cette photographie, qui est encadrée, sera accrochée aux murs de la salle de séances près du portrait de M. André Chamson.

Le Secrétaire Perpétuel a reçu une lettre de M. Maurice Penin, Directeur de l'Académie Berrichonne



à Bourges qui nous invite à assister à la séance solennelle de cette compagnie. D'autre part, M. Lucien Baille, membre de la Société d'Histoire et d'Archéologie d'Aigues-Mortes, ayant demandé que lui soient communiqués un certain nombre de volumes de nos mémoires, sera avisé qu'il est autorisé à venir les consulter sur place.

L'ordre du jour appelle la réception de M. Georges Martin, Majoral du Félibrige, élu membre résidant pour occuper le fauteuil rendu vacant par le décès du regretté bâtonnier Fabre.

M. le Docteur Paradis souhaite la bienvenue à M. Georges Martin en ces termes :

Cher Ami,

Les hasards d'une chronologie m'ayant investi des hautes fonctions qui sont les miennes, me donnent le plaisir de ce discours de réception et m'obligent à abandonner ce tutoiement familier, auquel de longues décennies dans la même ville m'autorisaient.

J'oublierai aujourd'hui nos enfances parallèles, notre longue amitié, nos goûts communs des choses littéraires, je me conformerai aux traditions de notre compagnie et j'adopterai le « vous » plus solennel et plus académique.

Georges Martin, vous êtes né rue d'Avignon (les augures avaient bien fait les choses) dans la même maison où naquit le mordant écrivain Jean-Jacques Brousson. Puis vos parents, sachant que les poètes chantent et aiment la liberté, vous mirent dans une école libre. La pension Ytier vous inculqua les premiers rudiments de la culture et vous y avez rencontré des nimois devenus célèbres, nos amis, l'écrivain Marc Bernard et le peintre Lucien Coutaud, ainsi que l'humoriste Dubout.

Ensuite l'Institut Alphonse-Daudet vous dispense l'enseignement secondaire. Comme tout poète vous étiez distrait, et vous y fîtes des études distraites.

J'ai entendu dire par le poète Pierre Emmanuel, qu'il était si distrait qu'il se trompa et, au lieu de lettres, fit des mathématiques. Ce n'est qu'en mathématiques spéciales, que, pris d'inquiétude, il alla demander



conseil à son ancien professeur de philosophie. Ce dernier sans répondre ouvrit un livre et lut la jeune Parque. Entré à l'École Normale Supérieure, Pierre Emmanuel, couvrait ses épures de poèmes.

Mais vous, plus précoce et plus lucide, vous vous faisiez confisquer par Monsieur Toulouze, professeur de latin, vos premiers poèmes qu'il qualifiait d'amusement.

A 16 ans, dans une grande manifestation folklorique, vous vous confrontez avec le Marquis de Baroncelli, Joseph d'Arbaud et Bernard de Montaut. Ces centaures vous éblouissent et vous allez vous laisser entraîner dans ce que l'on appela Renaissance Provençale.

En 1922 vous avez 17 ans, et vous fondez, enthousiaste, avec quelques amis, la « Jovenço Nimesenco » ; vous organisez expositions et conférences et vous associez votre mouvement aux fêtes du Centenaire du poète Bigot organisées par la société « Nemausa ».

En 1929, vous prenez l'initiative de célébrer le centenaire du poète Roumieux et, premier contact avec celle qui vous accueille aujourd'hui, vous invitez l'Académie. Son président, Monsieur Portal, prend la parole devant la maison natale du poète. Puis le tout-Nîmes lettré va, un beau matin ensoleillé, sur la route de Sauve, chanter en chœur, sous une tonnelle « Lou mazet de Mestre Roumieu ».

Devant ce succès, le comité du centenaire de Mistral, l'année suivante, vous demanda d'en assumer la présidence. Il était composé de nombreux académiciens, le Colonel Igolen, Henri Beauquier, Eloy-Vincent dont j'occupe le fauteuil, le chanoine Chabot, Monsieur Portal et le Président Terrin. Pendant trois jours, les fêtes ne cessèrent. Préfiguration de la fèria, mais avec plus de tenue, plus de sérénité et plus de ferveur.

Résultats exceptionnels pour de pareils estrambords, les bénéfices furent substantiels ; aussi, sur votre lancée, vous proposiez au comité d'élever un monument à la gloire de l'écrivain provençal Batisto Bonnet. On choisit le Mont Duplan pour l'érection de la statue et, à cette occasion, les deux sociétés, « Nemausa » et la « Jovenço Nimesenco » se réunirent sous le nom de la « Tour Magne » de plus fière allure.



Les poètes Eloy-Vincent et Laforêt furent désignés comme présidents d'honneur et, tout naturellement, vous fûtes appelé à la présidence.

Depuis 40 ans, les manifestations culturelles organisées par la Tour Magne, ne se comptent plus. Ce qui faisait écrire à Frédéric Mistral neveu, à l'occasion de votre accession au Majoralat du Félibrige : « Tout ce qui s'est fait au point de vue provençal à Nîmes dans les cinquante dernières années, nous le devons à Georges Martin ».

Entre les deux guerres, votre activité fut grande : multiples conférences en Avignon, à Montpellier, à Lunel et à Paris à la Maison des Intellectuels, pour le vingtième Anniversaire de la mort de Frédéric Mistral.

Vous collaborez à la revue « le Feu » d'Aix-en-Provence et préparez en collaboration avec son directeur Joseph d'Arbaud un numéro spécial sur notre ville.

En même temps vous donnez de multiples articles au « Provençal » et au « Petit Méridional ».

A la déclaration de guerre, encouragé par le Préfet, vous fondez « le Livre du Soldat » qui envoie à ceux qui sont sur le front des colis de livres.

Après le décès de Monsieur Portal qui tenait se rôle, vous êtes nommé Délégué du Ministère de l'Information, ce qui vous fait appeler par le Préfet « Notre Giraudoux départemental ».

Vous quittez la Préfecture à l'arrivée du Préfet Chiappe, mais vous retrouvez votre poste en 1945, avec le comité départemental de Libération.

Paul Bonnet, le directeur de la « Chronique Mondaine » était mort en 1944 et vous lui aviez succédé en transformant ce périodique à l'eau de rose en un hebdomadaire littéraire, la « Chronique Méridionale » que vous avez dirigé jusqu'en 1952.

Après la guerre, votre activité littéraire et vos qualités d'organisateur vous font désigner pour rassembler et présider le comité départemental de « l'Alliance Française ». Cela va vous permettre de demander à de grands noms de la littérature de venir se faire entendre dans notre ville. Emile Henriot, Joseph de Pesquidoux, André Maurois, Jacques de Lacretelle, André Chamson, Jules Romain, Gabriel Marcel, Henri Bosco, Lanza del Vasto, Héron de Villefosse, tour à tour vien-



ment prendre la parole devant un public qu'intéressent les choses de l'esprit.

A vrai dire, vous ne fûtes pas toujours récompensé de ce zèle. Notre région que Philippe Lamour a appelée sous-développée intellectuellement boudait, surtout à cette époque, à toutes les manifestations de l'art ou de la littérature ; conférences, concerts, expositions, ciné-clubs n'ont eu pendant longtemps, dans notre cité, qu'un succès des plus réduits. Les chaises étaient vides, les salles glaciales. Est-ce la pesanteur des légions romaines qui nous écrase encore ? Est-ce le mistral qui, les soirs, d'hiver, arrête l'esprit aux coins des rues ? Je n'en donnerai qu'un exemple : pour une conférence donnée par le Cercle Anglais dans la grande salle des fêtes du Lycée sur le grand poète américain Walt Whitman et où à 9 h 45 nous étions que quatorze, frileusement groupés autour du conférencier, Alain Bosquet, qui courageusement, vint s'asseoir au milieu de nous et fit très brillamment son devoir.

Je me souviens aussi d'une conférence d'André Maurois sur l'Amour dans le roman qui n'arriva à mobiliser que cinq ou six rangées d'auditeurs à la galerie Jules-Salle. Nous savions que dans ces circonstances le Président de la Tour Magne comblait les déficits de ses propres deniers.

Tout ce dynamisme et surtout ce dévouement à la cause provençale vous valurent, en 1951, d'être élu à la Sainte-Estelle, Majoral du Félibrige, et reçu l'année suivante à l'hôtel de ville de Bordeaux où vous fîtes brillamment l'éloge de votre prédécesseur, le Majoral Roustan d'Alès.

Mais cette activité littéraire et ce rôle de mainteneur de la foi provençale ne vous suffirent pas. La passion d'écrire ne vous quitta jamais. Vous collaborez régulièrement comme critique littéraire au quotidien « Le Midi Libre » et depuis la mort d'Henri Beauquier vous assurez la rédaction départementale du journal « Le Monde ».

Des distinctions honorifiques récompensèrent un tel effort culturel et une production littéraire qui ne se départit jamais.

On vous nomma au grade de Chevalier des Arts et des Lettres en 1967, et, cette année-même, les



mains d'André Chamson épinglèrent sur votre poitrine la croix de Chevalier de la Légion d'Honneur.

Mais l'activité de Georges Martin, comme organisateur, promoteur, soutien et animateur de la chose littéraire en général et mainteneur du félibrige, n'est qu'une des facettes de sa personnalité.

Nous avons devant nous et nous accueillons parmi nous un poète, cet être anormal et monstrueux qu'est un poète, défiant toutes les normes et toutes les catégories. Que faire dans une cité bien organisée d'un poète et de sa poésie ? Même Platon bannissait les poètes de sa cité idéale, comme inutiles, et à Cuba, en Grèce, aujourd'hui, on les emprisonne ; d'autres pays les mettent dans les asiles psychiatriques. Et qu'est-ce que la Poésie ? Elle n'a pas de valeur marchande, elle n'est pas cotée en bourse, et selon notre éthique des valeurs, définie par un mot très employé : elle n'est pas rentable.

Et pourtant, elle est aussi indispensable que l'oxygène que nous respirons. Sans elle tout est décoloré et mort. Cet impondérable est tout. Et Cocteau relève le gant en affirmant : « Tout ce qui se mesure est vulgaire ».

C'est bien ce que pense Georges Martin qui, au cours de sa fructueuse carrière, trouva le temps d'écrire plusieurs recueils de poèmes. Et c'est de cette œuvre que je voudrais vous parler maintenant. Mais parler de poésie et sur la poésie quand on n'est pas poète est une entreprise redoutable.

Eloy-Vincent en a senti tout le secret, le mystère et la difficulté quand, présentant à l'Académie, ici-même le premier livre de Georges Martin, il dit : « Pour un poète, le recueil de vers est comme un reliquaire ou le plus pur d'une âme est enfermé ». Et j'ajouterai : « Après lecture, sommes-nous certains d'en posséder la clé ».

Louis Gillet à les mêmes scrupules, lorsqu'il s'écrie pour le même volume : « On me demande une préface ! Une préface à de la musique ». Mais il ne déclare pas forfait, et s'exécute admirablement, magnifiquement.

A l'appui de mes craintes je citerai Rodin. Ne disait-il pas, lorsqu'on lui demandait de parler de ses



sculptures qui sont bien aussi poésie - « Que puis-je dire de surcroît. Je suis sculpteur, non orateur ou critique. Regardez-les, c'est elles qui doivent vous parler ».

Tout commentaire de l'œuvre d'art est scories et corps étranger, glose inutile et trahison ; la seule chose est de s'affronter directement avec elle.

Il faudrait que je vous lise toute l'œuvre écrite de Georges Martin, mais je suis sans talent et, d'autre part, je sais que tous les auditeurs présents ont lu tous ses poèmes et les connaissent bien.

Je vais seulement essayer d'en donner un timide aperçu.

En 1935 Georges Martin publie aux éditions « Le Feu » à Aix-en-Provence, son premier recueil de vers en français, « Ombres Fidèles » qui lui valent des éloges de Henri de Montherlant, Paul Fort, et André Maurois. Pour nous, il fait sauter le couvercle du reliquaire dont parlait Eloy-Vincent et découvre la nostalgie, les regrets, les tourments de tout véritable poète. Les titres sont révélateurs : Solitude, Tristesse, Inquiétude, Angoisse, Douleur, La Ville est comme vide. En fait, il s'agit d'un bilan affectif. Il a trente ans et se retourne vers son adolescence tourmentée :

« Seul le néant poursuit comme une ombre fidèle  
« Mon cœur qui ne bat plus aux brûlantes ardeur.

Puis l'homme, veut secouer les démons de ses ombres trop fidèles, pour des réalités plus rassurantes et c'est : « A Venise » :

« Et le jour, dans l'azur, sans rosée et sans bruit,  
« Les barques s'éloigaiant sur une mer tranquille.

Et « A un Ami » :

« Confiants, nous allons sur une longue route,  
« Toujours restant unis sur le même chemin ».

Jusqu'à l'apaisement de la maturité qui dans le dernier poème, comme dans le scherzo final des grandes symphonies de Beethoven se termine sur un message d'espoir :

« J'ai trop souvent chanté les moments de détresse »  
nous dit-il et il l'intitule : « Allégresse ».

Car il ne faut pas se laisser prendre à l'envoûtement des poèmes ; les poètes ont des ruses que dévoile la psy-



chanalyse. Quand Goethe adolescent, adore une femme inaccessible, il se «défoule» en écrivant «Les souffrances du jeune Werther ». Dans un beau dénouement romantique, il fait suicider son héros, puis met un point final à l'œuvre, mais lui, Goethe, court vers une autre aventure.

Ainsi le poète confie ses angoisses et ses souffrances à la page blanche et, à ses amis, ses plaisirs et ses joies. Tous ceux qui, à l'Académie, ont suivi avec intérêt toutes les démonstrations folkloriques et félibréennes de la Jovenço Nimesenco, peuvent dire, avec moi, et ce n'est pas notre Secrétaire Perpétuel qui me contredira, que les rires y étaient plus fréquents que les larmes, l'enthousiasme que la nostalgie.

Je ne veux pas dire que la tristesse d'Olympio était fausse, mais que l'inappréciable privilège des poètes qui jettent leur tourments sur des feuillets et en renaissent de leurs cendres, est enviable, pour nous qui devons les assumer et les résoudre sans sortilèges.

Pendant la guerre et après l'armistice, médium comme tout poète, Georges Martin ressent et chante les souffrances de son pays et les traduit en vers douloureux. Pendant le même temps, son ami Lucien Coutaud peint des toiles tragiques écrasées par des ciels de plomb, et, la guerre finie, retrouve inconsciemment le rose et le bleu pastel en même temps que la joie.

« Les Roses qui saignent » publiées en 1942, obtinrent un prix de l'Académie Française. La belle préface de Louis Gillet, dont j'ai dit le début, se termine ainsi : « La France frappée au cœur, se remet à chanter. Vous êtes de ceux qui lui rendent la voix et qui lui apportent l'espérance, gage de sa résurrection ».

Mais, quand la France est abattue par la Défaite, l'auteur vibre à l'unisson et déplore son sort malheureux.

Les titres sont significatifs : De longs jours, Nos yeux gonflés, Pour un Héros, Sombre Printemps, Lourdes Nuits, Tourments, L'Eté des sombres jours.

Tout au long du livre, la tristesse et la douleur, éclatent à chaque page. Voici quelques citations :

« Mon pays est en deuil, la lumière est éteinte

« Dans la ville déserte où les volets sont clos.

C'est bien ce que nous ressentions quand les sol-



« dats allemands parcouraient nos rues au pas cadencé.  
« Cette année, O Toussaint, vous êtes notre fête.

.....  
« Nos jardins sont déserts et nos arbres sont nus.  
« Dans l'hiver sans printemps, notre unique saison.  
.....  
« Mon pays a perdu la couleur de son ciel ».

Après ces longues litanies douloureuses, qui rappellent les lamentations des prophètes, l'espoir revient à la fin du volume :

« Dans vos bourgeons gonflés des espoirs renaissant.  
Et le livre se termine en apothéose sur deux poèmes dédiées à la gloire d'Alphonse Daudet et de Frédéric Mistral, dieux tutélaires de Nîmes et de la Provence, sous la protection desquels le poète nous met, qui par leur glorieux passé, donnent l'espoir en des lendemains radieux.

« Daudet dans ta cité où tout vibre et s'éclaire,  
« Où chaque ciel d'hiver est un ciel de Printemps ».

Les souffrances passées et la paix revenue, Georges Martin se tourne à nouveau vers sa jeunesse, les souvenirs qu'il en a, et revoit avec ses yeux de dix ans les petits métiers pittoresques qui faisaient la joie de son enfance. Il les regrette et pense avec tristesse que toutes ces couleurs et ces sons familiers vont disparaître de la mémoire des jeunes générations. Il se sent le devoir de ressusciter ce qui est plus qu'un folklore, mais un mode de vie et une forme culturelle qui disparaît. En 1968, il publie alors, en Avignon, aux éditions Roumanille « Dins li carriero au tèm passa », « Dans les rues au temps passé ».

Véritable anthropologie des rues de Nîmes, pittoresquement illustré par le graveur des Baux, Louis Jou, cet ouvrage que l'on peut s'étonner de me voir ranger dans la poésie (mais chaque chapitre n'est-il pas un petit poème en prose ?) valut à son auteur un deuxième prix de l'Académie Française, un article très élogieux dans les *Nouvelles Littéraires* du 20 septembre 1969 et fut un succès de librairie. Il en est à sa 3<sup>e</sup> édition, ce qui est exceptionnel pour un ouvrage en provençal.

Nous y reconnaissons, à chaque détour, les bruits vivants de ces petits métiers qui émerveillèrent notre enfance et dont le souvenir nous remplit de nostalgie.



Le rémouleur, le marchand d'escargots, le chiffonnier, la femme qui à la porte des défuntes halles nous proposait les herbes parfumées des garrigues, et les sonnaillles des ânesses, quand le troupeau dans les matins d'hiver s'arrêtait au coin des rues pour que le berger puisse traire le lait chaud et crémeux. Nous étions alors à quarante ans de distance, plus près de la Grèce antique que de la lunaire NASA, où de l'inhumaine informatique.

Tout ce charme passé est remplacé aujourd'hui dans nos rue par le vrombissement et la pestilence des moteurs à explosion.

Cela ne veux pas dire qu'il n'y a plus de poésie, que le temps passé était plus beau (nos quinze ans mis à part) que le présent, ni que les hommes y étaient plus heureux.

Mais disons seulement avec le poète : « Les chants désespérés, sont les chants les plus beaux ». La nostalgie du poète sert merveilleusement son lyrisme et il en tire des accents qui nous vont droit au cœur, plus sûrement qu'une plate gaité.

Enfin, dernier ouvrage, l'Amandier de Nimes, recueil de poèmes provençaux, paraît en 1970, précédé en guise de préface, d'un élogieux et lyrique quatrain du Marquis Folco de Baroncelli.

En voici la traduction :

« Ardent et beau poète, Ami Georges Martin,  
« Tant que coulera la Fontaine de Nimes, profonde et  
« Dans la foi du Midi, s'élançe ton destin, [limpide  
« Et pour toi vers l'azur mon espérance chante.

Cet amandier de Nimes est bien un symbole, il est l'occasion, lui aussi, de variations sur l'amitié, la jeunesse, la beauté, le terroir, la ville, et surtout cette noble dame qui est bien, aux yeux de Martin, la Comtesse de ses rêves. Symbole, je le vois si bien, que j'aimerais qu'il figure en filigrane dans le fond de nos armoiries, adoucissant un peu la raideur égyptienne de notre crocodile piteusement attaché par une chaîne au cou, ce qui n'est vraiment pas le symbole de la liberté. Mais l'amandier de Nimes qui a bien le mistral dans ses branches, chante à toutes ses pages.

Nous constatons alors qu'avec ses tristesses et ses joies, ses rayons et ses ombres, l'œuvre, poétique de



Georges Martin est un chant à la gloire du terroir et, par son existence même, une défense du Félibrige.

Cette défense m'émerveille toujours.

Combien j'admire et je respecte ces hommes, que j'appellerai volontiers « les paladins de l'impossible », tant leur rêve est encore plus utopique que celui de ceux dont je suis, et qui espèrent en une paix universelle.

J'ai vu les mêmes efforts et les mêmes tourments en juin pendant un séjour en Irlande en écoutant des bardes et de jeunes druidesses chanter en gaëlique accompagnés d'une harpe les malheurs de leur patrie depuis toujours opprimée. Mais quel retentissement peuvent avoir des plaintes incompréhensibles, des revendications que l'on ne peut diffuser.

Et j'ai compris alors que, malgré une foi ardente, un dévouement sans limite, les félibres ne pourront intéresser à leur cause qu'un nombre restreint d'adeptes et que même les amoureux de la Camargue, n'y voient que le folklore de la bouvine, mais non leur pensée profonde.

En comparant les barbes gaéliques à nos amis félibres, les poètes celtes aux provençaux, je me demandais avec inquiétude s'il nous serait jamais possible de remonter le cours de l'histoire.

Et puisque nous parlons de la défense du provençal, je ne résiste pas au plaisir de vous décrire l'atmosphère d'une des premières séances de l'Académie à laquelle j'assistai. Je dois à la vérité de dire que ce climat s'est complètement transformé. Il est aujourd'hui empreint de bonhomie, de courtoisie, de tolérance mutuelle, qui doit être la véritable attitude d'une compagnie dont la vocation est la recherche en commun d'une culture et d'une éthique, véritable voie sur le chemin de la vérité et non de conflits et de vaniteuses tracasseries.

En ce temps là, l'Académie comptait quelques personnalités hautes en couleurs et dont le dynamisme se transformait facilement en agressivité. Parmi elles, le maître du barreau, Bernard de Montaut, et le professeur d'Humanités au lycée, Bernard Latzarus. Le plus étrange est qu'ils paraissaient professer dans la ville les mêmes options fondamentales, mais qu'ils ne laissaient jamais



passer l'occasion de s'entredéchirer. On savait qu'ils n'étaient pas tout à fait d'accord sur la légitimité des familles prétendantes au trône de France, de là leur haine tenace. Car l'on sait bien que l'on ne déteste personne autant que son voisin de palier.

L'idée fixe du Professeur de latin Latzarus. était que le provençal des félibres, entièrement fabriqué pour les besoins de la cause par Mistral, n'était qu'une langue artificielle, sans racines véritables, et il ne manquait jamais de le lancer à la tête de Bernard de Montaut, bouillant félibre, gardian et manadier, pour qui la foi en la Camargue et tout son décor était le premier credo.

— Et la preuve, dit ce jour-là Monsieur Latzarus en fixant son adversaire, que le provençal est une fausse langue, c'est que, dans les tranchées où j'étais mobilisé avec le 117<sup>me</sup> régiment d'infanterie de Nîmes, pour tromper l'ennui, j'ai lu aux soldats, pour vaincre la nostalgie du pays natal, le « Poème du Rhône » et que pas un ne l'a compris.

— Mais c'est parce que vous le lisiez avec l'accent alsacien, rétorqua Maître Bernard de Montaut et je vous assure que si je lis le poème du Rhône tout le monde comprendra.

Le pari est tenu et de Montaut avec son verbe puissant, sa mimique convaincante, nous tint sous le charme, de longs instants.

— Avez-vous compris ?

Bien sûr que toute l'assistance avait été envoûtée par la poésie et la musique, par la chaleur du verbe, et la sympathie convaincante du maître du barreau.

Alors le Président Latzarus, dépité mais jamais vaincu, lui dit avec son fort accent alsacien : « Mais, mon cher Maître, nous n'avions jamais douté de vos talents de comédien ».

A l'occasion de la réception d'un félibre, je me devais de tirer ce mémorable incident de l'oubli, car il était alors des séances, que le Secrétaire Perpétuel, n'osait transcrire dans leur intégrité.

Et maintenant, si nous voulons cerner d'un seul concept la personnalité de Georges Martin, il faudrait employer un mot qu'il aime puisqu'il l'a attribué à



Ivan Gaussen dans une cérémonie récente, et c'est le mot « fidélité ».

Fidélité à la mémoire de ses parents, fidélité à son terroir et à sa culture qu'il a chantés, maintes et maintes fois, aux grands disparus que sont tous les félibres, à cette maintenance dans son déclin qu'il soutient de toute son énergie et de toute sa ferveur (n'est elle pas la suprême fidélité ?), fidélité à la littérature et à cette « Tour Magne » qu'il porte presque seul, à bout de bras.

Combien de Nimois ont fait plus que Georges Martin pour la littérature qu'elle soit d'Oc ou d'Oïl ! C'est à ce titre que nous l'accueillons parmi nous.

Qu'il soit le bienvenu !

M. Georges Martin dit son remerciement et prononce l'éloge de son prédécesseur. Il s'exprime ainsi :

Messieurs,

En écoutant le discours trop élogieux de votre Président, dû à son talent, certes, mais bénéficiant des privilèges de l'amitié, je ne pouvais m'empêcher de penser que j'étais partagé entre la joie d'être reçu dans votre illustre Compagnie et celle d'être accueilli par le Docteur Paradis, auquel m'unissent des liens d'amitié de plus d'un demi-siècle. Ce qui a une valeur profonde, car il a connu mon père et ma mère, comme j'ai, moi aussi, connu ses parents et, en avançant dans l'âge, ils sont devenus bien rares les témoins de notre jeunesse.

A l'heure où j'ai l'honneur d'être admis dans votre Temple, je viens remercier ceux qui ont bien voulu m'élire et rendre l'hommage qui convient à mon regretté prédécesseur, le Bâtonnier Marcel Fabre.

Si je n'éprouve pas l'émotion que connaissent les membres que vous accueillez dans votre Compagnie, c'est que, contrairement aux usages, ce n'est pas la première fois que je prends la parole dans cette salle ; en effet il y a exactement quarante ans, c'était en 1931, j'étais invité par le Président en exercice à cette époque, M. Henry Bauquier, à célébrer le poète charretier de Saint-Gilles, Laforêt, à l'occasion de la remise d'un vase de Sèvres offert par le Président de la République à l'écrivain provençal, lauréat des Jeux Floraux de Sceaux.



Ma mémoire est assez fidèle pour revivre cette séance et évoquer les amis qui nous entouraient. Je me souviens du poète Eloy-Vincent, du Colonel Igolen, ils formaient avec Bauquier le trio qui fit souvent de nombreux efforts pour m'ouvrir vos portes. Il m'importait de rappeler ce jour, à cette minute où je connais l'honneur d'être reçu à l'Académie, d'avoir une pensée pour ces trois aînés, afin de payer une dette de reconnaissance envers ceux qui furent durant plus de trente ans mes maîtres et mes amis et qui, chacun, apportèrent par leurs œuvres une pierre au monument secret de notre cité.

Vous m'excuserez de ne pas faire de mon prédécesseur un portrait physique minutieux et attentif et de vous le dépeindre seulement par l'expression d'un de vos collègues, le poète Jean Pourtal de Ladevèze : « Marcel Fabre, un parfait gentilhomme du XVIII<sup>me</sup> siècle, égaré dans notre tumultueux XX<sup>me</sup> siècle ».

Si je n'ai pas très fréquenté le Bâtonnier Marcel Fabre, les circonstances de sa vie et ses œuvres me sont assez connues pour que je lui rende aujourd'hui l'hommage qu'il mérite.

Marcel Fabre est né à Gaujac le 17 décembre 1880 ; très jeune, il est venu faire ses études dans notre ville au Collège Saint-Stanislas ; en parcourant le palmarès de cet établissement nous avons découvert qu'elles furent brillantes, il recueillit de nombreux prix et obtint même en classe de rhétorique un 2<sup>me</sup> Prix d'Excellence. Après avoir passé ses examens, il s'inscrit pour préparer la licence en Droit à la Faculté de Montpellier, Ayant obtenu ses diplômes, il s'installa comme avocat à Uzès où il restera jusqu'à la suppression du Tribunal et vint ensuite s'inscrire comme Avocat à la Cour d'Appel de Nîmes. Elu membre non résidant de l'Académie en 1922, reçu comme membre résidant le 18 mars 1927, il fut élu, en 1932, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats. Ame généreuse, il s'intéressa aux déshérités et fut nommé, en 1942, au décès du Bâtonnier Cade, Vice-Président du Bureau de Bienfaisance où ses collaborateurs m'ont confirmé avec quelle bienveillance il se penchait sur les dossiers de ceux qui venaient lui demander une aide ou un secours ; il avait un cœur d'or, me disait un de ses secré-



taires qui avait collaboré avec lui pendant plus de dix ans, sous une première apparence qui pouvait paraître sévère ; il était d'une gentillesse et d'une générosité totale. N'ayant pas éprouvé, comme la plupart d'entre vous, cette chaleur humaine et ce rayonnement qui constituent les échanges de la collaboration intellectuelle, vous m'excuserez si je ranime le souvenir de Marcel Fabre par les chaleureux témoignages qu'ont voulu m'apporter ses collaborateurs et ses amis.

C'est dans cette ville d'Uzès, si chargée d'histoire qu'il fouilla et dépouilla avec un profond scrupule, les Archives Municipales. Votre confrère était à son aise dans les archives et dans l'histoire du passé. J'ai noté que ses premières communications à l'Académie ont presque toutes un rapport avec la ville du Duché : en 1927, M. Fabre présenta une communication sur « Un essai d'union sacré à Uzès en 1790 », au cours de laquelle il fit un récit des mouvements qui agitaient Uzès au printemps de 1790. Quelques semaines plus tard, le Bâtonnier fit une étude sur un écrit uzétien du XIV<sup>me</sup> siècle, où il nous apprend qu'il existe à la Bibliothèque Nationale un vieux manuscrit, connu dans le monde savant sous le nom de Chronique d'Uzès, qui serait l'œuvre de Bernard Guy, un historien ecclésiastique du Moyen-Age.

Dans la même année, M. Fabre présenta une étude sur le peintre uzétien Pierre Subleyras, qui naquit à Saint-Gilles, vécut à Uzès et mourut à Rome, mais n'oublia jamais la ville de sa jeunesse, car il signa toujours ses tableaux : Subleyras d'Uzès.

J'aurais mauvaise grâce à ne pas mentionner une des communications pétillantes d'esprit dans laquelle Marcel Fabre a fait revivre un épisode curieux de la jeunesse de Voltaire. Si ce n'est pas le premier amour du grand homme, au moins est-ce l'un des plus sincères. Il intéresse notre région parce que l'objet de la flamme du jeune Arouet était Olympe Dunoyer, fille d'un ex-premier Consul de Nîmes. Madame Dunoyer était une sorte d'aventurière, elle avait essayé de marier sa fille Olympe avec Jean Cavalier, le célèbre chef des Camisards.

Ce projet n'ayant pas réussi, Pimpette restait abandonnée sous la surveillance de sa mère, mais elle ne



devait pas tarder à séduire le Jeune Arouet, alors secrétaire d'Ambassade à La Haye, qui conçut le projet de la convertir au catholicisme pour l'épouser. L'orateur termina sa communication en donnant lecture de très jolis billets de Voltaire à la gracieuse Pimpette.

En 1928, M. Fabre s'intéresse encore à Uzès :

« Quiconque a visité la calme cité aux tours médiévales connaît cette petite construction massive à la porte agrémentée de deux colonnes effritées, le Pavillon Racine ». Le Bâtonnier va démontrer dans son étude que, si la tradition voulant que Racine ait habité ce pavillon pendant le séjour qu'il fit à Uzès, chez son oncle le Chanoine Sconin, est charmante, certaines découvertes indiquent que ce pavillon a été aménagé seulement dans la première moitié du XIX<sup>me</sup> siècle.

Mentionnons la curieuse étude de M. Fabre sur « *Les Prédicateurs bibliques avec un pastiche de leurs sermons attribués à Fléchier* ». Dans les dernières années du XVII<sup>me</sup> siècle quelques auteurs s'étaient donnés la distraction de rédiger d'amusants pastiches de sermons en langage burlesque dont certains prédicateurs avaient la fâcheuse manie. Notons l'excellente présentation des Lettres de Voltaire à Charles Emmanuel de Crussol, huitième Duc d'Uzès. Nous devons aussi à notre confrère un excellent portrait de Firmin Abauzit dont la fréquentation ne devait pas rester sans influence sur l'esprit de Jean-Jacques Rousseau. Nous regrettons de passer aussi rapidement sur ses remarquables autant que profondes études sur le peintre Xavier Sigalon, la Marquise de Ganges, l'Amiral Brueys, l'aspect politique de la mission et du procès de Jeanne d'Arc, le procès de Marie-Antoinette, le mariage de Jean-Jacques Rousseau, Claire Pradier, les Saints-Simoniens en Cour d'Assise, l'affaire des Cardinaux noirs, et cette liste de communications pourrait encore s'allonger de nombreux titres, car leur nombre est assez impressionnant. La dernière communication du Bâtonnier Fabre date du 13 novembre 1959, le compte rendu qui en fut fait dans le bulletin m'a surpris par sa brièveté, écoutez plutôt les rares lignes qui lui sont consacrées: « *Choses et gens du vieil Uzès* » sous ce titre l'orateur donne lecture de notices concernant des sujets tirés des archives de la ville d'Uzès. Ce sont les



suivants : les comptes des cuisines du Couvent des Cordeliers au XVI<sup>me</sup> siècle, la police des mœurs au XVI<sup>me</sup> siècle, le tribut de la pièce de bœuf envers chaque foyer et enfin la relation du feu de joie donné par les Consuls d'Uzès le 18 décembre 1661, par Racine ».

Un résumé bien succinct d'une communication qui devait être d'un grand intérêt, mais qui montre une fois encore combien le passé attire et retient ce scrupuleux historien que fut le Bâtonnier Marcel Fabre. Personnellement, je regrette de ne pas avoir lu un compte rendu plus détaillé de cette communication car, sans remonter au XVI<sup>me</sup> siècle, vous n'ignorez pas que la vie de notre ville au siècle dernier m'intéresse beaucoup, et en lisant les œuvres de Marcel Fabre je pensais que nous avions suivi bien souvent les mêmes chemins, en poursuivant la Muse Clio. En vérité, c'est à Uzès que je voyais pour la première fois Marcel Fabre, un Uzès du début du siècle, celui où comme le disait Jean-Jacques Brousson « Il y avait un sous-préfet, une Duchesse, un tribunal, un curé doyen, deux vicaires, quatre pharmaciens. Il y avait aussi de nombreux pâtisseries et des dames élégantes ». De cette énumération, certes, il reste encore de nombreux éléments, mais plus de sous-préfet, plus de tribunal, ni même le célèbre restaurant de « l'Oustalou », cher à notre ami Brousson.

C'est donc dans la ville du Premier Duché de France, qui a ses lettres de noblesses avec Jean Racine, André Gide, J.-J. Brousson, Gaston et Maurice Chauvet, que je rencontrais Marcel Fabre chez le Baron Gourbeyre, car nous collaborions tous les deux à « La Cigale Uzégeoise », revue littéraire qu'un mécène pouvait entretenir, heureuse époque où, grâce à la générosité d'un baron et la bienveillance d'un imprimeur, on pouvait faire vivre une revue littéraire dans une sous-préfecture ; aujourd'hui cela fait partie des lointaines ombres du passé.

Voudriez-vous me permettre, pour une minute, d'évoquer ce temps, car je pense, d'une part, que c'est d'actualité, et d'autre part qu'ils sont encore nombreux ceux qui, dans cette salle, sont sensibles au plaisir que provoque le papier imprimé.

Il y avait à Uzès « La Cigale Uzégeoise » à laquelle



collaboraient, en particulier, Marcel Fabre, J. J. Brousson, Charles Terrin, Marcel Coulon, le Docteur Colomb et bien d'autres nimois ; à Nîmes, nous avions « La Nouvelle Revue du Midi », animée par notre distingué confrère, M. le Professeur Bernard Latzarus, à Avignon, Frédéric Mistral neveu dirigeait « La Revue des Pays d'Oc », où l'on trouvait, au sommaire, des noms d'académiciens nimois ; à Aix-en-Provence, la revue « Le Feu » paraissait sous l'égide du grand poète Joseph d'Arbaud, très amoureux de notre vieille cité, à laquelle il consacra, avec des écrivains nimois, un numéro spécial ; à Marseille l'importante revue des « Cahiers du Sud » ; à Toulouse « Les Annales du Languedoc ». Toutes ces publications avaient une chronique relatant la vie culturelle et artistique de notre ville.

Aujourd'hui aucune de ces revues n'a résisté à la bourrasque et au déferlement de la radio et de la télévision. Et notre presse régionale n'est guère mieux placée.

Dans cette époque de l'entre deux guerres, nous avions à Nîmes, chaque matin, six grands quotidiens régionaux qui avaient une importance chronique locale : « L'Eclair », « Le Petit Méridional », « Le Petit Provençal », « Le Petit Marseillais », « La Dépêche » et « Marseille-Matin » ; je dois ajouter un hebdomadaire bien connu des académiciens nimois « La Chronique Mondaine » que dirigeait notre regretté confrère, Paul Bonnet. Nous trouvions aussi dans la ville deux quotidiens du soir : « Le Journal du Midi » et le « Républicain du Gard ».

Oui, je sais que j'effeuille un album du temps passé en évoquant cette période, celle où il n'y avait ni radio, ni télévision, mais où, les soirs d'été les grands'mères de l'Enclos Rey ou de la Placette sortaient leur chaise, pour prendre le frais devant leur porte et où Madame Saussine, chère à notre confrère et ami, Marc Bernard, demandait à sa voisine de lui lire les avis de décès du « Petit menteur », c'est ainsi qu'elle désignait « Le Républicain du Gard » : « car savès à noste age, es bèn rare se trouven pas lou noum d'uno amigo ou d'uno couneissènço que van mena deman o au Camin d'Avignoun o sus la routo d'Alès ».

En évoquant ces temps lointains je pense que si,



quand nous avions vingt ans, un prophète était venu nous dire que, dans 50 ans, nous aurions de belles revues luxueuses et des journaux régionaux importants de soixante à quatre-vingts pages comme on les annonçait en Amérique, nous l'aurions cru volontiers, mais qui aurait pu imaginer la terrible réalité : plus une seule revue artistique et littéraire dans notre région et de nos huit quotidiens il n'en reste plus que deux : « Midi-Libre » et « La Marseillaise », ne dépassant pas les 16 à 20 pages. Oui, certes, nous avons les progrès de l'audio-visuel, mais pensez-vous que ses programmes de radio et de télévision, bien souvent médiocres, soient un sérieux progrès au point de vue culturel, et ne croyez-vous pas que nous devons regretter de voir de plus en plus le prestige du papier imprimé s'estomper ? Car nous ne pouvons douter que le journal constitue un élément constant de formation permanente, de communication sociale et d'animation locale et nous ne comprenons pas que l'on ne songe pas à sauvegarder la pluralité d'expression.

Que nous soyons entrés dans l'ère des images, tout le prouve, à commencer par les images, sans quoi aujourd'hui rien ne serait.

N'est-ce pas un Conseiller d'Etat qui notait, dans le rapport de la Commission du VI<sup>me</sup> plan, que la télévision devenait une source possible d'abrutissement et un instrument d'aliénation. Je ne puis m'empêcher de songer au mot d'André Malraux écrivant : « La civilisation des machines n'a su créer ni un temple ni un tombeau et on a cru remplacer l'âme par la puissance, la connaissance ou l'ambition. Parce qu'on n'a jamais bien compris ce qu'était l'âme ».

Je m'excuse de cette digression, mais cela me semblait présenter un intérêt de me pencher rapidement sur le grave problème de la lecture, sujet qui mériterait certainement d'autres commentaires.

Je reviens très rapidement rejoindre le Bâtonnier Marcel Fabre.

Nous nous retrouvions en 1927, dans le numéro spécial de « La Cigale Uzégeoise » pour répondre à une enquête sur le régionalisme, car, contrairement à ce que l'on pourrait croire, nous n'avons pas attendu que nos dirigeants actuels mettent cette expression



dans leurs discours et que le régionalisme soit, suivant le mot d'aujourd'hui, « dans le vent ». Dès le siècle dernier, de grands esprits comme Maurice Barrès, Frédéric Mistral, Proudhon, avaient déjà compris que la province était écrasée par la capitale. Que le régionalisme préoccupe nos dirigeants n'est pas pour nous déplaire car nous écrivions, il y a quarante ans : « On est régionaliste si l'on aime son coin de terre et son clocher, si l'on s'intéresse au passé de son terroir, à son histoire, à sa langue, à tout ce qui fait l'originalité d'une région ». Le véritable régionalisme n'est pas uniquement l'assemblée d'amoureux du temps passé, ni d'amateurs à la recherche d'un bibelot provincial, mais c'est une philosophie ; il n'est personne, même parmi les adversaires de la décentralisation qui ne loue et ne souhaite la décentralisation intellectuelle. Nous étions nombreux, dans notre jeunesse à proclamer : « Paris n'est qu'une ville, et, nous provinciaux, nous sommes la France ».

En 1900, un montpelliérain, Charles Brun, fondait la Fédération Régionaliste de France et publiait un volume pour exposer les principes du régionalisme, encouragé par Mistral, Barrès, Paul Deschanel, Aristide Briand, Paul Boncour. Nous pourrions compter plus de vingt projets qui furent déposés au Parlement sur cette question, et il faut noter les discours prononcés à Lyon, et à St-Flour, par le Président de la République, venant après celui du Général de Gaulle à Brest, et, dans la même ville, vendredi dernier, celui de M. Pompidou sur l'avenir du régionalisme.

La Renaissance des particularismes ethniques et régionaux est peut-être la chance suprême de notre civilisation menacée par l'uniformisation et la massification.

Ce n'est pas nous, les mainteneurs des coutumes du terroir, qui nous plaindrons que l'on se rende compte des effets de cette centralisation excessive, que des personnalités soient en grand nombre intervenues en faveur de nos langues régionales, que l'on se décide enfin à comprendre la richesse de la doctrine mistralienne. Je pourrais ajouter pour faire plaisir à mon ami Nadal, le nom de Paul Valéry, qui s'exprimait ainsi, dans un discours pour la distribution des prix du collège de Sète : « Croyez bien que toute pensée a



son port d'attache. Je vous dis que si d'évènements en évènements et d'idées en idées, je remonte le long de la chaîne de ma vie, je la retrouve attachée par son premier chaînon à quelqu'un de ces anneaux de fer qui sont scellés sur la pierre de nos quais. L'autre bout est dans mon cœur ».

Le poète du Cimetière Marin manifestait son admiration pour la Suisse en notant : « Il y a longtemps que les Suisses ont compris que la diversité est une richesse qu'il ne faut ni laisser se corrompre en antagonisme, ni se dissoudre en unité systématique. Ce pays est un sage ».

Permettez-moi une dernière citation sur ce thème, celle d'Albert Cannus : « Je n'écrirai rien qui ne soit à la terre dont je proviens ».

Oui, tous ces propos nous les avons entendus et proclamés depuis près d'un demi-siècle que nous réclamons cette décentralisation, les gouvernements nous la promettent mais hésitent toujours, car dans notre pays nous savons qu'il y a loin des belles paroles aux actes, et nous nous souvenons de la remarque de Péguy : « Il est toujours malaisé de transformer une mystique en politique ».

Notre confrère et ami, Yvan Gaussen, a très justement dit, dans une récente fête félibréenne de Sceaux, que les fervents régionalistes de la première heure qui ont approché le majoral Charles Brun, disciple de Mistral, ont motif de s'étonner et parfois même de s'affliger en constatant qu'au moment où les mots de régionalisme et de fédéralisme sont devenus d'un usage courant, les noms de ceux qui ont contribué le plus à leur diffusion restent oubliés ; on discute et on développe le sujet, mais on met de côté les sources et les références et souvent certains se laissent aller à des rêves fumeux et utopiques, en prenant comme tremplin le régionalisme pour s'élever vers des notions brumeuses et souvent excessives comme celles de l'indépendance, se heurtant totalement à l'idée mistralienne, souvent exprimée par le Maître de Maillane : « Sian de la grando Franco e ni court ni constié » (Nous sommes de la grande France franchement et loyalement), qui ne laissait aucune équivoque sur son patriotisme.

Vous ne serez pas surpris, je pense, qu'un Majoral du Félibrige fasse, en terminant son discours, chanter



notre langue d'oc dans cette maison, comme l'ont fait retentir sous la Coupole, sur les bords de la Seine, nos aînés, Camille Jullian, Charles Mauras et notre éminent confrère André Chamson, et qu'il vous rappelle l'hommage de Frédéric Mistral à notre ville aux fêtes de 1778 à Montpellier.

Lou Mestre de Maiano disiè à Mount-Pelié per la festo de la Santo Estello en 1878 sus la Reneissenco fe-librenco : « De per aut de la vilò de Nîmes, darrié la Tourre Magno, amount sus la garrigo i' a un quartié souvertous qu'appelon li Tres Font. Veici, per ausi dire, d'ounte ven aquéu noum : vers la fin dou siècle tres, au temps dou paganisme, un jour li Nimesen celebravon aqui uno grando festo en l'ounour de Jupiter. Tout en un cop un ome, un crestian nouma Baudéli, fagué rasso dins la foulo e prenènt la paraulo emé lou front ilumina, anounciè autamen la religioun nouvello. Li pagan esglaria l'esbramassèron, iè courreguèron sobre coume de furious, e sus la caudo lou jujèron a mort. Mai dison que la testo dòu martir au moumen que toumbè souto l'espaso dou bourrèu, tres cop reboumbigué contro lou sòu e i tres rode ounte piqué, n'en sourgenté tres font.

« E Gregóri de Tours ajusto qu'un lausié sourtigué sus la toumbo dóu sant ; e aquel aubre miraclois a dura ra mai de milo an toujours verd, toujours bèu, se renouvelant d'esperèu e touti li roumiéu que passavon à Nîmes culissien uno fueio d'aqueu lausié sacra, la metien au capéu e l'empourtavon.

« En soujant au destin de nosto raço generouso, de nosto lengo sagatado, de nosto pouesio que toujours reverdejo m'es avis que soun istòri s'endevèn misteriousamen emé la de Sant Baudéli, apoustòli de Nîmes e patroun dou Lengadò.

Messieurs, je n'ignore pas que l'Académie qui a le respect du temps est stricte sur les horaires et je pense qu'il est l'heure de mettre fin à une séance qui s'est peut-être prolongée plus que de coutume. En conclusion, je veux renouveler ma profonde gratitude à mes nouveaux confrères, pour m'avoir appelé à siéger dans ce temple qui compte pour le plus haut lieu intellectuel de notre département et j'espère être aussi assidu que mes prédécesseurs qui, par leurs œuvres, ont contri-



bué à maintenir le renom de votre compagnie et permettez-moi d'ajouter à ce bouquet de fleurs du terroir une belle gerbe de ces grands noms Maurice Barrès, Frédéric Mistral, Albert Camus, Joseph d'Arbaud et André Chamson qui ont marqué ma route, enrichi mon esprit et illuminé toute ma vie.

La séance est levée à 13 heures 15. M. Georges Martin reçoit dans la salle de Lordat, les félicitations des membres de l'Académie et des nombreuses personnalités présentes.



SEANCE DU 19 NOVEMBRE 1971

La séance est ouverte à 17 heures par M. le Docteur Jean Paradis, président.

Sont présents : M. le Pasteur Lauriol, M. Henri Seston, M. Henri de Régis, M. le Pasteur Brunel, M. André Nadal, Mgr Homs, M. le Docteur Drouot, M. le Chanoine Thibon, M. le Président Panet, M<sup>e</sup> Fosse, M. le Professeur Auméras, M. Jacques Larmat, M. Félix Villeneuve, M. Georges Martin, membres résidents ; M. Modeste, membre non résident ; M<sup>lle</sup> Fermaud et M. Aliger, correspondants et M. Pierre Hugues, Secrétaire Perpétuel.

Sont excusés : M. le Professeur André Dupont, M. l'Inspecteur Lignièrès, M. le Colonel de Balincourt, M. le Bâtonnier Tailhades, M. Davé, M. Jean Théron, M. André Bernardy, M<sup>e</sup> Roger, M. Abauzit, M. Escholier, M. Frainaud, M. Chastanier, M. Joachim Durand, M. le Procureur Général du Colombier.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Secrétaire Perpétuel fait diverses communications :

- L'Académie a été représentée aux cérémonies officielles du 1<sup>er</sup> et du 11 novembre ;
- La séance publique annuelle se tiendra le 30 janvier 1972 dans les salons de l'Hôtel de Ville ;
- M. Lucien Baille, de la Société d'Histoire et d'Archéologie d'Aigues-Mortes, viendra prochainement consulter un certain nombre d'ouvrages qui se trouvent dans notre bibliothèque.



L'ordre du jour appelle la communication de Mgr Homs intitulée : *Héloïse et Abélard*, 2<sup>me</sup> volet, dont voici le résumé :

Dans sa communication du 15 octobre, Mgr Homs avait laissé Abélard, venant cacher à l'abbaye royale de Saint-Denis, après la scène de la mutilation, sa blessure et sa honte. Abélard croyait y trouver le silence et l'oubli.

Mais il ne tarda pas à se rendre importun et odieux.

Importun par ses critiques incessantes contre le relâchement des religieux. Il ne peut le supporter et s'en fait l'impitoyable censeur.

Odieux par ses attaques contre la légende de Saint-Denis, le saint patron de l'abbaye. Il soutient devant ses hôtes que celui que la tradition nous donne comme premier évêque de Lutèce, décapité sur la montagne de Montmartre, ne peut rien avoir de commun avec Denis l'Aréopagite, converti par Saint Paul à Athènes.

Sacrilège et blasphème. Les moines tenaient à ce rattachement apostolique. On mêla à l'affaire le roi Louis VI qui n'entendait pas qu'on prétendit diminuer le prestige de la nécropole des Rois de France.

Abélard quitte Saint-Denis.

On le retrouve professeur de nouveau dans un prieuré, Maisoncelles-en-Brie, tout proche de Provins. Tout aussitôt le cercle des étudiants se reforme autour de lui. C'est là, de 1120 à 1125, qu'il rédige ses principaux ouvrages. Le concile de Soissons le condamne.

Il cherche refuge auprès de l'évêque de Troyes dont il obtient un terrain, près de Nogent-sur-Seine. Il s'y installe en solitaire. Bientôt c'est la ruée de ses disciples qui aménagent le terrain, connu désormais sous le nom de « Paraclet ».

Voilà qu'il est élu Abbé d'un monastère, Saint-Gildas. Le pire des monastères.

A peine arrivé, il apprend que Suger veut fermer le couvent d'Argenteuil, le couvent d'Héloïse, condamné à la dispersion faute de gîte.

Abélard accourt du fond de la Bretagne pour offrir à la communauté aux abois le « Paraclet » vide et inoccupé. Il y installe les religieuses et retourne à



Saint-Gildas où sa vie est menacée par les moines. Il doit s'enfuir.

Il revient, en 1136, sur la montagne de Sainte-Genève. Il a repris son enseignement. Il réunit à 57 ans les auditoires géants de sa jeunesse. Ses ennemis l'accusent d'hérésie. Au mois de mars 1140, le moine cistercien Guillaume de Saint-Thierry, ami de Saint-Bernard, relève dans ses ouvrages des erreurs caractérisées et presse l'abbé de Clairvaux d'agir d'urgence.

L'occasion s'offrit d'elle-même. Le dimanche après la Pentecôte (2 juin), en la cathédrale de Sens, devait avoir lieu une très solennelle cérémonie religieuse qui attirait un grand nombre de prélats. Rien de plus facile que de profiter de leur présence pour tenir un Concile régional. Saint-Bernard y dénonça les erreurs d'Abélard et le mit en demeure ou de les renier ou de les corriger. Ce n'était plus un concile, c'était un tribunal. Abélard refusa de répondre à ses juges et en appela au Pape.

Le lendemain même du pseudo concile, il prit la route de Rome. Fatigué par la longueur des étapes et les premières chaleurs de l'été, le vieillard demanda asile à l'abbaye de Cluny pour y prendre un peu de repos. Il est paternellement accueilli par le Père Abbé Pierre le Vénérable qui sait tout de lui, qui mesure d'un coup d'œil l'état de délabrement physique et moral du vieillard qui est venu frapper à sa porte. Qu'il se repose. Il ira à Rome plus tard. Cette bienveillance transforme Abélard. Fini de sa jactance et de son agressivité. Il sera moine comme les autres et un modèle pour tous. Saint-Bernard accourt pour faire la paix avec son adversaire.

La santé d'Abélard déclinant, Pierre le Vénérable lui assigne une retraite plus calme que Cluny, Saint-Marcel-de-Chalon, sur les bords de la Saône. C'est là que s'achève dans la paix cette existence chaotique et tourmentée, le 21 avril 1142. Il avait 63 ans. Son corps fut déposé, suivant ses volontés, au cimetière du Paraclet, où Abélard et Héloïse seraient un jour réunis dans la mort, comme ils le sont encore aujourd'hui, depuis 1817, au cimetière du Père Lachaise.

Héloïse mourut 20 ans plus tard le 11 mai 1164. Elle avait elle 63 ans. Ces vingt années se passèrent pour elle dans l'ascension continue de son âme, ascen-



sion qui a pour point de départ sa correspondance avec Abélard. Cette correspondance, qu'il faut lire tout entière dans le texte, émeut aujourd'hui encore le lecteur, en dépit des siècles.

Non. Sans entrer dans le détail de sa méthode et de sa doctrine, Abélard n'était, comme on l'a dit trop souvent, ni hérétique, ni libre-penseur. C'était un croyant sincère, sans faille et sans réticence. « Je suis un fils de l'Eglise, désirant recevoir tout ce qu'elle a reçu, rejeter tout ce qu'elle a rejeté et n'ayant jamais eu l'intention de me séparer d'elle ».

Le débat habituel suit cette communication et la séance est levée à 18 heures 30.



SEANCE DU 26 NOVEMBRE 1971

La séance est ouverte à 17 heures par M. le Docteur Jean Paradis, président.

Sont présents : M. le Pasteur Lauriol, M. le Professeur Brunel, M. Henri Seston, M. Jean Thérond, M. Jean Sablou, M. le Pasteur Brunel, M. André Nadal, Mgr Homs, M. André Bernardy, M<sup>e</sup> Jean Roger, M. le Pasteur Lhermet, M. le Docteur Drouot, M. Lucien Frainaud, M. le Chanoine Thibon, M. le Président Pagnet, M<sup>e</sup> Fosse, M. le Professeur Auméras, M. Joachim Durand, M. Jacques Larmat, M. Félix Villeneuve, M. le Procureur Général du Colombier, M. Georges Martin, membres résidants ; M. Paul Troy, M. le Général Cothias, M<sup>me</sup> Martin-Guis, M<sup>lle</sup> Metge, M. Alliger, M<sup>me</sup> Déchery, correspondants ; M. Pierre Hugues, Secrétaire Perpétuel.

Sont excusés : M. le Professeur Dupont, M. l'Inspecteur Lignièrès, M. le Colonel de Balincourt, M<sup>e</sup> Tailhades, M. Davé, M. Abauzit, M. Chastanier.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Secrétaire Perpétuel a reçu un certain nombre de lettres :

— Le Secours Populaire Français du Comité d'honneur duquel font partie nos confrères M. le Professeur Brunel et M. l'Inspecteur Lignièrès nous invite à assister le 2 décembre à l'inauguration de ses nouveaux locaux ;

— M. le Docteur G. Espérandieu, président de la Société Culturelle Méditerranéenne de Cannes fait des recherches sur « l'invasion des Sarrasins dans le Sud-Ouest de la France et en Provence à l'Est du Rhône » ; il nous demande de le documenter sur la présence des Sarrasins à Nîmes et sur l'incendie des Arènes par Charles Martel. M. Sablou est chargé de lui répondre.



— M<sup>lle</sup> Laget, présidente de la Société d'Etude des Sciences Naturelles de Nimes, remercie l'Académie de Nimes qui a décerné au « Livre du Centenaire » de cette société son prix annuel pour les années 1971 et 1972 ;

— de M. Paul-Marie Duval, professeur au Collège de France, qui est membre non résidant de notre Compagnie ;

— de M. Paul-L.-Ch. Rojat, de Bordeaux, membre correspondant, qui nous adresse une intéressante documentation avec plan sur les fouilles de Plassac, près Blaye (Gironde), dont la responsable est M<sup>lle</sup> Gabrielle Emard, professeur honoraire à Bordeaux.

Il dépose sur le bureau de l'Académie les ouvrages suivants reçus en hommage :

Société d'Etudes des Sciences Naturelles de Nimes - le Livre du Centenaire - 1871-1971 - Nimes - 1971.

Paul Martial Cousot - Paul Albert de Forbin, grand prieur de Saint-Gilles, lieutenant général des galères (1580-1661) - Paris - 1971.

Paul Martial Cousot - Histoire de la Nouvelle Calédonie - Toulon - 1970.

L'Académie écoute alors une communication de M. André Nadal sur *La fin du Monde*.

Sujet vaste et quelque peu prétentieux, a dit en commençant le conférencier, mais sujet cependant relativement restreint puisqu'il entendait par fin du monde, la fin de la vie sur la Terre, la fin de l'Humanité et non la mort des astres dans leur ensemble qui peuplent l'Univers.

Il fut question tout d'abord de l'extinction naturelle de l'espèce humaine ; le plus probable n'étant pas sans doute une ascension de l'espèce mais sa déchéance. Dans un avenir fort reculé vers la fin de sa carrière, tel un vieillard, le genre humain aura perdu tout pouvoir de reproduction, il s'étiendra lentement mais inexorablement.

De cette mort naturelle de l'Humanité, M. Nadal passa ensuite aux divers dangers qui nous menacent, aux diverses morts violentes qui peuvent nous frapper.

Trois groupes de périls suivant qu'ils peuvent provenir de notre planète, de notre système solaire ou de notre Galaxie.

Des dangers provenant de la Terre elle-même fu-



rent examinées successivement les hypothèses dont certaines d'ailleurs peuvent être considérées comme peu fondées ou peu probables : l'éruption de tous les volcans, les tremblements de terre, la diminution de la vapeur d'eau dans l'atmosphère, la disparition totale de l'atmosphère, son incendie, le rayonnement prolongé des corps radio-actifs, l'épuisement de la radio-activité et l'éclatement de la planète, le ralentissement de la rotation de la Terre.

Pour les dangers provenant du système solaire, les questions envisagées furent celles des météorites, des comètes, des astéroïdes, de l'élévation de la température du soleil, de son explosion.

Quant au troisième groupe de périls qui guettent notre planète M. Nadal cita le passage du Soleil dans une nébuleuse dense, son passage dans une nébuleuse obscure, les rayons cosmiques, l'influence à distance des astres, un choc stellaire : enfin on pourrait s'interroger : « Qu'arriverait-il si notre Soleil et son cortège de planètes rencontraient un objet céleste fait d'anti-matière ? ».

Dans ces nombreuses et diverses hypothèses l'Humanité serait condamnée à mourir soit de sa mort naturelle dans un avenir lointain, soit suivant les cas de mort violente par la chaleur, le froid, la faim, la soif, l'asphyxie, l'eau, le feu, l'empoisonnement, les rayons mortels de l'espace, le choc catastrophique, etc. Toutefois les chances de réalisation de plupart de ces événements sont très faibles, certaines plus grandes ne sont pas pour autant alarmantes, car le facteur jouant à fond contre elles est l'immensité inimaginable de l'espace.

Par contre la mort par suicide de l'Humanité avec la bombe H mille fois plus puissante que la bombe A lancée sur Hiroshima et Nagasaki, horreur et honte de notre civilisation, est de toutes les fins possibles du Monde la plus probable. Et c'est pourtant la seule hypothèse dont il ne dépend vraiment que de l'homme qu'elle ne se réalise pas. M. Nadal conclut : « Pour l'honneur de l'homme je veux espérer ».

Après un débat auquel prennent part notamment MM. Larmat, Villeneuve et Lhermet, la séance est levée à 18 heures 45.



SEANCE DU 10 DECEMBRE 1971

La séance est ouverte à 17 heures par M. le Docteur Paradis, président, en présence de M. Richardot, Préfet du Gard, président d'honneur statuaire.

Sont présents : M. le Professeur Dupont, M. le Pasteur Lauriol, M. le Professeur Brunel, M. le Docteur Cabouat, M. Seston, M<sup>e</sup> Tailhades, M. Thérond, M. Sablou, M. le Pasteur Brunel, M. Nadal, M. Escholier, M. le Pasteur Lhermet, M. le Docteur Drouot, M. Frainaud, M. le Chanoine Thibon, M. le Président Panet, M<sup>e</sup> Fosse, M. Larmat, M. le Procureur Général du Colombier, M. Georges Martin, membres résidants ; M<sup>lle</sup> Metge, M. Aliger, M. le Général Cothias, correspondants et M. Bernardy, secrétaire de séance remplaçant M. Pierre Hugues, Secrétaire Perpétuel, absent pour raisons de santé.

Sont excusés : M. l'Inspecteur Lignières, M. le Colonel de Balincourt, M. Davé, Mgr Homs, M<sup>e</sup> Roger, M. Abauzit, M. Chastanier, M. le Professeur Auméras, M. Joachim Durand, M. Villeneuve.

L'ordre du jour appelle la réception de M. Victor Lassalle, Conservateur des Musées d'Art et d'Histoire de la Ville de Nîmes, élu membre résidant pour occuper le fauteuil rendu vacant par le décès du regretté Jean Douël.

M. le Docteur Paradis souhaite la bienvenue au nouvel académicien.

Monsieur,

Un des avantages de la présidence de notre Compagnie est de faire pénétrer le président en exercice, à l'occasion de la réception de nouveaux membres, au



sein de disciplines qui lui sont étrangères. Artisan de la médecine, j'ai quitté pour vous le terre à terre de ma profession, pour une véritable plongée dans un monde nouveau. Ainsi j'aurai entrouvert au cours de cette année faste, les arcanes de la physique nucléaire, de la poésie et, aujourd'hui, ceux de l'archéologie.

Mais pour vous, je vous comprend mieux, car la médecine est très semblable à vos recherches. Art et Science. Science par la rigueur, art, par l'intuition à y apporter. La beauté de l'archéologie, c'est qu'elle est de l'histoire, débarrassée de ses mensonges et de ses fausses dépêches. On s'affronte de face avec les sources qu'il faut bien souvent décrypter, mais que personne ne vous falsifie, sinon l'usure du temps.

Vous avez beaucoup de chance Monsieur. Un de ces heureux hommes qui ont fait de leur passion leur métier, suprême bonheur de la vie et point n'est besoin pour vous de violon d'Ingres.

Mais pour votre biographe, la tâche est ardue, car votre labeur, vos travaux se confondent avec votre vie et si je veux tracer et suivre votre biographie, ce sera une belle bibliographie avec l'organisation de votre musée et les ouvrages qui sont sortis de cette méditation sur le musée et sur ses richesses.

Il y a quelques jours, j'ai vu un film prétendant nous dévoiler la vie du grand violoniste Yéhudi Menuhin. Et bien, dans ce film, il ne se passait rien, point d'action, tout était intérieur. La pensée musicale de l'artiste ne passait pas l'écran, L'on se doutait bien que la pensée ne fut pas photogénique. La vie de Menuhin, c'est la musique, de même que votre vie c'est l'archéologie.

Quand on vous surprend dans votre bureau, photographiant quelques pièces antiques rares et belles, on pense invinciblement à votre illustre devancier Winkelmann. Parti d'Allemagne pour vivre à Rome, il en rapporta le premier de si beaux dessins, que Goethe, enthousiasmé, fit aussi le voyage au « pays où fleurit l'oranger ».

Malheureusement notre archéologue eut un sort tragique. Retournant dans son pays après douze ans d'absence, il fut assassiné à Trieste par un valet d'auberge à qui il avait eu l'imprudence de montrer des



monnaies d'or romaines. L'archéologie à Nîmes est moins périlleuse de nos jours.

Mais quelle est donc cette discipline à laquelle vous vous identifiez, qui vous accapare au point de vous en faire ajourner vos visites et dont nous sommes jaloux ?

Je l'ai dit ; c'est l'histoire sans mensonge, mais ce sont surtout les premiers balbutiements de l'humanité, la trace émouvante des civilisations, la redécouverte de cultures enfouies sous des laves brûlantes, des sables rongeurs et la pire des injures pour l'art : la main de l'homme.

Thucydide déjà, cinq siècles avant notre ère, écrivait une archéologie de la Grèce et commentait les périodes archaïques de son histoire. Sous l'influence d'Aristote, l'on commença à étudier et à classer les vestiges des siècles antérieurs.

Mais ce n'est qu'après la découverte de Pompéï au début du 18<sup>me</sup> siècle que la curiosité pour l'antique subit un renouveau et que l'archéologie contemporaine est née. Depuis, l'archéologie préhistorique ne fait que reculer les bornes de la connaissance vers le passé, et nous a révélé des vestiges humains vieux de 1 million 500.000 ans. L'archéologie s'est aussi divisée en égyptologie, assyriologie, archéologie créto-mycénienne. Mais les chercheurs ne doivent pas oublier que toutes ces archéologies n'en font qu'une et que leur but commun est essentiellement de retrouver les moments de l'histoire d'un seul être : l'homme.

Elle remonte aussi vers le présent et l'on parle quelquefois de l'archéologie de la Renaissance. Les Halles de Paris, ne deviennent-elles pas, une fois démolies, des fragments archéologiques, et je rêve parfois de touristes qui, guide bleu en main, visiteront les vestiges archéologiques de la ligne Maginot.

La démarche archéologique commence par la prospection du site et se continue par la fouille avec tout ce qu'elle comporte de hasard et d'habileté.

Mais on ferait une erreur énorme, et beaucoup d'archéologues la font, si l'on réduisait l'archéologie à la fouille.

C'est dans son cabinet, entouré de documents multiples, armés de ses connaissances, que l'archéologue



peut tirer l'enseignement de ses trouvailles. La pièce une fois mise au jour, le travail commence seulement : conserver, restaurer, décrire et publier pour faire connaître ses découvertes, tels sont les devoirs du véritable archéologue.

Les réserves et galeries de Nîmes sont si riches, (comme dit le poète : « C'est le fonds qui manque le moins »), elles représentent, un tel amoncellement de pièces à classer, à décrire et à étudier, que vos fouilles sont souvent, pour vous, vos propres collections. Vos prédécesseurs ont engrangé, en les classant sommairement, les trésors que maintenant vous étudiez.

M. Victor Lassalle, vous êtes né le 8 mai 1927 à Lyon dont vous ressentez si bien dans votre Diplôme le climat moral et l'environnement. Vous y fîtes de brillantes études secondaire et, à 18 ans, pourvu des deux parties du baccalauréat, vous entrez à la Faculté des lettres de Lyon, pour y faire des études supérieures. En trois ans vous obtenez votre licence avec des certificats d'Histoire, de Géographie et d'Histoire de l'Art. Puis en quatre ans, entre votre licence et votre service militaire, vous présentez deux diplômes d'Etudes Supérieures, l'un d'Histoire de l'Art et d'Archéologie : « La Sculpture Romane à Lyon » et le second d'Histoire : « Les manuels de Marchands Lyonnais du 16<sup>me</sup> au 18<sup>me</sup> siècle ».

Ensuite vous payez votre tribut au civisme en faisant votre service militaire et, à votre libération, vous vous voyez confier les Musées d'Art et d'Histoire de la ville de Nîmes où vous êtes nommé conservateur le 1<sup>er</sup> Avril 1955.

A partir de ce moment, vous vous attachez à ces riches collections et vous prenez à cœur de réorganiser entièrement le Musée d'Archéologie. Autant passionné de muséographie que de science, vous avez ordonné les galeries, mis en valeur les collections et les pièces rares, obtenant le résultat que l'on connaît : un beau musée aussi élégant que disposé pour l'enseignement du public et des étudiants.

Aussi après onze ans d'efforts et une réussite incontestable, le gouvernement a reconnu vos mérites en vous attribuant, en février 1964, la croix de Chevalier des Arts et des Lettres.



En janvier 1966, vous présentiez pour obtenir le Doctorat du 3<sup>me</sup> cycle une thèse sur « l'Influence antique dans l'Art Roman provençal ».

Pour terminer ces courtes notes biographiques par une remarque de psychologie, je dirai, cher Monsieur, que l'on ne vous connaît qu'un seul défaut : la modestie. Mais poussé à un tel point de perfection qu'il est rarement atteint. Et pourtant, et comme pour nous prouver en ces temps troublés que les vertus servent quelques fois ; cette modestie vous sert. J'ai le plaisir de dire à nos confrères qu'à la Faculté de Montpellier, vous êtes considéré comme un des meilleurs archéologues du Midi et cela surtout par les jeunes chercheurs. Et nous savons bien que c'est là qu'il faut aller chercher la sincérité.

Il y a tant de fouilleurs, de « publieurs » aux recherches brouillonnes, aux publications hâtives, aux hypothèses incertaines que le sérieux et le scrupule sont appréciés comme les marques du véritable savant.

Cette vie toute de labeur et de recherches à porté ses fruits. Vous pouvez vous enorgueillir d'un nombre de publications et d'ouvrages que beaucoup de membres de l'Institut vous envieraient.

Classons-les, pour nous y retrouver.

Votre première publication date de 1955, c'est une « Notice sur St-Philibert de Tournus » écrite en collaboration avec Vallery-Radot et Georges de Miré.

Ensuite, publié par le « Bulletin du Centre International d'Etudes Romanes », « Les Rapports de la sculpture Romanes Bourguignonne et de la Sculpture romane Lyonnaise ».

En 1958, dans « La Revue des Arts », vous publiez. « Un groupe de sculptures antiques au Musée Archéologique de Nîmes ». Belles statues de silènes et de nymphes découvertes au cours de constructions.

Ensuite, dans le Bulletin des Musées Lyonnais, deux articles « Un pilier Roman de l'ancienne Abbaye de l'Ile-Barbe au musée historique de Lyon » en 1959 et, en 1963 « L'Origine Antique de l'Appareil Polychrome roman dans la région lyonnaise ».

Puis dans la revue « Musées et Collections publiques de France », vous faites paraître en 1965 « Les nouveaux aménagements du Musée archéologique de



Nîmes», où transparaissent à chaque ligne les soins et la ferveur avec lesquels vous entourez vos pièces rares et vos collections et la volonté de doter votre ville d'un musée modèle.

A partir de cette dernière publication, abandonnant à ses brumes le Lyonnais, adoptant définitivement votre nouvelle patrie et ses immenses possibilités archéologiques vous alternez heureusement le Roman et l'Antique. A Nîmes même, le Moyen Age et la Renaissance n'ont laissé que des traces secondaires, le Romain submerge tout, jusqu'à perpétuer dans la fêria annuelle, les bacchanales du Bas-Empire. Mais votre science érudite y trouve motifs à de meilleurs enseignements. La statuaire et l'architecture comparée occupent alors vos recherches.

Le musée lui-même vous suggère les communications suivantes :

« Fragment roman d'un sacrifice d'Abraham » ; « Les restes du décor d'un cloître roman » ; « Fragments d'Autel-foyers préromains » ; « Un Chapiteau roman décoré de scènes de l'enfance du Christ » ; « Fragment de chapiteau gallo-romain décoré d'un sistre ». Tout ceci publié dans le « Bulletin de l'Ecole Antique » ou dans la « Revue du Louvre et des Musées de France », comme ce dernier article, bilan de votre activité « Dix années d'acquisitions au Musée Archéologique de Nîmes », paru en 1970.

Mais les pièces maîtresses de vos recherches personnelles sont vos deux diplômes d'études supérieures et votre thèse. Je ne parlerai pas du diplôme d'histoire, qui sort de vos préoccupations actuelles, mais plutôt de celui de l'histoire de l'Art et d'Archéologie. Son titre : « La Sculpture Romane à Lyon », le sens du titre : Existe-t-il un art roman lyonnais ?

Sérieuse étude, fortement documentée, étudiant l'art roman et plus particulièrement la sculpture tour à tour dans la région lyonnaise, à partir du 11<sup>me</sup> siècle. Vous constatez que ce que vous appelez le « milieu lyonnais » a eu une grande influence sur l'art roman depuis le 11<sup>me</sup> siècle « et ce qui est merveille, dites-vous, c'est que les ateliers lyonnais aient réussi toujours, chemin faisant, à concilier l'Orient avec Rome ».

Vous démontrez catégoriquement que « l'art ro-



man lyonnais existe et se définit par la façon radicale dont il s'oppose à celui que montrent les régions qui l'entourent ». « Comme tel, sa connaissance est de nature à enrichir la définition de l'art roman dont il apparaît comme une des manifestations les plus originales ».

En effet « à l'époque romane, l'art lyonnais vit et sa vie se nourrit à la fois du passé et du présent ».

Etudiant avec rigueur « le classicisme sévère dans l'art concerté de St-Martin-d'Ainay », puis le décor rustique de St-Romain-le-Puy, jusqu'à « l'art quintessencié » de la cathédrale St-Jean-Baptiste, vous arrêtant volontiers sur les chapiteaux et les frises, votre vaste érudition vous permet de faire d'innombrables et pertinentes comparaisons avec l'art roman de plus en plus éloigné des influences lyonnaises.

Vous citez en référence des œuvres conservées dans les musées de Nîmes. Suivi d'une copieuse et savante bibliographie, ce mémoire pour le diplôme d'Études Supérieures d'Art et d'Archéologie est une œuvre originale, qui montrait déjà au cours de ses études la personnalité de notre nouveau membre résidant.

Vous fûtes le premier à signaler que, si les sculpteurs lyonnais aimaient la décoration, ils répugnaient à la représentation de la figure humaine. Dans leur sculpture ou bien ces figures sont totalement absentes ou bien elles sont représentées de taille très réduite par rapport aux autres objet voisins. « On dirait qu'elles cherchent à se soustraire aux yeux du public. C'est un trait non négligable de la sculpture lyonnaise que cet anti-iconisme... inspiré peut-être par la crainte de voir ressusciter l'humanisme païen ».

En résumé, nous savons maintenant, grâce à vous, que Lyon a marqué de façon nette l'art roman de son empreinte particulière et que l'on peut assurer avec certitude qu'il y a un art roman lyonnais.

Et maintenant voici le travail capital, le chef-d'œuvre qui faisait accéder le compagnon à la maîtrise, le résumé et les efforts de toute une vie de recherches, faisant le bilan du savoir et de maints travaux rassemblés et complétés pour un tout cohérent, mais aussi pour étayer une idée, pour démontrer une théorie, bref pour soutenir une thèse.



En voici le fil directeur et le titre « L'Influence antique dans l'Art Roman Provençal ». M. Lassalle vous apportez la preuve visible que, dans toute la région allant de St-Gilles jusqu'à Hyères au Sud-Est, à Cruas vers le Nord et tout le long de la vallée du Rhône avec Bourg-St-Andéol et vers le Nord-Ouest Ganagobie et St-André-de-Rosans, dans cette région de 220 km. du Nord au Sud et de 130 km d'Est en Ouest, les sculpteurs romans ont trouvé les modèles antiques, soit qu'ils les aient purement et simplement copiés, quelquefois plagiés ou qu'ils s'en soient inspirés pour des transpositions de leur choix.

Vous avez vu une ressemblance qui n'est pas fortuite entre le lanterneau de la cathédrale de Cavaillon « dont le décor de supports tronqués rappelle d'assez près celui de l'amphithéâtre de Nîmes pour qu'on puisse admettre que l'étage d'arcades lui-même, en dépit de la transposition accusée qu'on y remarque, a été inspiré par le monument nîmois ».

L'utilisation des remplois pouvait aller du simple fragment inclus dans quelque muraille, jusqu'à l'affectation d'un monument entier comme le Temple de Diane qui servit d'église à un couvent de religieuses depuis la fin du 10<sup>me</sup> siècle.

Mais la simple copie par les tailleurs de pierres se retrouve fréquemment et les joints simulés si visibles sur les parois externes de la Maison Carrée, se retrouvent à Notre-Dame-des-Doms en Avignon.

Autre similitude entre les fenêtres rectangulaires de la galerie supérieure de nos Arènes et les fenêtres de l'abside de la Chapelle St-Paul, à St-Michel l'Observatoire dans les Basses-Alpes.

Il en est de même pour les éléments fonctionnels où les piliers, les consoles, les colonnes, les chapiteaux, les entablements, les arcs et les voûtes, les corniches, les frontons et même les toitures de tous les monuments antiques, offrent des modèles constants aux architectes et sculpteurs provençaux.

« Les monuments romains d'Arles et de Nîmes : Amphithéâtre, Porte d'Auguste, Temple de Diane, le pont de Sommières, le Pont du Gard présentent un type de voûtes non liaisonnées d'un caractère local très marqué et dont on ne trouve guère d'équivalent



ailleurs ». Ce type de voûte a été imité au pont St-Bénézet d'Avignon et au pont de Pont-St-Esprit.

« Le fait essentiel est l'assimilation par les bâtisseurs de conceptions propres à l'architecture romaine ». Les conséquences lointaines en sont encore plus importantes puisque « l'influence de l'art antique aurait amené l'architecture romane en Provence à diverger du cours suivi dans les autres régions et à contribuer à la création, dans le Midi de la France, d'une architecture gothique profondément différente de celle du Nord ».

Que l'abbatiale de St-Gilles soit inspirée de l'Arc d'Orange, que l'architecte de la Cathédrale de St-Paul-Trois-Châteaux se soit souvenu de l'Arc Antique de St-Rémy, on ne saurait en douter et tout cela est vrai aussi bien pour les éléments fonctionnels que pour les éléments décoratifs.

Je me servirai pour faire le bilan de ce magnifique travail, d'un résumé de vos propres conclusions :

« Jusqu'à la veille de l'époque romane « classique », l'art roman provençal se distinguait peu de celui des régions voisines... à travers le Haut-Moyen âge, il n'y a donc pas eu en Provence, de survivance des formes antiques, et la même discontinuité se note dans d'autres domaines : le droit romain par exemple ne devait être réintroduit dans la région qu'à l'époque romane. C'est seulement avec le renouveau de l'âge roman « classique » que réapparaissent des formes empruntées aux monuments antiques par une étude directe ».

Partout ailleurs on assistait à la fusion d'éléments inspirés, tant par la nécessité que par des modèles recherchés plus ou moins loin en raison de la richesse variable du patrimoine artistique de chaque région ; en Provence on recourut à peu près exclusivement au modèle antique et c'est ce qui fait l'originalité de l'art qui s'est développé dans cette région.

« Tous les monuments romains ont été explorés dans le moindres détails et ils ont été imités dans le domaine provençal tout entier. Sont particulièrement significatives à cet égard la cathédrale de St-Paul-Trois-Châteaux, où l'on peut déceler l'influence simultanée des monuments d'Orange, de St-Rémy et de Nîmes et l'abbatiale de St-Gilles, où voisinent des formes



empruntées aux édifices romains de Nîmes et d'Orange, mais aussi aux monuments et aux sarcophages d'Arles ».

Mais ce que l'on peut dire avec certitude c'est que « l'art roman provençal a moins subi l'influence de l'art antique qu'il n'a cherché dans celui-ci, par un effort méthodique et raisonné, les éléments nécessaires à son propre développement ».

« Partout au contraire, les modèles antiques ont été analysés de telle façon, que les éléments isolés qu'ils fournissaient puissent venir s'insérer dans des synthèses originales. Ainsi l'emploi du vocabulaire artistique antique, ne modifiait-il pas d'une façon trop radicale la grammaire romane ».

Cette thèse qui nous a paru étudier le sujet de façon tellement exhaustive qu'il semble bien qu'après elle il n'y ait plus rien à dire et qu'elle doive devenir objet de référence, vous suggère pourtant, avec votre science et votre modestie, cette réflexion : elle ouvre la voie à deux problèmes que pose la sculpture provençale : celui de sa chronologie et celui de sa place dans l'évolution artistique de l'Europe médiévale.

C'est une somme d'érudition et c'est plus qu'une thèse. C'est aussi un livre d'art dont l'iconographie en hors-texte à la fin du volume est exceptionnelle pour la perfection des photographies et l'enseignement qu'elles dispensent.

Merveilleux métier où se mêle l'art le plus consommé et la science la plus précise.

Pourtant votre vocation première était la peinture et l'histoire de l'Art, et vous vous êtes adonné à l'archéologie parce qu'elle vous était offerte à Nîmes comme un présent royal, mais vous avez aussi la charge des musées de peinture et l'on sait avec quelle compétence et quel zèle vous vous consacrez aux expositions qu'il vous faut préparer, organiser, installer, puis commenter pour un public toujours plus nombreux. Car c'est là, la véritable tâche de la muséographie que de mettre à la portée de tous, les chefs-d'œuvre de l'art, pour éveiller les consciences à la connaissance des trésors de la culture.

Mais nous serions injuste, si l'éloge que je consacre à notre nouveau confrère, n'était pas en partie



adressé à Madame Lassalle. Il est peu d'exemple de collaboration aussi étroite, d'entente aussi parfaite, pour un seul but à atteindre : couple exemplaire si j'en crois St-Exupéry qui nous dit : « Aimer n'est pas se regarder l'un l'autre, mais regarder ensemble dans la même direction ».

Et quand cette direction est l'art, la beauté, l'histoire de l'homme et le musée œuvre sociale entre toutes, n'est-ce pas une belle réussite ?

M. Victor Lassalle prononce son remerciement et fait l'éloge de son prédécesseur.

M. le Préfet, M. le Président, Messieurs,

Je suis très sensible aux paroles de bienvenue dont je viens d'être l'objet, bien que je sois porté à les trouver trop élogieuses, car je suis conscient de toutes les insuffisances qu'un propos bienveillant s'est abstenu de souligner.

Si les quelques travaux que j'ai consacrés à l'archéologie et à l'histoire de l'art m'ont peut-être pas tout le mérite qu'on a dit, je suis heureux qu'ils m'aient valu néanmoins l'honneur d'être admis au sein d'une Académie dont l'activité et l'influence dans le domaine intellectuel ont toujours été grandes depuis la lointaine époque de sa fondation.

En me réjouissant de me trouver aujourd'hui au nombre de ceux qui ont pour mission de perpétuer, dans un esprit de sereine objectivité et de chaleureuse solidarité, la grande tradition maintenue dans le passé par de nombreux chercheurs, savants et humanistes, j'espère être en mesure de contribuer à cette œuvre nécessaire dans la mesure de mes moyens et de ma compétence.

Je dois trop à la musique pour ne pas être fier de succéder ici à Jean Douël, qui a tant fait pour elle.

Jean Douël naquit à Paris, en 1906, dans une famille dont les membres avaient à la fois le culte de la musique et la tradition de la fonction publique. Son arrière-grand-père et son grand-père avaient été hauts fonctionnaires. Son père, Martial Douël, inspecteur général des Finances, était aussi critique musical estimé,



auquel on doit des articles parus, sous le pseudonyme Pierre Soccane, dans le *Guide du concert* et dans la *Revue musicale*, ainsi que des études sur Beethoven, Schubert, les grands interprètes lyriques et les inspiratrices des grands maîtres de la musique. L'interprétation par sa mère, des mélodies de Duparc, dont il conserva toujours le souvenir, contribua à la naissance de sa précoce vocation musicale. Sans doute l'ambiance familiale explique-t-elle largement ce goût pour l'association de la musique et de la poésie manifestée très tôt par cet arrière-neveu de Lamartine.

Sa formation musicale s'accompagna d'études secondaires qui le conduisirent jusqu'au baccalauréat et d'études supérieures au terme desquelles il obtint le diplôme de l'École des Sciences Politiques. C'est sous la direction d'Henri Libert, d'Hervé Baton et d'Alexandre George qu'il approfondit sa connaissance de l'art musical.

Musicien accompli, il devait, par la suite, manifester l'excellence de ses dons dans des compositions qui furent très favorablement accueillies par le public et par la critique, et parmi lesquelles il faut citer notamment une *fugue pour cordes* et un *lied funèbre pour chœur*, joués aux Concerts Lamoureux en 1943 ainsi que des mélodies et des pièces pour piano seul et pour deux pianos, joués à la Société Nationale de Musique de Paris. Certaines de ces œuvres trouvèrent, grâce à la radio, une audience plus large que celle du public des grands concerts parisiens.

Mais ce n'est ni à l'interprétation, ni à la direction d'orchestre, ni à la composition que Jean Douël devait vouer l'essentiel de son activité. Parvenu à l'âge du choix, c'est vers l'enseignement qu'il se dirigea, et il le fit de la façon la plus entière, avec la plus grande générosité et le don le plus parfait de soi. On ne saurait trop souligner la valeur de cet engagement. En effet, si l'importance et la grandeur du métier d'enseignant sont très généralement ressenties, on ne se représente pas toujours que l'enseignement de la musique est peut-être le plus difficile de tous en raison de sa complexité, puisqu'il se propose non seulement de développer à la fois chez les élèves la science, la technique, la culture et la sensibilité, mais encore de le faire d'une façon si-



multanée et harmonieuse, et d'une manière appropriée à la sensibilité de chacun. En pensant au risque, toujours grand dans les études musicales, de voir l'enthousiasme dépérir par suite du caractère aride de certains aspects de l'apprentissage, on comprend mieux ce qu'écrivait Jean Douël, dans son *Essai de pédagogie musicale* : « Notre œuvre d'art à nous, est la formation d'un musicien ».

Sa carrière l'amena successivement à être, en 1933, professeur d'harmonie à la *Schola Cantorum*, la célèbre école fondée en 1894 par Charles Bordes et Vincent d'Indy, et, en 1934, professeur de Pédagogie (le mot est un néologisme forgé par Jean Douël pour désigner une science ayant la pédagogie pour objet) au Conservatoire International de musique. Il enseigna aussi à l'Ecole Normale de musique, fonda, en 1942, avec Alfred Cortot, l'Enseignement de la pédagogie musicale et fut chargé, en 1943, de cours publics de philosophie de la pédagogie musicale au Conservatoire National de musique. Il devint directeur de l'Ecole nationale de musique de Saint-Etienne en 1944, puis de celle de Nîmes en 1962.

Pour comprendre quel fut le rayonnement de la personnalité de Jean Douël au cours d'une carrière dont j'ai dû me borner à établir la liste des moments significatifs, il faudrait pouvoir faire appel au témoignage de tous ceux qui l'ont approché, en particulier à celui de ses nombreux élèves, dont nous savons que la plupart lui demeurèrent très attachés. Mais ses écrits théoriques aussi sont là pour nous rappeler sa féconde activité : un *Traité pratique de réalisation harmonique*, un *Précis d'harmonie expérimentale* et l'*Essai de pédagogie musicale* dans lequel il a défini sa conception de l'enseignement musical.

Dans ce dernier ouvrage, il exprime son refus de l'empirisme. N'écrivait-il par ailleurs dans son *Précis d'harmonie expérimentale* (dont le titre est, à lui seul, très significatif) : « J'ai voulu donner à l'élève un guide pratique reposant non sur des « trucs » (ce qui serait malhonnête vis-à-vis de lui-même), mais sur une discipline mentale et auditive dont le principe s'inspire des données de la maïeutique telles que je les enseigne à l'Ecole nationale de musique » ? Il fait, au contraire,



la plus grande place à des éléments de psychologie, inspirés des œuvres de grands psychologues modernes, comme Ribot, James ou Piéron, et dont l'assimilation préalable lui paraît indispensable, la démonstration de cette nécessité étant apportée, chemin faisant, par des exemples d'application.

Nourri de culture classique, il insiste sur les possibilités pédagogiques qu'offre la méthode socratique du dialogue, le « maïeutique ». Il souligne l'efficacité de cette conservation qui a, dit-il, « le mérite de faire participer activement l'élève à l'exposition de la matière. « En fait, ajoute-t-il l'application de la maïeutique est la découverte active par l'élève de ce qu'on désire lui enseigner ». On reconnaît là une conception toute moderne de la pédagogie.

Ce n'est que dans la dernière partie de l'ouvrage qu'est abordé le mécanisme de la leçon, définie comme « une partie de science, théorique ou pratique, transmise du professeur à l'élève pendant une fraction de temps pendant laquelle l'un et l'autre prévoient, entendent, jugent et corrigent ». La prudence est recommandée au professeur, qui est invité à établir pour chaque élève un « diagnostic pédagogique », tenant compte des aptitudes de celui-ci dans divers domaines allant de la technique à la sensibilité musicale, et à doser les différents exercices en fonction de ce diagnostic. La correction des erreurs fait encore intervenir la participation active de l'élève, car « le rôle du professeur est, s'il veut que la correction soit productive, de faire trouver cette erreur à l'élève ».

On devine, à travers ce trop rapide résumé, tout l'intérêt et le caractère novateur d'un ouvrage écrit, de l'aveu de son auteur, avec le souci « d'établir un cadre à l'intérieur duquel chacun peut trouver les éléments de base d'une technique appropriée aux sciences musicales écrites ou à l'instrument susceptibles d'être enseignés ». Il est exempt de tout dogmatisme et le contenu de chacune de ses pages est de nature à faire naître chez le lecteur de fécondes réflexions.

Il montre ainsi cette entière foi en l'homme qu'avait Jean Douël, et qui s'exprime d'une double manière. D'une part, il fait confiance au professeur en lui abandonnant le soin de découvrir par lui-même la



technique la plus appropriée à l'enseignement de sa discipline particulière et en lui suggérant un considérable et difficile, mais fructueux, effort d'imagination. D'autre part, il se fie d'une façon large et généreuse aux possibilités créatives de l'élève, interlocuteur du maître dans un dialogue que le pédagogue a simplement pour mission d'orienter en faisant appel aux ressources de sa propre expérience. Il n'était pas de ceux qui entendent ne réserver leurs leçons qu'à une rare élite, considérée comme seule digne de les recevoir. Il aimait à dire, au contraire, que tous les enfants, même les moins doués en apparence, sont capables d'apprendre la musique, à condition que l'on veuille bien faire l'effort nécessaire pour les instruire. Les conseils que, dans son *Essai*, il donne aux maîtres au sujet du jugement à porter sur la sensibilité musicale des élèves sont significatifs à cet égard. Prenant pour exemple le cas de celui d'entre eux qui aurait pu avouer son goût pour une œuvre musicale d'une hauteur d'inspiration contestable, il recommande d'éviter de porter pour autant sur lui un jugement défavorable, et il conseille de rechercher, au contraire, dans quelle œuvre de plus haute valeur il sera possible de faire retrouver à l'élève les qualités auxquelles il avait été sensible dans l'autre, quitte de procéder par étapes successives afin de graduer la difficulté.

Aux dernières pages de l'*Essai*, des textes dûs à ceux qu'il guidait par son enseignement vers le professorat musical montrent, par leur qualité, l'efficacité de ses méthodes et, par leur présence, le rôle qu'il savait accorder lui-même à l'active participation de ses élèves.

Dans sa préface à l'*Essai de Pédagogie musicale*, Alfred Cortot en louait les recherches « qui ne tendent », écrivait-il, « à rien moins que poser les bases d'une doctrine scientifique à l'usage du professorat musical ». Il en approuvait l'esprit dans les termes suivants, qui méritent d'être rappelés : « il importe... davantage à la fructueuse et convaincante transmission des secrets de notre art d'y prévoir comme adjuvant essentiel l'interrogation des phénomènes du raisonnement et de la sensibilité que de l'abandonner, ainsi qu'il n'est que trop souvent d'usage, aux préceptes



indiscriminatifs d'une tradition trop aisément docile aux conseils de l'empirisme et aux prérogatives de l'habitude ».

Jean Douël n'était avare ni de son temps ni de ses efforts lorsqu'il s'agissait de défendre la cause de la musique ou d'en propager la connaissance, et son activité, loin de se limiter à l'exercice d'une exigeante profession, s'exerçait avec générosité dans des domaines très divers.

C'est ainsi qu'il écrivit de nombreux articles dans des périodiques spécialisés telle que le *Guide du concert*, l'*Information musicale* et la revue *Musica*.

Elu en décembre 1965 membre résidant de l'Académie de Nîmes, où il fut reçu le 25 mars 1966, il participa à ses travaux, en présentant deux communications, dont l'une était consacrée à *Frédéric Chopin ou le spectre de la rose*, et l'autre à *Clara Wieck et Robert Schumann*.

Soucieux de gagner à la musique le plus vaste public, il avait, alors qu'il était directeur de l'Ecole Nationale de Musique de Saint-Etienne, organisé de nombreux concerts d'initiation musicale, au cours desquels il commentait lui-même les œuvres exécutées. Lorsqu'on lui demanda de répéter quelques-uns d'entre eux dans une petite ville voisine, il accueillit avec enthousiasme ce projet en dépit des difficultés que présentait sa réalisation et des récitals des pianistes Gisèle Kühn et Eugène Reuchsel furent ainsi donnés, dans une salle de cinéma et à l'aide d'un instrument emprunté à un particulier, avec un succès mérité.

Ce n'est que lors de sa venue à Nîmes qu'il me fut donné de connaître personnellement Jean Douël. Je conserve le souvenir de nos trop rares et trop brèves conversations, qui me révélèrent bien vite sa cordialité et l'ouverture de son esprit.

Les qualités de l'homme et ses mérites professionnels lui valurent d'importantes distinctions et de nouvelles responsabilités. Il avait reçu la croix de guerre au cours du conflit de 1939-1945, en récompense de sa conduite courageuse. L'Institut lui avait décerné en 1944 le prix Bernier pour l'ensemble de son œuvre. Il était chevalier de la Légion d'Honneur depuis 1962. Il fut aussi Secrétaire Général de l'Association des Direc-



teurs de Conservatoires, membre du jury au Concours international Marguerite Long. Jacques Thibaud et membre du Comité Régional des Affaires Culturelles pour le Languedoc-Roussillon.

Enlevé le 1<sup>er</sup> décembre 1970 à l'affection de ses proches, il ne laissa que des regrets dans le cœur de tous ceux qui savaient tout ce que sa générosité aurait pu encore leur donner.

Choisi pour lui succéder et ne pouvant prétendre le remplacer dans le domaine qui était le sien, je souhaite pouvoir honorer sa mémoire en m'efforçant de suivre l'exemple qu'il nous a laissé.

La séance est levée à 18 heures, et M. Victor Lassalle se rend dans la salle de Lordat où il reçoit les félicitations des académiciens et des nombreuses personnalités présentes.



SEANCE DU 17 DECEMBRE 1971

La séance est ouverte à 17 heures par M. Henri Seston, ancien président, remplaçant M. le Docteur Paradis, président, absent excusé.

Sont présents : M. le Professeur Dupont, M. le Pasteur Lauriol, M. Jean Thérond, M. le Pasteur Brunel, M. André Nadal, M. Bernardy, M<sup>e</sup> Jean Roger, M. Escholier, M. le Pasteur Lhermet, M. le Président Pannet, M<sup>e</sup> Fosse, M. Joachim Durand, M. Victor Lassalle, membres résidants ; M. le Général Cothias, M. Aliger, M<sup>me</sup> Déchery, M<sup>lle</sup> Metge, correspondant ; M. Pierre Hugues, Secrétaire Perpétuel.

Sont excusés : M. l'Inspecteur Lignièrès, M. le Docteur Paradis, M. le Colonel de Balincourt, M. le Bâtonnier Tailhades, M. Davé, Mgr Homs, M. Abauzit, M. le Docteur Drouot, M. Frainaud, M. le Professeur Aumérès, M. Larmat.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Il est décidé d'envoyer une lettre de félicitations à M. le Procureur Général R. du Colombier, membre résidant, récemment promu au grade de commandeur de l'Ordre National du Mérite et à M. le Professeur Paul-Marie Duval, professeur au Collège de France, membre non résidant, qui vient d'être élu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.



Le Secrétaire Perpétuel lit ensuite une étude de M. Ferdinand Boyer, professeur agrégé d'Histoire honoraire, docteur ès-lettres, membre correspondant, intitulé : *Les arènes de Nîmes sous Napoléon (documents inédits)* dont voici le texte :

Dans son *Histoire de l'Urbanisme* (T. III, p. 30), Pierre Lavedan a écrit : « Pour les réalisations d'urbanisme sous Napoléon, les villes de province font pauvre figure ». Certes, les travaux faits à Paris furent importants et ils ont trouvé de nombreux historiens. Mais il semble que des recherches nouvelles peuvent encore apporter des lumières sur ce qu'on appela, au temps de Napoléon, des « embellissements » dans les villes de la province française. Nîmes est de celles-là.

Au cours du XVIII<sup>me</sup> siècle, Nîmes fut l'objet de plans d'aménagement et d'embellissement de grande envergure : création de la promenade de la Fontaine par l'ingénieur Maréchal ; début de la démolition des remparts et du comblement des fossés, à remplacer par des boulevards plantés d'arbres, et projet d'une Place Royale au sud de la ville, le tout confié à Jean Raymond, architecte de la province du Languedoc. En 1787 furent abattus les remparts, de la porte de Couronne à la porte Saint-Antoine. Le projet de restaurer les monuments antiques hantait aussi de bons esprits. En 1778, l'architecte Clérisseau, né à Paris, mais pensionnaire du Roi à Rome en 1749 et demeuré en Italie pendant quinze ans, consacra aux *Monuments de Nîmes*, représentés dans leur aspect original, un in-folio avec quarante et une planches.

Les événements de la Révolution entraînèrent le ralentissement et même l'arrêt des travaux, bien que fût encore ouvert en 1793 le boulevard des Calquières. Bonaparte put, au cours des quelques semaines qu'il passa à Nîmes, en 1791 ou 1793, constater cette suspension des aménagements. La Maison Carrée, église du couvent des Augustins depuis 1670, fut enlevée aux religieux pour devenir d'abord un entrepôt, puis une salle de réunion pour l'Assemblée Départementale. Pour les Arènes, que l'on voulait débarrasser des maisons qui y avaient été édifiées, le représentant du peuple Giraud Pouzol demanda en 1795 au Comité d'Instruction Publique une somme de cent mille livres,



afin de poursuivre les démolitions. Quelques années plus tard, le Conseil des Cinq Cents accepta, sur l'initiative d'un député du Gard, de consacrer à la restauration des Arènes une somme importante, mais cette décision n'eut aucune suite. Aussi, quand l'ingénieur en chef Grangent rédigea en Brumaire an VIII, à la demande de l'Administration Départementale, une *Description abrégée du Département du Gard*, qui fut imprimé à quatre cents exemplaires, l'auteur y parla de la dégradation des Arènes. « Aujourd'hui, dit-il, ce monuments est obstrué de tous les côté ; des maisons mal bâties et malsaines, construites dans son enceinte et sous ses portiques, renferment une population pauvre et trop nombreuse pour un si petit espace, et dont une partie, habitant sous les voûtes humides des portiques, sans aucune circulation d'air intercepté de tous côtés par des murs exhaussés des Arènes, éprouve quelquefois des maladies épidémiques ».

Chef de la France après les journées des 18 et 19 Brumaire an VIII, Napoléon Bonaparte rétablit dans le pays une administration vigoureuse ; auprès du ministre de l'Intérieur était installé, depuis 1794, un Conseil des Bâtiments Civils qui eut pour tâche d'examiner « les projets et devis concernant les constructions et réparations de tous les bâtiments civils » du pays. Ses membres furent des architectes dont certains sont devenus célèbres : Chalgrin, Heurtier, Petit-Radel, Peyre, et aussi Jean Raymond. Ayant pour la plupart passé des années d'études à Rome, ils admiraient les monuments de l'architecture classique romaine. Ceux que Nîmes possédait étaient aussi bien connus des confrères de Jean Raymond ; ainsi, dans un rapport du 30 janvier 1806, Petit-Radel déclara avoir « dans un voyage qu'il a fait récemment en Provence et en Languedoc, maintenant départements du Rhône et du Gard, admiré ces restes précieux des antiquités romaines dont ces départements sont dépositaires et doivent la conservation intacte à l'Europe entière, car, à Rome même, il y a peu de monuments au si entiers ».

Les délibérations de ce conseil faisaient l'objet d'un procès-verbal transcrit en des registres, aujourd'hui conservés aux Archives Nationales à Paris (Série F-21\*, numéros 2474 à 2486). En ces registres, les monu-



ments célèbres de Nîmes, comme les Arènes, et sa voirie sont étudiés à plusieurs reprises, avec, pour point de départ, un rapport fait sur place et transmis par le préfet du Gard.

Les Arènes furent, le 30 janvier 1806, l'objet d'un rapport de Petit-Radel sur un projet établi à Nîmes par l'Ingénieur Départemental ; celui-ci, inquiet de voir dans le monument beaucoup de plates-bandes rompues, proposait d'y substituer des arcs doubleaux soutenus par des piédroits en pierre. Petit-Radel s'y opposa : le déplacement de ces plates-bandes (6 mètres de long, 66 centimètres de haut, autant de large) serait fort difficile ; les piédroits porteraient à faux sur les arceaux de la galerie au dessous... Le rapporteur avait confiance en la solidité de l'édifice et estimait qu'il suffisait de relier les plates-bandes rompues par de forts linteaux de fer. Le Conseil adopta l'avis de Petit-Radel. Un an plus tard, le 12 janvier 1807, le même rapporteur, ayant appris que les cassures nombreuses des plates-bandes rendraient inefficace la pose de joints en fer, proposa, pour les soutenir, la construction de piédroits en pierre de faible épaisseur portant des arcs en plein cintre faits de briques. Et il fut, cette fois encore, approuvé par le Conseil.

Le 12 septembre 1808, le Conseil des Bâtiments Civils eut à examiner à la demande du Ministre de l'Intérieur, les pièces relatives au projet, proposé par M. le Préfet du Gard, de déblayer les Arènes de Nîmes. « L'affaire était d'importance, et Petit-Radel, rapporteur une fois encore, traita amplement de la question : « La beauté de ce monument antique, dit-il, construit par les Romains, a toujours fait désirer qu'il soit débarrassé de quantité de viles masures qui l'encombrent de toutes parts et qu'il soit isolé pour en jouir dans son pourtour. François 1<sup>er</sup> en avait déjà formé projet ; Louis XVI avait approuvé en 1786 la délibération des Etats du Languedoc confiant à l'architecte Jean Raymond le « rétablissement des Arènes et la démolition des maisons construites tant dans l'intérieur que dans le pourtour extérieur de cet édifice » ; il y avait eu alors quelques maisons abattues, mais les travaux avaient été suspendus.

Petit-Radel rappelait alors ce qu'il avait noté



à Nîmes trois ans plus tôt : l'Amphithéâtre, trop enserré par les maisons, n'était visible qu'en petite partie de l'Esplanade voisine. Et l'architecte ajoutait : « Nous avons aussi observé que toutes les arcades, galeries et voûtes du rez-de-chaussée étaient occupées par des ouvriers de tout genre, des cabaretiers et autres ; que l'intérieur était encombré de masures bâties sans ordre, tant sur l'arène que sur les gradins, et qui y ont été établies aux dépens des matériaux composant le monument ; enfin c'était leur carrière... ». Un procès-verbal d'estimation, dressé en juin 1808, citait 44 maisons et deux terrains vagues dans l'arène, 59 locaux dans les arcades et galeries du rez-de-chaussée, et 5 maisons en un îlot entre l'Amphithéâtre et l'Esplanade. A ces cent-dix occupants, le préfet et les autorités locales promettaient 277.050 francs pour indemnisation.

Se rangeant à l'avis de Petit-Radel, le Conseil des Bâtiments Civils approuva les démolitions envisagées. « pour rendre le monument à l'indépendance, à la pureté, à l'isolement qu'il avait dans le principe ». Il demanda au préfet, M. d'Alphonse, « d'ajouter,, l'ouverture d'une rue circulaire, laquelle aurait douze mètres de largeur, à partir de la circonférence de l'édifice et serait de niveau avec le sol des Arènes. Cette rue offrirait l'avantage d'en dégager les abords, d'en faciliter la vue et l'entrée ». Il fut conseillé aussi au Préfet de placer démolitions et déblaiements « sous l'inspection la plus sévère d'un artiste versé dans la science des constructions antiques » ; à lui reviendrait le soin de « réserver... les objets provenant du monument, comme claveaux d'arcades, statues, corniches et autres ornements, lesquels seront recueillis religieusement et conservés dans un musée ou autre lieu destiné à cet effet, pour être réemployés et remplacés lorsqu'il s'agira d'en effectuer la restauration ». Le Conseil disait se réserver d'examiner, le jour venu, les conditions de cette restauration.

Les historiens de Nîmes donnent l'année 1809 pour celle où les Arènes commencèrent à redevenir elles-mêmes. Cependant le Conseil des Bâtiments Civils eut encore à juger de certains travaux. Le 4 octobre et le 24 décembre 1810, il refusa le modèle des grilles que l'Ingénieur du Département projetait de placer dans



les arcades extérieures devenues vides : elles étaient trop hautes et chargées de trop d'ornements, et, dit le Conseil après le rapport de Brongniart, « la plupart des Palais de la Capitale et notamment les Tuileries, sont fermés par des grilles extrêmement simples, car les grilles ne sont là, comme elles seraient à Nîmes, que pour avertir qu'on ne doit pas franchir les limites, et conserver la vue ». Le 4 mars 1813, le Conseil approuva le procès intenté par le préfet du Gard à des salpêtriers qui avaient dégradé certains pilastres de l'Amphithéâtre. Le 10 juin 1813, il entérina la dépense des deux sommes prévues : 277.050 francs et 147.368 francs et adopta les conclusions du rapporteur Rondelet « sur les travaux proposés pour l'isolement des Arènes qu'on présente sous une forme trop irrégulière, trouvant plus convenable de former, au pourtour, une enceinte elliptique ». Il fut en outre demandé à l'administration nimoise comment elle avait mis à exécution les mesures recommandées par le Conseil le 12 septembre 1808.

La réponse ne fut examinée par le Conseil que le 30 mai 1814. Napoléon n'était plus au pouvoir. Il n'importait : les Arènes de Nîmes étaient sauvées.

Cette communication est suivie d'un débat, puis le Président donne la parole à M. le Général Cothias, membre correspondant, qui présente à l'Académie une communication intitulée : *Une tête dans la panique de 1870-71 : Bourras, enfant de Pompignan*, dont voici le résumé :

Quand on traverse le village de Pompignan situé au Sud de St-Hippolyte-du-Fort, l'attention est attirée par la statue en bronze d'un guerrier en pied, tendu dans un geste de chef.

Ce monument érigé par souscription nationale à la mémoire du Colonel Bourras (1836-1880), commandant le corps franc des Vosges en 1870-71, enfant de la localité, fut inauguré le 4 septembre 1892, par M. Emile Jamais, député du Gard, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, représentant le gouvernement, au cours d'une grande manifestation patriotique.

Deuxième d'une famille de sept garçons issue de la montagne cévenole, hameau de Bourras, commune de St-Roman-de-Codières, le jeune Alphonse Bourras est



en classe de rhétorique du Collège St-Stanislas à Nîmes lorsqu'il décide de s'engager dans l'arme du Génie. Sous-officier à Magenta et à Solferino (1859), il est lieutenant à Mentana où le corps français envoyé pour la défense des Etats Pontificaux défait les cosaques rouges de Garibaldi (1867) et capitaine sur la Meuse quand l'armée de Mac-Mahon, reconstituée au camp de Châlons tente de gagner Montmédy vers où Bazaine, encerclé dans Metz, a fait savoir qu'il s'orienterait (1870).

Prisonnier à Sedan le 2 septembre, il s'évade pendant son transfert en Allemagne, puis, s'étant présenté au Gouvernement de la République, est mis à la disposition du préfet des Vosges pour l'organisation de la résistance dans l'Est. Ainsi forme-t-il le corps franc des Vosges avec lequel il va livrer une guérilla implacable à l'armée Werder, notamment à Gray et Nuits-St-Georges lui causant des pertes si sévères que le chef allemand décide un jour de s'en prendre à sa propre personne. Mais en vain. Le 18 janvier 1871 tandis que le gros de notre Armée de l'Est tente d'attaquer Héricourt et Montbéliard, le corps franc des Vosges qui s'est infiltré dans les arrières ennemis jusqu'en vue de Delle est durement éprouvé par l'artillerie adverse et menacé d'encerclement à Abbeville, perd pied et reflue. Son chef en rallie les restes puis les entraîne en avant dans un assaut irrésistible.

Enfin, lorsque l'armée Bourbaki est acculée à une retraite en Suisse, Bourras refuse de la suivre, montre le Sud (geste dans lequel il est fixé à Pompignan) et, au prix d'efforts peu communs, réussit, le 3 février, à échapper à l'ennemi en traversant le Mont Risoux dans soixante centimètres de neige et à gagner Gex puis Trévoux.

Les hostilités terminées, Bourras est appelé à St-Etienne, puis à Lyon comme commandant des gardes nationales du Rhône, à s'opposer aux tentatives d'insurrections qui y ont éclaté. Dans l'une et l'autre ville, grâce au prestige qu'il s'est acquis aux Armées mais aussi à sa patiente habileté, aucune goutte de sang n'est versée du fait des éléments du maintien de l'ordre.

La paix revenue, Bourras, colonel à titre provisoire, est replacé dans son arme, nommé commandant et affecté à la chefferie d'Aumale en Algérie, puis à celle



d'Embrun, enfin au 2<sup>me</sup> génie à Montpellier où il avait débuté. Mais atteint d'un mal inguérissable il était emporté en 1880 à l'âge de 44 ans.

Le colonel Bourras lucide autant que solide, avait trouvé dans son terroir natal tous les ressorts d'un patriotisme éclairé.

Cette communication est suivie du débat habituel et la séance est levée à 18 heures 45.



---

Le Gérant de la Publication :  
PIERRE HUGUES  
IMPRIMERIE CHASTANIER, S.A.  
NIMES — 18, RUE BIGOT — NIMES